Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 26 AVRIL 1879

ERRATUM.

Au No. 15 de la *Gazette Officielle*, samedi, 12 avril 1879, nomination de juges de paix, page 1310, pour le district de Montréal, deuxième ligne, au lieu de " Edward H. Capland," lisez " Edward H. Copland." 3635

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 24 avril 1879.

L'Honorable H. G. Joly, commissaire de l'agriculture et des travaux publics, devant s'absenter de la province de Québec pour affaires publiques, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, de nommer l'Honorable Henry Starnes, président du conseil législatif, comme commissaire de l'agriculture et des travaux publics, en remplacement de l'Honorable M. Joly, pendant son absence. 3749

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 26th APRIL, 1879.

ERRATUM.

In No. 15 of the *Official Gazette* of Saturday, 12th of April, 1879, appointments of justices of the peace for the district of Montreal, page 1310, second line, instead of " Edward H. Capland," read " Edward H. Copland." 3636

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 24th April, 1879.

The Honorable H. G. Joly, commissioner of agriculture and public works, having to absent himself from the province of Quebec, on public business, His Excellency the Lieutenant Governor in Council, has been pleased to appoint the Honorable Henry Starnes, speaker of the legislative council, to be commissioner of agriculture and public works, vice the Honorable Mr. Joly, during his absence. 3750

LORNE.
[L. S.]

CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT:

PROCLAMATION.

Z. A. LASH, Député du Ministre de la Justice, Canada. } ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, l'avis suivant a été adressé au Secrétaire d'Etat du Canada, accompagné de la pétition ci-jointe :—

" A l'Honorable Secrétaire d'Etat du Canada,—

" MONSIEUR,—Nous, soussignés, électeurs du " comté de Missisquoi, vous prions de recevoir " avis que nous avons l'intention de présenter la " pétition suivante à Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir :

" A Son Excellence le Gouverneur-Général du " Canada en Conseil.

" La pétition des électeurs du comté de Missisquoi, dans la province de Québec, qualifiés et " compétents à voter à l'élection d'un membre de " la Chambre des Communes dans le dit comté,—

" Alléguons respectueusement,—Que vos requérants désirent qu'un certain réglement passé par " le Conseil du Comté de Missisquoi, le vingt-troisième jour de mars dans l'année mil huit " cent soixante et seize, étant le Règlement " numéro trente-un, " pour prohiber la vente de " boissons enivrantes et l'émission de licences aux " hôtels dans les limites du dit comté " soit révoqué et annulé dans le dit comté de Missisquoi.

" C'est pourquoi vos requérants demandent " respectueusement qu'il plaise à Votre Excellence, par un ordre du Conseil en vertu de la " quatre-vingt-dix-huitième section de l'Acte de " Tempérance du Canada de 1878, de déclarer que " le dit Règlement sera révoqué dans le dit comté. " Et vos requérants ne cesseront de prier."

" Et que nous désirons que les votes de tous les " électeurs du dit comté soient reçus pour ou " contre l'adoption de la dite pétition."

Et attendu qu'il appert à la satisfaction du Gouverneur-Général en Conseil que cet avis est revêtu des signatures authentiques d'un quart ou plus de tous les électeurs du dit comté de Missisquoi ; qu'il est constaté que les signatures apposées à l'avis sont des signatures authentiques au nombre d'au moins neuf cent vingt-huit, et que les autres exigences de la loi ont été observées ;

Et attendu qu'un ordre du Gouverneur-Général en Conseil a été passé, ordonnant que les votes de tous les électeurs du dit comté de Missisquoi, soient enregistrés pour ou contre l'adoption de la dite pétition,—

SACHEZ maintenant, que, par les présentes, et en vertu de l'autorité qui Nous est conférée par les dits acte et ordre en Conseil, Nous proclamons et déclarons que jeudi, le quinzième jour de mai prochain, un poll sera tenu dans le dit comté de Missisquoi, pour y recevoir les votes des électeurs pour et contre la dite pétition. Que ces votes seront enregistrés au scrutin secret depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi de ce jour-là. Que le shérif du district de Bedford, dans la dite province de Québec, a été

LORNE.
[L. S.]

CANADA.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may in anywise concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

Z. A. LASH, Deputy of the Minister of Justice, Canada, } WHEREAS in pursuance of the provisions of the Canada Temperance Act of 1878, the following notice has been addressed to the Secretary of State for Canada, embodying the petition therein set forth :

" To the Honorable the Secretary of State for " Canada,—

" Sir,—We, the undersigned electors of the " County of Missisquoi, request you to take notice " that we propose presenting the following peti- " tion to His Excellency the Governor General, " viz :

" To His Excellency the Governor General of " Canada in Council,—

" The petition of the electors of the County of " Missisquoi, in the Province of Quebec, qualified " and competent to vote at the election of a " member of the House of Commons, in the said " County,—

" Respectfully sheweth, That your petitioners " are desirous that the By-Law passed by the " Council of the County of Missisquoi, on the " twenty third day of March, in the year one " thousand eight hundred and seventy six, being " By-Law No. 31, " for prohibiting the sale of in- " toxicating liquors, and the non-licensing of " Hotels within the said County," should be re- " pealed and annulled in the said County of Mis- " sisquoi.

" Wherefore, your petitioners humbly pray that " Your Excellency will be pleased, by an Order " in Council under the ninety eighth Section of " the Canada Temperance Act of 1878, to declare " that the said By-Law shall be repealed in the " said County.

" And your petitioners will ever pray, &c. And " that we desire that the votes of all the electors of " the said County be taken, for and against the " adoption of the said petition."

And whereas it appears by evidence to the satisfaction of the Governor General in Council that such notice has appended to it the genuine signatures of one fourth or more of all the electors of the said County of Missisquoi, the number of the signatures to the notice proved to be genuine being at least nine hundred and twenty eight, and that the other requirements of the law have been observed :

And whereas an Order of the Governor General in Council has been passed directing that the votes of all the electors of the said County of Missisquoi, be taken for and against the adoption of the said petition,—

NOW KNOW YE, that We do hereby, and by virtue of the authority vested in Us by the said Act and Order in Council, proclaim and declare, that on Thursday, the fifteenth day of May next, a poll will be held in the said County of Missisquoi, for taking the votes of the electors for and against the said petition. That such votes will be taken between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of that day and by ballot. That the Sheriff of the District of Bedford, in the said Province of Quebec, has been

nommé officier-rapporteur dans le but de recevoir ce jour-là les votes des électeurs pour et contre la pétition, de compter ensuite les votes, et puis de faire rapport du résultat au Gouverneur-Général en Conseil. Que le dit officier-rapporteur est autorisé et requis de nommer un sous officier-rapporteur à et pour chaque bureau de votation.

Que l'officier-rapporteur nommera les différentes personnes qui devront se tenir aux différents bureaux de votation, et qui devront faire le décompte final des votes au nom des personnes autorisées à favoriser ou à s'opposer respectivement à l'adoption de la pétition, au bureau du dit Shérif, lundi, le douzième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant midi.

Que les votes des électeurs seront comptés, et le résultat de la votation annoncé par l'officier-rapporteur, au bureau du dit shérif, samedi, le dix-septième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, et que, dans le cas où la pétition serait adoptée par les électeurs, le Gouverneur-Général en Conseil, pourra, suivant les dispositions de l'Acte de Tempérance de 1878, par ordre en Conseil publié dans la *Gazette du Canada*, révoquer le dit règlement.

De tout ce que dessus Nos féaux sujets et tous autres que les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de Quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Temoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller Sir John Douglas Sutherland Campbell, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce QUINZIEME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,
J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat

3623

Canada, Province de Québec. [L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le HUITIEME jour du mois d'AVRIL dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-neuf, et à chacun de vous—Salut:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le huitième jour du mois d'avril mil huit cent soixante dix-neuf, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

Sachez Maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous

appointed the Returning Officer for the purpose of taking on that day the votes of the electors for and against the petition and of afterwards summing up the same and making a return of the result to the Governor General in Council.

That the said Returning Officer is empowered and required to appoint a Deputy Returning Officer at and for each polling place or station. That the Returning Officer will appoint persons to attend at the various polling station and at the final summing up of votes on behalf of the persons interested in and promoting or opposing, respectively, the adoption of the petition, at the office of the said Sheriff, on Monday, the twelfth day of May next, at ten of the clock in the forenoon.

That the votes of the electors will be summed up and the result of the polling declared by the Returning Officer at the office of the said Sheriff, on Saturday, the seventeenth day of May next, at ten of the clock in the forenoon. And in the event of the petition being adopted by the electors, the Governor General in Council may, in accordance with the provisions of the Canada Temperance Act 1878, by Order in Council published in the *Canada Gazette*, repeal the said By-Law.

Of all which Our loving subjects and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

In Testimony Whereof, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Canada to be hereunto affixed. Witness, Our Right Trusty and Well-Beloved Councillor, Sir John Douglas Sutherland Campbell, (commonly called the Marquis of Lorne), Knight of Our Most Ancient and Most Noble Order of the Thistle, Knight Grand Cross of Our Most Distinguished Order of Saint Michael and Saint George, Governor General of Canada and Vice Admiral of the same.

At Our Government House, in Our CITY of OTTAWA, this FIFTEENTH day of APRIL, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy nine, and in the Forty second year of Our Reign.

By Command,
J. C. AIKINS,
Secretary of State.

3624

Canada, Province of Quebec. (L. S.) } L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to served in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the EIGHTH day of the month of APRIL, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy nine, to have been commenced and held, to every of you—Greeting:

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the eighth day of the month of April, one thousand eight hundred and seventy nine, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve

exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre cité de Québec, JEUDI, le QUINZIEME jour du mois de MAI prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DEUXIEME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
1631 Québec

you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on THURSDAY, the FIFTEENTH day of the month of MAY next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Governor of the Province of Quebec

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this SECOND day of APRIL in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy nine, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
1611 Quebec

Avis du Gouvernement.

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu de l' "Acte d'incorporation des compagnies à fonds social," des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du quinzième jour d'avril mil huit cent soixante-dix-neuf, incorporant William Pollock Yuile, William Yuile, David Yuile, John Douglas et William James McNiece, marchands, tous de la cité de Montreal, pour manufacturer et vendre des verreries sous le nom de " The Excelsior Glass Company," avec un fonds social s'élevant en totalité à deux mille piastres, divisé en quarante parts de cinquante piastres chacune.

Daté au bureau du Secrétaire de la Province de Québec, ce vingt-unième jour d'avril mil huit cent soixante-dix-neuf.

ALEXANDRE CHAUVEAU,
3625 Secrétaire.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que, deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Bulstrode.
(5e rang.
½ Sud de ½ Ouest du lot No. 3.
½ Sud de ½ Ouest du lot No. 4.
½ Sud de ½ Est du lot No. 4.
½ Sud de ½ Ouest du lot No. 5.
(6e rang.)
½ Nord de ½ Ouest du lot No. 3.
½ Nord de ½ Ouest du lot No. 4.
½ Nord de ½ Est du lot No. 4.
½ Nord de ½ Ouest du lot No. 5.
½ Nord-Ouest du lot No 6.
½ Sud Est du lot No. 6.
(7e rang.
½ Ouest de ½ Sud du lot No. 7.
½ Est de ½ Sud du lot No. 8.
Canton Ham.
(5e rang.)
Lot No. 16.

Government Notices.

Public notice is hereby given, that under the joint stock companies incorporation act letters patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the fifteenth day of April, one thousand eight hundred and seventy nine, incorporating William Pollock Yuile, William Yuile, David Yuile, John Douglass and William James McNiece, merchants, all of the city of Montreal, for the manufacture and sale of glass-ware, by the name of "The Excelsior Glass Company," with a total capital stock of two thousand dollars, divided into forty shares of fifty dollars each.

Dated at the office of the Secretary of the Province of Quebec, this twenty first day of April, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy nine.

ALEXANDRE CHAUVEAU,
3626 Secretary.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the act 41 and 42 Vict., ch. 5, that two months after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Bulstrode.
(5th range.)
South ½ of West ½ of the lot No. 3.
South ½ of West ½ of the lot No. 4.
South ½ of East ½ of the lot No. 4.
South ½ of West ½ of the lot No. 5.
(6th range.)
North ½ of West ½ of the lot No. 3.
North ½ of West ½ of the lot No. 4.
North ½ of East ½ of the lot No. 4.
North ½ of West ½ of the lot No. 5.
North West ¼ of the lot No. 6.
South East ½ of the lot No. 6.
(8th range.)
West ½ of South ½ of the lot No. 7.
East ½ of South ½ of the lot No. 8.
Township Ham.
(5th range.
Lot No. 16.

(6e rang.)
Lot No. 12.
Lot No. 13.

Canton Litchfield.
(4e rang.
½ Nord-Est du lot No. 24.
(5e rang.)
½ Sud-Ouest du lot No. 25.
(7e rang.)
La partie Nord-Ouest du lot No. 18.
(9e rang.)
½ Front du lot No. 6.

Canton Calumet.
(2e rang.)
L'extrémité Est du lot No. 4.
(6e rang.)
Lot No. 31.
(8e rang.)
Lots Nos. 15 et 16.

Canton Thorne.
(Rang Ouest.)
Lot No. 26.
(Rang Est.)
Lots Nos. 2 et 3.
(1er rang.)
Lot No. 56.
½ Nord-Est des lots Nos. 21, 22.
Lots Nos. 10 et 11.
Lot H.
Lot I.
Lot No. 19.
(2e rang.)
Lot H.
(8e rang.)
Lot No. 16.

Canton Aldfield.
(Rang à l'Est du chemin.)
Lot No. 2.
(Rang à l'Ouest du chemin.)
Lot No. 3.

Canton Onslow.
(8e rang.)
Lots Nos. 17 et 18.

Canton Clarendon.
(1er rang.)
½ Est du lot No. 11.
½ Sud du lot No. 19.
½ Sud-Ouest du lot No. 20.
½ Sud-Ouest du lot No. 23.
(2e rang.)
½ Nord-Ouest de ½ Nord-Est du lot No. 24.
(10e rang.)
½ Sud-Ouest du lot No. 25.
(13e rang.)
½ Est du lot No. 4.
½ Nord-Est du lot No. 27.

F. G. MARCHAND,
Commissaire T. C.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 23 avril 1879. 3657

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 4711.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Nelson.
(7e rang.)
Lot No. 1, à Ambroise Gendron, jr.
Lot No. 6, à Samuel Duffet.
Lot No. 9, à Herbert Duffet.

Canton Egan.
(1er rang, Rivière à l'Aigle.)
Lots Nos. 21 et 25, à Philip Percil.
Lots Nos. 26 et 27, à Richard Percil.
Lots Nos. 28 et 29, à James Percil.
Lots Nos. 30 et 31, à Nicolas Placide.

F. G. MARCHAND,
Commissaire T. C.

Département des Terres de la Couronne,
Québec, 23 avril 1879. 3659

(6th range.)
Lot No. 12.
Lot No. 13.

Township Litchfield.
(4th range.
North East ½ of the lot No. 24.
(5th range.)
South West ½ of the lot No. 25.
(7th range.)
North West part of lot No. 18.
(9th range.)
Front ½ of the lot No. 6.

Township Calumet.
(2nd range.)
East end of the lot No. 4.
(6th range.)
Lot No. 31.
(8th range.)
Lots Nos. 15 and 16.

Township Thorne.
(Range West.)
Lot No. 26.
(Range East.)
Lots Nos. 2 and 3.
(1st range.)
Lot No. 56.
Rear ½ or North East ½ of the lots No. 21, 22.
Lots Nos. 10 and 11.
Lot H.
Lot I.
Lot No. 19.
(2nd range.)
Lot H.
(8th range.)
Lot No. 16.

Township Aldfield.
(Road range East.)
Lot No. 2.
(Road range West.)
Lot No. 3.

Township Onslow.
(8th range.)
Lots Nos. 17 and 18.

Township Clarendon.
(1st range)
East ½ of the lot No. 11.
South ½ of the lot No. 19.
South West ½ of the lot No. 20.
South West ½ of the lot No. 23.
(2nd range.)
North West ½ of North East ½ of the lot No. 24.
(10th range.)
South West ½ of the lot No. 25.
(13th range.)
East ½ of the lot No. 4.
North East ½ of the lot No. 27.

F. G. MARCHAND,
Commissioner C. L.

Department of Crown Lands,
Quebec, 23rd April, 1879. 3658

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 4711.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Nelson.
(7th range.)
Lot No. 1, to Ambroise Gendron, jr.
Lot No. 6, to Samuel Duffet.
Lot No. 9, to Herbert Duffet.

Township Egan.
(1st range, Eagle River)
Lots Nos. 24 and 25, to Philip Percil.
Lots Nos. 26 and 27, to Richard Percil.
Lots Nos. 28 and 29, to James Percil.
Lots Nos. 30 and 31, to Nicolas Placide.

F. G. MARCHAND,
Commissioner C. L.

Department of Crown Lands,
Quebec, 23rd April, 1879. 3660

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 1er avril, 1879. 2883

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages, and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 1st April, 1879. 2884

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec pour obtenir un acte d'incorporation pour "l'Union Commerciale de Québec,"

L. C. MARCOUX,
Président U. C. Q.

Québec, 17 avril 1879. 3431 2

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que la corporation de la ville de Lévis, s'adressera à l'Assemblée Législative de cette Province, à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte concernant les objets suivants : Le droit d'exempter des taxes certaines exploitations, le cens électoral, et le droit de voter des contribuables, la régie des élections municipales et les conditions requises pour l'octroi d'un aide aux entrepreneurs public, les limites dans la ville et des divers quartiers en icelle, la qualification à la charge de conseiller, et la régie des affaires de la corporation.

Bureau de la corporation de la ville de Lévis.
Lévis, 1er avril 1879.

Par ordre,
FLAVIEN ROY,
Secrétaire-trésorier, Lévis.

2903 4

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act incorporating "l'Union Commerciale de Québec."

L. C. MARCOUX,
President Q. C. U.

Quebec, 17th April, 1879. 3432

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the corporation of the town of Levis, will apply to the Legislative Assembly of this Province, at its next session, for amendments to its charter concerning the following matters : The right to exempt certain industries from taxation, the electoral census, right of tax payers to vote, conducting municipal elections, conditions required for granting aid to public contractors, city limits and those of the several wards thereof, qualifications for the office of city councillor, and the management of the business of the corporation.

Office of the corporation of the town of Levis.
Levis, 1st April, 1879.

By order,
FLAVIEN ROY,
Secretary treasurer, Levis.

2904

Les exécuteurs testamentaires de feu l'Honorable Joseph Masson donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte leur permettant de bâtir des voûtes ou magasins sur toute l'étendue de leur propriété, située en la cité de Montréal, au coin des rues du Port et de la Commune, et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du quartier ouest de la cité de Montréal, sous le numéro cinq (5), sans être soumis aux dispositions d'un acte passé dans les vingt-septième et vingt-huitième années du règne de Sa Majesté, sous le chapitre soixante, et de toute autre loi, statut ou règlement, qui autorise la cité de Montréal à faire faire un ou des plans ou cartes indiquant les rues pour chaque section de la cité, et sans être soumis aux conditions imposées par tels actes ou règlements, privant les propriétaires de toute indemnité pour les bâtisses qu'ils pourraient construire sans se conformer à tels plans ou cartes.

Montréal, 2 avril 1879.

GEOFFRION, RINFRET & DORION,
Procureurs des dits exécuteurs
2949 4 testamentaires.

AVIS.

Il sera demandé à la Législature de Québec, à sa prochaine session, la passation d'une loi incorporant une compagnie pour construire un chemin de fer à voie étroite de quelque point dans la cité de Québec, à quelque point sur la rivière Jacques-Cartier, et de quelque point dans la dite cité de Québec, à quelque point près du Cap Tourmente, et accordant à la dite compagnie les pouvoirs requis à cette fin.

CHAS. LANGELIER,
Procureur.
Québec, 22 mars 1879. 2751 4

The New City Gas Company, de Montréal, s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendant leur charte, afin de changer le nom de la compagnie, pour louer, vendre ou manufacturer des poêles de chauffage et de cuisine, pour introduire la lumière électrique ou toutes autres lumières pour luminaires, d'acheter tout droit de patentes pour faire la lumière électrique, pour régler l'escompte sur comptes de gaz suivant les conditions de la compagnie, et pour d'autres fins.

J. F. SCRIVER,
Secrétaire.
Montréal, 17 mars 1879. 2615 5

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour renouveler la charte expirée de la Compagnie du Chemin de Fer d'Ottawa, et la Vallée de la Gatineau, 35 Victoria, chapitre 26, et pour obtenir un octroi.

Votre, etc.,
JOSHUA ELLARD,
Wright, 15 mars 1 2737 4

The testamentary executors of the late Honorable Joseph Masson hereby give notice that they will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to obtain an act authorizing them to build warehouses or stores to cover the whole superficies of their property situated in the city of Montreal, at the corner of Port and Common streets, and designated on the official plan and book of reference of the cadastre of the west ward of the said city of Montreal, under number five (5), without being submitted to the dispositions of an act passed in the twenty seventh and twenty eighth years of Her Majesty's reign, under chapter sixty, and of any other law, statute or by-law authorizing the said city of Montreal to have plans or maps of the streets prepared for each section of the said city, and without being submitted to the conditions imposed by such acts, statutes or by-laws depriving the proprietors of all indemnity for the buildings which they may construct, without conforming to such plans or maps.

Montreal, 2nd April, 1879.

GEOFFRION, RINFRET & DORION,
Attorneys for the said
2950 Testamentary Executors.

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act incorporating a company to build a narrow-guage railway from some point in the city of Quebec, to some point on the Jacques Cartier river, and from some point in said city of Quebec, to some point near Cape Tourmente, and grant said company the powers required for this purpose.

CHAS. LANGELIER,
Attorney.
Quebec, 22nd March, 1879. 2752

The New City Gas Company, of Montreal, will apply to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to amend their charter, to change the name of the company, to let, sell, hire or manufacture stoves for heating and cooking, to introduce the electric or any other light for illuminating purposes, to purchase any patent right for the manufacture of electric light, to regulate the discount placed upon gas bills in accordance with the conditions of the company and for other amendments.

J. F. SCRIVER,
Secretary.
Montreal, 17th March, 1879. 2616

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the Quebec Legislature, for renewal of the expired charter of the Ottawa and Gatineau Valley Railway Company, 35 Victoria, chapter 26, and for obtaining a grant.

Yours, &c.,
JOSHUA ELLARD.
Wright, 15th March, 1879. 2738

Avis Divers.

District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Avis est par le présent donné que Dame Marie Lord, de la paroisse de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Louis Poirier, cultivateur, du même lieu, et maintenant absent de cette province, a, ce jour intenté une action en séparation de corps et de biens contre son dit époux.

E. Z. PARADIS,
Ayocat de la Demanderesse.
Saint-Jean, 18 mars 1879. 3119 3

Miscellaneous Notices.

District of Iberville. } *Superior Court.*

Notice is hereby given that Dame Marie Lord, of the parish of Saint John, in the district of Iberville, wife of Louis Poirier, heretofore of the same place, farmer, and now absent from this province, has, this day, instituted an action for separation from bed and board and as to property against her said husband.

E. Z. PARADIS,
Attorney for Plaintiff.
Saint John, 18th March, 1879. 3120

AVIS.

Les compagnies qui faisaient des affaires comme marchands à Glasgow, sous le nom de Robert Wemyss & Cie., et à Montréal, sous le nom de Leckie, Matthews & Cie., ont été dissoutes le 20 mars 1879, par la retraite du soussigné, John Jas. Blackie.

ROBERT WEMYSS,
JOHN JAS. BLACKIE.

Glasgow, 20 mars 1879.

ROBERT LECKIE,
JOHN H. VANBUSKIRK.

Montréal, 14 avril 1879.

—

En conséquence du susdit avis, les soussignés prennent la liberté d'annoncer que les affaires seront conduites à l'avenir par eux, sous le nom de Leckie, Wemyss & Cie.

ROBERT LECKIE,
ROBERT WEMYSS,
JOHN H. VANBUSKIRK.

Montréal, 14 avril 1879. 3645

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, les soussignés s'adresseront à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir des lettres patentes, leur accordant à eux et autres une charte les incorporant en corps politique en vertu de l'Acte de Compagnie à Fonds Social, sous le nom de Compagnie du Pont Saint-François. L'objet de la demande d'incorporation est de construire un pont de péage sur la rivière Saint-François, entre les villages de Richmond et Melbourne. Le lieu d'affaire et le bureau de la dite Compagnie seront au village de Richmond, et le montant du fonds d'association sera de vingt-quatre mille piastres, en quatre mille huit cent parts de cinq piastres chacune. Les premiers directeurs de la dite compagnie seront les pétitionnaires soussignés.

THOMAS HART, Gentilhomme, Richmond.
RICHARD BOAST, Cultivateur, Cleveland.
JOHN Y. LLOYD, Ingénieur Civil, Melbourne.
WILLIAM E. JONES, Publiciste, Richmond.
JOHN J. HARGRAVE, Marchand, Richmond.

Richmond, 16 avril 1879. 3427 2

Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure—Montréal.*
No. 1069.

Catherine Ann Watson, des cité et district de Montréal, épouse de William Charles Norman, du même lieu, encanteur, et dûment autorisée à ester en justice en cette cause,

Demanderesse;

vs.

William Charles Norman, des cité et district de Montréal, encanteur, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le treizième jour de mars dernier (1879).

J. & W. A. BATES,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 9 avril 1879. 3217 3

District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Geneviève E. C. Terroux, épouse commune en biens de Alfred P. S. Dubord, comptable, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, duement autorisé à ester en justice,

Demanderesse;

vs.

Le dit Alfred P. S. Dubord, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce jour.

BEIQUE & CHOQUET,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 15 avril 1879. 3585 2

NOTICE.

The companies which carried on business as merchants in Glasgow, under the firm of Robert Wemyss & Co., and in Montreal, under the firm of Leckie, Matthews & Co., were dissolved as of the 20th March, 1879, by the retirement of the subscriber, John Jas. Blackie.

ROBERT WEMYSS,
JOHN JAS. BLACKIE.

Glasgow, 20th March, 1879.

ROBERT LECKIE,
JOHN H. VANBUSKIRK.

Montreal, 14th April, 1879.

—

Referring to the above notice, the subscribers beg to intimate that the business will be carried on in the future by them, under the name of Leckie, Wemyss & Co.

ROBERT LECKIE,
ROBERT WEMYSS,
JOHN H. VANBUSKIRK.

Montreal, 14th April, 1879. 3646

Notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, the undersigned will apply to His Honor the Lieutenant Governor in Council for letters patent granted to them and others a charter as a body politic and corporate in virtue of the provision of the Joint Stock Company's Incorporation Act, under the name of the Saint Francis Bridge Company. The object for which incorporation is asked is to construct a toll bridge across the river Saint Francis, between Richmond and Melbourne villages. The place of business and office of the said Company will be at the village of Richmond, and the amount of the capital stock will be twenty four thousand dollars, in four thousand eight hundred shares of five dollars each. The first directors of the said company will be the undersigned applicants.

THOMAS HART, Richmond, Gentleman.
RICHARD BOAST, Cleveland, Farmer.
JOHN Y. LLOYD, Melbourne, Civil Engineer.
WILLIAM E. JONES, Richmond, Publisher.
JOHN J. HARGRAVE, Richmond, Merchant.

Richmond, 16th April, 1879. 3458

Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.—Montreal.*
No. 1069.

Catherine Ann Watson, of the city and district of Montreal, wife of William Charles Norman, of the same place, auctioneer, and duly authorised *à ester en justice* in this cause,

Plaintiff;

vs.

William Charles Norman, of the city and district of Montreal, auctioneer, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause, on the thirteenth day of March last past (1879).

J. & W. A. BATES,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 9th April, 1879. 3218

District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Geneviève E. C. Terroux, wife common as to property of Alfred P. S. Dubord, accountant, of the city of Montreal, in the district of Montreal, duly authorized to appear in judicial proceedings.

Plaintiff;

vs.

The said Alfred P. S. Dubord, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BEIQUE & CHOQUET,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 15th April, 1879. 3586

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. } No. 40.

Dame Marie Délima St. Laurent, du township d'Inverness, dans le district d'Arthabaska, épouse commune en biens de Joseph Carrier, cultivateur, ci-devant du dit township d'Inverness, et maintenant de lieux inconnus, et la dite Dame Marie Délima St. Laurent, duement autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Carrier, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le vingt-septième jour de février courant, contre le dit Défendeur.

LOUIS JACQUES PITAU,
Procureur de la Demanderesse.

Arthabaskaville, 28 février 1879. 2811 5

District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Avis est par le présent donné que Dame Marie Sophie Célina Papineau, de la paroisse de Saint-Luke, district d'Iberville, épouse de Damien Monty, du même lieu, cultivateur, a ce jour institué une action en séparation de biens contre son dit mari.

E. Z. PARADIS,
Procureur de la Demanderesse.

Saint-Jean, 24 mars 1879. 2757 4

AVIS PUBLIC.

Nous, soussignés, voulant former une compagnie à fonds social pour la publication d'un journal papier-nouvelle, en la cité de Trois-Rivières, et désirant obtenir des lettres patentes pour l'incorporation de cette compagnie, conformément aux dispositions de la 31 Vict., ch. 25, Statuts de Québec, donnons avis par les présentes de notre intention de demander, suivant ce dit acte, une charte à cet effet, faisant la déclaration suivante :

1. Le nom collectif de la compagnie sera : " Compagnie d'Imprimerie de Trois-Rivières."

2. Cette compagnie est formée pour l'impression et la publication d'un papier nouvelle et autres Jobs d'imprimerie.

3. Les opérations de cette dite compagnie seront poursuivies surtout dans le district des Trois-Rivières, dans la Province de Québec, et cette Compagnie aura sa principale place d'affaires en la cité de Trois-Rivières, dans le dit district de Trois-Rivières.

4. Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de cinq mille piastres.

5. Le nombre des actions sera de deux cents, et le montant de chaque action de vingt-cinq piastres.

6. Les signataires du présent avis et requérants sont : Ezekiel Moses Hart, Joseph Napoléon Bureau, avocat, Alexander Baptist, commerçant de bois, George Baillie Houliston, banquier, Joseph Reynar, entrepreneur, Jean-Baptiste Onesime Dumont, avocat, et Pierre Nourri, marchand, tous de la dite cité de Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, dans la Province de Québec, et les dits Ezekiel Moses Hart, Joseph Napoléon Bureau et Alexander Baptist, seront les trois premiers directeurs de cette compagnie.

En foi de quoi, nous avons signé le présent avis en la cité de Trois-Rivières, le huitième jour d'avril de l'an de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-dix-neuf, conformément au dit acte, 31 Vict., ch. 25, Statuts de Québec.

E. M. HART,
P. NOURRI,
GEO. B. HOULISTON,
J. B. O. DUMONT,
J. N. BUREAU,
JOSEPH REYNAR,
ALEX. BAPTIST.

3379 3

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Arthabaska. } No. 40.

Dame Marie Delima St. Laurent, of the township of Inverness, in the district of Arthabaska, wife common as to property of Joseph Carrier, farmer, heretofore of the said township of Inverness, and presently of parts unknown, and the said Dame Marie Délima St. Laurent, duly authorized to institute judicial proceedings,
Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Carrier, Defendant.

An action in separation as to bed and board, and as to property has been instituted in this cause, the twenty seventh day of February instant, against the said Defendant.

LOUIS JACQUES PITAU,
Attorney for Plaintiff.

Arthabaskaville, 28th February, 1879. 2812

District of Iberville. } *Superior Court.*

Notice is hereby given that Dame Marie Sophie Celina Papineau, of the parish of Saint Luke, district of Iberville, wife of Damien Monty, of the same place, farmer, has this day instituted an action for separation as to property against her said husband.

E. Z. PARADIS,
Attorney for Plaintiff.

Saint John, 24th March, 1879. 2758

PUBLIC NOTICE.

We, the undersigned, wishing to form a joint stock company for the publishing of a newspaper, in the city of Three Rivers, and being desirous of obtaining letters patents for the incorporation of such company, pursuant to the requirements of the 31st Vict., ch. 25, Quebec Statutes, hereby give notice of our intention to apply under the said act for a charter to that effect, making the following declaration :

1. The corporate name of the company will be the "Three Rivers Printing Company."

2. This company is formed for printing and publishing a newspaper, and doing printing work.

3. The business of the said company will be carried on principally in the city of Three Rivers, in the Province of Quebec, and its principal place of business will be in the city of Three Rivers, in the aid district of Three Rivers.

4. The capital of the said company will be five thousand dollars.

5. The number of shares will be two hundred, and the amount of each share twenty five dollars.

6. The signers of this notice and petitioners are Ezekiel Moses Hart, Joseph Napoléon Bureau, advocate, Alexander Baptist, lumber merchant, George Baillie Houliston, banker, Joseph Reynar, contractor, Jean Baptiste Onezime Dumont, advocate, and Pierre Nourri, merchant, all of the city of Three Rivers, district of Three Rivers, in the province of Quebec, and the said Ezekiel Moses Hart, Joseph Napoleon Bureau and Alexander Baptist, will be the first three directors of the said company.

In witness whereof, we have signed this present notice in the city of Three Rivers, on the eighth day of April, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy nine, pursuant to the said act, 31st Vict., ch. 25, Quebec Statutes.

E. M. HART,
P. NOURRI,
GEO. B. HOULISTON,
J. B. O. DUMONT,
J. N. BUREAU,
JOSEPH REYNAR,
ALEX BAPTIST.

3380

Province de Québec, District de Montréal. No. 1333. } *Cour Supérieure.*

Dame Elizabeth Langevin, des cité et district de Montréal, épouse de Thomas Burdett, du même lieu, hôtelier, a par cette action, instituée une demande en séparation de biens contre son dit époux.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 1er avril 1879. 3127 3

Province de Québec, District de Montréal. No. 1320. } *Cour Supérieure.*

Dame Mary Ann Quinn, épouse de Denis Dwyer, des paroisse et district de Montréal, ci-devant hôtelière, dûment autorisée à ester en justice en cette cause, Demanderesse ;

vs.

Le dit Denis Dwyer, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause par la dite demanderesse.

DAVIDSON, MONK & CROSS,
Procureurs de la demanderesse.

Montréal, 31 mars 1879. 2895 4

Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.* No. 1326.

Dame Joséphine Paquette, de la cité et du district de Montréal, épouse de Moïse Paquette, commerçant, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Moïse Paquette, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

PREVOST & PREFONTAINE,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 29 mars 1879. 3005 4

District d'Iberville—Cour Supérieure.

Avis est par le présent donné que Dame Marie Césarine Molleur, de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, district d'Iberville, épouse de Joseph Hilaire Roy, du même lieu, cultivateur, à ce jour institué une action en séparation de biens contre son dit mari.

E. Z. PARADIS,
Procureur de la Demanderesse.

Saint-Jean, 24 mars 1879. 2755 5

Canada. Province de Québec. District de Richelieu. } *Cour Supérieure.* No. 2341.

Dame Marie Antoinette Amélie Armstrong, de la ville de Sorel, épouse de Michel Mathieu, écuyer, avocat, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ; et Michel Mathieu, écuyer, avocat, de la dite ville de Sorel, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce jour.

A. GAGNON,
Avocats de la Demanderesse.

Sorel, 12 avril 1879. 3513 2

Province of Quebec, District of Montreal, No. 1333. } *Superior Court.*

Dame Elizabeth Langevin, of the city and district of Montreal, wife of Thomas Burdett, of the same place, hotel keeper, has instituted an action *en séparation de biens* against her said husband in this case.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 1st April, 1879. 3128

Province of Quebec, District of Montreal. No. 1320. } *Superior Court.*

Dame Mary Ann Quinn, wife of Denis Dwyer, of the parish and district of Montreal, formerly hotel keeper, duly authorized *à ester en justice* in this cause, Plaintiff ;

vs.

The said Denis Dwyer, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause by the said plaintiff.

DAVIDSON, MONK & CROSS,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 31st March, 1879. 2890

Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.* No. 1326.

Dame Josephine Paquette, of the city and district of Montreal, wife of Moses Paquette, trader, of the same place, and duly authorised to sue, Plaintiff;

vs.

The said Moses Paquette, Defendant.

An action in separation as to property has been instituted in this cause.

PREVOST & PREFONTAINE,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 29th March, 1879. 3006

District of Iberville—Superior Court.

Notice is hereby given that Dame Marie Césarine Molleur, of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, district of Iberville, wife of Joseph Hilaire Roy, of the same place, farmer, has this day instituted an action for separation as to property against her said husband.

E. Z. PARADIS,
Attorney for Plaintiff.

Saint John's, 24th March, 1879. 2756

Canada. Province of Quebec, District of Richelieu. } *Superior Court.* No. 2341.

Dame Marie Antoinette Amélie Armstrong, of the town of Sorel, wife of Michel Mathieu, esquire, advocate, of the same place, duly authorised to take judicial proceedings, Plaintiff; and Michel Mathieu, esquire, advocate, of the said town of Sorel, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause this day.

A. GAGNON,
Attorney for the Plaintiff

Sorel, 12th April, 1879. 3514

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de E. Lyman Mills, failli.

Je, soussigné, Alexander Moffat, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

ALEX. MOFFAT,
Syndic officiel.

112, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 19 avril 1879. 3643

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of E. Lyman Mills, an Insolvent.

I, the undersigned, Alexander Moffat, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALEX. MOFFAT,
Official assignee.

112, Saint François Xavier street.
Montreal, 19th April, 1879. 3644

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Olivier Bégin, de Québec, corroyeur, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, lundi, le douzième jour de mai, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. AUGER,
Syndic.

Bureau : No. 114, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec.
Québec, 26 avril 1879. 3745

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Martel, ayant fait affaire sous la raison sociale de J. B. Martel et Cie., failli.

Le dit failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge consenti par ses créanciers, et le deuxième jour de juin prochain, il sera application à cette cour pour en demander la confirmation.

Par W. J. MILLER,
3739 Son procureur *ad litem.*

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Frederick Geriken, de la cité de Montréal, hôtelier et commerçant, failli.

Un bordereau de dividendes des produits de la vente du lot officiel No. 203, du quartier ouest de la cité de Montréal, lot officiel No. 481, du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montreal, lot officiel No. 806, du quartier Saint-Laurent de la cité de Montréal, lot officiel No. 4681, de la paroisse de Montréal, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour de mai A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 23 avril 1879. 3719

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de Jean Michel Tartif, failli.

Le dit failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge consenti par ses créanciers, et le deuxième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la ratification de la dite décharge.

Par W. J. MILLER,
3737 Son procureur *ad litem.*

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. A. Boyer, des cité et district de Montreal, tant personnellement que comme représentant la ci-devant société de Boyer, Hudon & Cie, commerçant, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic soussigné, Nos. 64, 66 et 68, rue Saint Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mai prochain (1879), à onze heures a. m., pour revoquer la nomination des inspecteurs actuels, et sur cette révocation en nommer de nouveaux à leur place, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 23 avril 1879. 3723

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Olivier Bégin, of Quebec, currier, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Quebec, on Monday, the twelfth day of May next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. AUGER,
Assignee.

Office: No. 114, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec.
Quebec, 26th April, 1879. 3746

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Jean Baptiste Martel, doing business under the name of J. B. Martel & Co., an Insolvent.

The said Insolvent has deposited at the prothonotary's office a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the second day of June next, he will apply to the said court, at Quebec, to obtain a ratification of said discharge so effected.

By W. J. MILLER,
3740 His attorney *ad litem.*

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Frederick Geriken, of the city of Montreal, hotel keeper and trader, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of the sale of lot official No. 203, west ward of the city of Montreal, lot official No. 481, Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, lot official No. 806, Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, lot official No. 4681, of the parish of Montreal, has been prepared open to objection until thirteenth day of May A. D. 1879, after which dividend will be paid.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 23rd April, 1879. 3720

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Jean Michel Tardif, an Insolvent

The said insolvent has deposited at the prothonotary's office a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the second day of June next, he will apply to this court to obtain a confirmation of the discharge so effected.

By W. J. MILLER,
3738 His attorney *ad litem.*

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of L. A. Boyer, of the city of Montreal, trader, as well individually as representing the late firm of Boyer, Hudon & Co., an Insolvent.

The creditors of the Insolvent are notified to meet in the office of the undersigned assignee, Nos. 64, 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May next (1879), at eleven o'clock a. m., to remove the actual inspectors, and thereupon to appoint others in their place and stead, and for ordering the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 23rd April, 1879. 3724

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
District de Montréal. } *Bas-Canada.*

Dans l'affaire de William Clendinneng, failli, et Edward Evans, syndic.

Avis est par le présent donné que le soussigné a fait un acte de composition et de décharge avec ses créanciers en vertu des dispositions du dit acte, et à ce jour déposé au bureau du protonotaire de la dite cour le dit acte avec certificat du dit syndic, et une liste dûment certifiée des créanciers de la dite succession, et le quatrième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification du dit acte de composition et de décharge.

WILLIAM CLENDINNENG,
Par A. & W. ROBERTSON,
Procureurs *ad litem* du dit failli.

Montréal, 21 avril 1879. 3613

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS,

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
District de Montréal. } *Bas-Canada.*

Dans l'affaire de Clendinneng & Euard, faillis, et Edward Evans, syndic.

Avis est par le présent donné que les soussignés ont fait un acte de composition et de décharge avec leurs créanciers en vertu des dispositions du dit acte, et ont ce jour déposé au bureau du protonotaire de la dite cour le dit acte avec certificat du dit syndic, et une liste dûment certifiée des créanciers de la dite succession, et le quatrième jour de juin prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification du dit acte de composition et de décharge.

CLENDINNENG & EUARD,
Par A. & W. ROBERTSON,
Procureurs *ad litem* des dits faillis.

Montréal, 21 avril 1879. 3611

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Northey, de " Harvey Hill Mines, " dans le township de Leeds, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli aura lieu en mon bureau, à Princeville, Stanfold, jeudi, le quinzième jour de mai prochain (1879), à dix heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge en cette affaire, dont les termes sont de payer quinze centins dans la piastre, par trois paiements égaux, savoir : un tiers le quinze juillet prochain, un tiers le quinze décembre prochain, et un tiers le quinze mars mil huit cent quatre vingt, sans intérêt, et de payer les créances privilégiées et les dépenses de la mise en faillite.

L. LAVERGNE,
Syndic.

Princeville, 25 avril 1879. 3633

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province et } *Cour Supérieure.*
District de Québec. }

Dans l'affaire de feu Pierre Belleau, en son vivant, de Saint-Sauveur de Québec, boulanger, failli.

Dame Mathilde Gazzo, de Saint-Sauveur susdit, veuve et héritière du dit failli a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par les créanciers du dit failli, et le deuxième jour de juin prochain, elle s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

MACKAY & TURCOTTE,
Procureurs de la dite Dame Mathilde Gazzo.

Québec, 22 avril 1879. 3651

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court for*
District of Montreal. } *Lower Canada.*

In the matter of William Clendinneng, Insolvent, and Edward Evans, assignee.

Notice is hereby given that the undersigned has effected a deed of composition and discharge with his creditors under the provisions of said act, and has this day deposited at the office of the prothonotary of said court the said deed with the certificate of said assignee, and duly certified list of the creditors of the said estate, and will upon the fourth day of June next, apply to said court for a confirmation of said deed of composition and discharge.

WILLIAM CLENDINNENG,
Per A. & W. ROBERTSON,
Attorneys *ad litem* for said insolvent.

Montreal, 21st April, 1879. 3614

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court for*
District of Montreal. } *Lower Canada.*

In the matter of Clendinneng & Euard, Insolvents, and Edward Evans, assignee.

Notice is hereby given that the undersigned have effected a deed of composition and discharge with their creditors under the provisions of said act, and has this day deposited at the office of the prothonotary of said court, the said deed with the certificate of said assignee, and a duly certified list of the creditors of the said estate, and will upon the fourth day of June next, apply to said court for a confirmation of said deed of composition and discharge.

CLENDINNENG & EUARD,
Per A. & W. ROBERTSON,
Attorneys *ad litem* for said insolvents.

Montreal, 21st April, 1879. 2612

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Northey, of Harvey Hill Mines, in the township of Leeds, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at my office, at Princeville, Stanfold, on Thursday, the fifteenth day of May next, (1879), at the hour of ten o'clock in the forenoon, to consider the deed of composition and discharge in this matter, which terms are to pay fifteen cents in the dollar, in three equal instalments, as follows : one third on the fifteenth day of July next, one third on the fifteenth day of December next, and one third on the fifteenth day of March, one thousand eight hundred and eighty, without interest, and to pay the privileged claims and expenses in insolvency.

L. LAVERGNE,
Assignee.

Princeville, 25th April, 1879. 3634

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Province and } *Superior Court.*
District of Quebec. }

In the matter of the late Pierre Belleau, in his lifetime, of Saint Sauveur de Quebec, baker, an Insolvent.

Dame Mathilde Gazzo, of Saint Sauveur aforesaid, heir and widow of the said insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the second day of June next she will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

MACKAY & TURCOTTE,
Her attorneys *ad litem.*

Quebec, 22nd April, 1879. 3652

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Bourgouin et George Bourgouin, marchands de bois, tous deux des cité et district de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Bourgouin & Cie., faillis.

Un bordereau des dividendes des produits de la vente de la subdivision 11, et le juste tiers nord-ouest de la subdivision 13, du lot officiel No. 1598, du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, appartenant à Bourgouin & Cie., lots officiels Nos. 134 A et 135 A, du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, appartenant à George Bourgouin, lot officiel No. 161, du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, appartenant à Louis Bourgouin, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le treizième jour de mai A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 23 avril 1879. 3727

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Ls. Edouard Napoléon Simoneau, ayant fait affaire sous la raison sociale de "N. Simoneau & Cie.," failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge consenti par ses créanciers, et lundi, le deuxième jour de juin prochain, il fera application à cette cour pour en demander la confirmation.

LS. E. N. SIMONEAU,
Par W. J. MILLER,
3741 Son procureur *ad litem.*

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province et
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Toussaint Côté, de Saint-Roch de Québec, marchand, faisant affaires en la cité de Québec, sous le nom de Chs. T. Côté & Cie., failli.

Le dit failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, et le deuxième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

MACKAY & TURCOTTE.
Procureurs du failli.

Québec, 23 avril 1879. 3649

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. }

Ludger L. Maillet, avocat, de la cité et du district de Montréal, Demandeur; vs. Alexis Ouimet, voiturier et commerçant, du même lieu, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Montréal, 17 avril 1879. 3639

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de W. C. Mountain, failli.

Je, soussigné, Alexander Moffat, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

ALEX. MOFFAT,
Syndic officiel.

112, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 19 avril 1879. 3641

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of Louis Bourgouin and George Bourgouin, lumber merchants, both of the city and district of Montreal, and there doing business together in co partnership under the name style and firm of Bourgouin & Co., Insolvents.

A dividend sheet upon the proceeds of the sale of subdivision 14, and the exact north west third of subdivision 13, of lot official No. 1598, of Saint Mary's ward, of the city of Montreal, belonging to Bourgouin & Co., lots official Nos. 134 A and 135 A, of Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, belonging to George Bourgouin, lot official No. 161, of Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, belonging to Louis Bourgouin, has been prepared open to objection until Tuesday, the thirteenth day of May, A. D. 1879, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 23rd April, 1879. 3728

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Ls. Edouard Napoléon Simoneau, doing business under the name of "N. Simoneau & Co," an Insolvent.

The undersigned has deposited at the prothonotary's office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the second day of June next, he will apply to the said court to obtain a ratification of said discharge so effected.

LS. E. N. SIMONEAU,
By W. J. MILLER,
3742 His attorney *ad litem.*

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province and
District of Quebec. } *In the Superior Court.*

In the matter of Charles Toussaint Côté, of Saint Roch de Québec, merchant, trading in the city of Quebec, under the name of Chs. T. Côté & Co., an Insolvent.

The said insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the second day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

MACKAY & TURCOTTE,
Attorneys for Insolvent.

Quebec, 23rd April, 1879. 3650

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada.
Province of Quebec,
District of Montreal. }

Ludger L. Maillet, advocate, of the city and district of Montreal, Plaintiff; vs. Alexis Ouimet, carriage maker and trader, of the same place, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Montreal, 17th April, 1879. 3640

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of W. C. Mountain, an Insolvent.

I, the undersigned, Alexander Moffat, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

ALEX. MOFFAT,
Official assignee.

112, Saint François Xavier street.
Montreal, 19th April, 1879. 3642

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de R. S. Oliver, Edgard Judge, Charles T. Gibbs et Oliver Gibbs & Cie., faillis.

Je, soussigné, Alexander Moffat, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

ALEX. MOFFAT,
Syndic officiel.

112, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 18 avril 1879. 3621

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Duguay, du Petit Pabos, dans le comté de Gaspé, commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Zéphirin Joncas, de Percé, dans le comté de Gaspé, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore fait leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

L. Z. JONCAS,
Syndic.

Percé, 16 avril 1879. 3607

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. F. Adams, failli.

Je, soussigné, Israel Wood, de Sherbrooke, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

I. WOOD,
Syndic.

Sherbrooke, 18 avril 1879. 3619

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alexis Ouimet, voiturier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 15, Place d'Armes, mardi, le sixième jour de mai prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau: No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 17 avril 1879. 3637

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire d'Alfred Brien, failli.

Le failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le deuxième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la confirmation du dit acte et la décharge par là effectuée.

ALFRED BRIEN,
Par FONTAINE & MORISON,
Ses procureurs *ad litem.*

Saint-Hyacinthe, 21 avril 1879. 3615

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de N. Lachance, du village Saint-Jean-Baptiste, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera sera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le quinzième jour de mai 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 23 avril 1879. 3707

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of R. S. Oliver, Edgard Judge, Charles T. Gibbs and Oliver Gibbs & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Alexander Moffat, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALEX MOFFAT,
Official assignee.

112, Saint François Xavier street.
Montreal, 18th April, 1879. 3622

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Robert Duguay, of Little Pabos, in the county of Gaspé, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Zéphirin Joncas, of Percé, in the county of Gaspé, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. Z. JONCAS,
Assignee

Percé, 16th April, 1879. 3608

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of A. F. Adams, an Insolvent.

I, the undersigned, Israel Wood, of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

I. WOOD,
Assignee.

Sherbrooke, 18th April, 1879. 3620

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Alexis Ouimet, carriage maker and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at my office, No. 15, Place d'Armes, in the city of Montreal, on Tuesday, the sixth day of May next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office: No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 17th April, 1879. 3638

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. }

In the matter of Alfred Brien, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the second day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

ALFRED BRIEN,
By FONTAINE & MORISON,
His attorneys *ad litem.*

Saint Hyacinthe, 21st April, 1879. 3616

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of N. Lachance, of the village Saint Jean-Baptiste, an Insolvent.

A first and final dividend on immovables has been prepared open to objection until Thursday, the fifteenth day of May, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 23rd April, 1879. 3703

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Auguste Laberge, senior, et Auguste Laberge, junior, tous deux de la cité et du district de Montréal, entrepreneurs, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de "A. Laberge & Fils," tant personnellement que comme associés, faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et, mercredi, le quatrième jour de juin prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par la effectuée.

AUGUSTE LABERGE, Senior,
AUGUSTE LABERGE, Junior,
Par ARCHAMBAULT & DAVID,
Leurs procureurs *ad litem*

Montréal, 26 avril 1879. 3609

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moïse Paquette, marchand de vins, de la cité et du district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de pro luire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau: No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 18 avril 1879. 3615 ½

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de James C. Gordon, failli.

Lundi, le deuxième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge en vertu de la dite acte.

JAMES C. GORDON,
Par KERR & CARTER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 23 avril 1879. 3669

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Venance Taillefer, de la paroisse de Montebello, district d'Ottawa, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Papineauville, mardi, le sixième jour de mai 1879, à deux heures de l'après-m di, pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

S. J. MACKAY,
Syndic officiel.

Papineauville, 14 avril 1879. 3703

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Narcisse Gélinas, des cité et district de Trois-Rivières, marchand et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour de mai A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID SEATH,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.

Montréal, 25 avril 1879. 3721

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Auguste Laberge, senior, and Auguste Laberge, junior, both of the city and district of Montreal, co-partners and contractors, doing business there under the name and firm of "A. Laberge & Fils," as well individually as having been partnership as above mentioned, Insolvents.

The undersigned have deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Wednesday, the fourth day of June next, they will apply to the said court for a confirmation of said deed.

AUGUSTE LABERGE, Senior,
AUGUSTE LABERGE, Junior,
By ARCHAMBAULT & DAVID,
Their attorneys *ad litem.*

Montreal, 26th April, 1879. 3610

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Moïse Paquette, wine merchant, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office: No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 18th April, 1879. 3616 ½

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of James C. Gordon, an Insolvent.

On Monday, the second day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES C. GORDON,
By KERR & CARTER,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 23rd April, 1879. 3670

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Venance Taillefer, of the parish of Montebello, district of Ottawa, trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Papineauville, on Tuesday, the sixth day of May, 1879, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. J. MACKAY,
Official assignee.

Papineauville, 14th April, 1879. 3704

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Narcisse Gelinas, of the city and district of Three Rivers, merchant and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in the above matter, open to objection until the thirteenth day of May, A. D. 1879, after which dividend will be paid.

DAVID SEATH,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Nos. 64 to 68, Saint James street.

Montreal, 25th April, 1879. 3722

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Philip Kennedy, de Saint-Cunégonde, failli.

Je, soussigné, A. L. Kent, syndic officiel, de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

A. L. KENT,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 23 avril 1879. 3705

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Price, Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 23 avril 1879. 3701

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis A. Lesieur, de la cité de Montréal, épicier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Joseph Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 23 avril 1879. 3717

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de A. Pilon & Cie., Montréal, faillis.

Un deuxième bordereau de dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le septième jour de mai 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 21 avril 1879. 3713

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Boyle, de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à jeudi, le quinzième jour de mai 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

A. L. KENT,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 26 avril 1879. 3711

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. T. Jordan, de Sherrington, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le treizième jour de mai 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 23 avril 1879. 3709

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Philip Kennedy, of Sainte Cunegonde, an Insolvent.

I, the undersigned, Ambrose L. Kent, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month.

A. L. KENT,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 23rd April, 1879. 3706

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of John Price, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 23rd April, 1879. 3702

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis A. Lesieur, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 23rd April, 1879. 3718

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of A. Pilon & Co, Montreal, Insolvents.

A second dividend has been declared open to objection until Wednesday, the seventh day of May, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 21st April, 1879. 3714

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of Charles Boyle, Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared open to objection until Thursday, the fifteenth day of May, 1879, after which date dividend will be payable.

A. L. KENT,
Assignee.

Office af Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 26th April, 1879. 3712

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of J. T. Jordan, of Sherrington, an Insolvent.

A first and final dividend has been declared open to objection until Tuesday, the thirteenth day of May, 1879, after which date dividend will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 23rd April, 1879. 3710

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec.
} *Dans la Cour Supérieure.* No. 132.

Dans l'affaire de Nicholas Piton & Cie, faillis.

Les faillis ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et le premier jour de mai prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir la ratification de la décharge par là effectuée.

BELLEAU & STAFFORD,
Procureurs *ad litem* des faillis.

Québec, 29 mars 1879. 3731

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michel Larivière, carossier, de la cité de Saint-Hyacinthe, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé sur le produit de la vente des immeubles et restera ouvert aux oppositions jusqu'au sixième jour de mai prochain, après lequel le dividende sera payé.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 15 avril 1879. 3415 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Paré, de la ville de Lachine, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au septième jour de mai prochaid, après lequel jour les dividendes seront payés.

ANDREW J. SIMPSON,
Syndic.

Bureau de Taylor et Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 16 avril 1879. 3417 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles F. Beaudry, de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le trentième jour d'avril 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 19 avril 1879. 3455 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Camille Robichaud, de Saint-Jérôme, failli.

Un premier bordereau des dividendes à été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le septième jour de mai 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 19 avril 1879. 3453 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.
} *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Roy, marchand, de la cite et du district de Montréal, failli.

Le cinquième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour, sa décharge en vertu des dits actes.

JEAN-BAPTISTE ROY,
Par ST. PIERRE & SCALLON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 17 mars 1879. 3001 ½

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Quebec.
} *In the Superior Court.* No. 132.

In the matter of Nicholas Piton & Co., Insolvents.

The Insolvents have filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on the first day of May next, they will apply to the said court for a confimation of the discharge thereby effected.

BELLEAU & STAFFORD,
Attorneys *ad litem* of the Insolvents.

Quebec, 29th March, 1879. 3732

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michel Larivière, carriage-maker, of the city of Saint Hyacinthe, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared out of the proceeds of the immovables open to objection until the sixth day of May next, after which dividend will be paid.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 15th April, 1879. 3416

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Paré, of the town of Lachine, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet on composition has been prepared open to objection until the seventh day of May next, after which dividend will be paid.

ANDREW J. SIMPSON,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 16th April, 1879. 3448

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles F. Beaudry, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend has been declared, open to objection until Wednesday, the thirtieth day of April, 1879, after which date dividend will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 19th April, 1879. 3456

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Camille Robichaud, of Saint-Jerôme, an Insolvent.

I first dividend has been declared open to objection until Wednesday, the seventh day of May, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 19th April, 1879. 3454

INSOLVENT ACT OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.
} *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Roy, of the city and district of Montreal, merchant, an Insolvent.

On the fifth day of May next, the undersigned, will apply to the said court for his discharge under said acts.

JEAN BAPTISTE ROY,
By ST. PIERRE & SCALLON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 17th March, 1879. 3002

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Louis Delorme, des cité et district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes des produits de la vente des biens meubles et de la partie nord-est du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, sous le numéro trois cent sept (307), a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le sixième jour de mai, A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payables.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 16 avril 1879. 3463 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de T. Wilfred R. Lapointe, du village de Sainte-Thérèse de Blainville, dans le district de Terrebonne, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mai 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 15 avril 1879. 3465 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Louis Thibault et de Francois X. Lanthier, tous deux tant personnellement que comme membres de la ci-devant société de "Thibault, Lanthier & Cie," faillis.

Le treizième jour de mai prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

ETHIER & PELLETIER,
Procureurs des dits faillis.
Montréal, 4 avril 1879. 3209 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de David B. A. McBean, M D., des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Vendredi, le seizième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

DAVID B. A. McBEAN,
Par MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Ses procureurs *ad litem.*
Montréal, 5 avril 1879. 3087 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Edward Planche, failli.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

EDWARD PLANCHE,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem.*
Sherbrooke, 26 mars 1879. 2677 5

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Delorme, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

A dividend sheet upon the proceeds of the sale of movables and of the north east part of lot known and designated upon the official plan and book of reference for Saint Lawrence ward of the city of Montreal, as number three hundred and seven (307), has been declared open to objection until Tuesday, the sixth day of May, A. D. 1879, after which dividend will be payable.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Montreal, 16th April, 1879. 3464

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of T. Wilfred R. Lapointe, of the village of Sainte Therese de Blainville, in the district of Terrebonne, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named involvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, No. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 15th April, 1879. 3466

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Louis Thibault and François X. Lanthier, both individually and as members of the firm of Thibault, Lanthier & Co, Insolvents.

On the thirteenth day of May next, the Insolvents will apply to the said court for their discharge under the said act.

ETHIER & PELLETIER,
Their attorneys *ad litem.*
Montreal, 4th April, 1879. 3210

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of David B. A. McBean, M. D., of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

On Friday, the sixteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

DAVID B. A. McBEAN,
By MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
His attorneys *ad litem*
Montreal, 5th April, 1879. 3088

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Edward Planche, an Insolvent.

On the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

EDWARD PLANCHE,
By HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem.*
Sherbrooke, 26th March, 1879. 2678

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure*

Dans l'affaire de Roch Desjardins, commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli.

Le douzième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

R. DESJARDINS,
Par BOURGOUIN & LACOSTE,
Ses procureurs *ad litem.*

2979 4

Canada, Province de Québec, District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

In re:—Simon Bruneau, de Saint-Roch de Richelieu, failli, G. H. Dumesnil, syndic.

Le failli s'adressera à la cour supérieure, le cinq de mai prochain, pour avoir sa décharge.

Montréal, 29 mars 1879.

SIMON BRUNEAU.
Par F. VANASSE,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 29 mars 1879. 2875 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de H. Paquet, failli.

Le premier jour de mai prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MONTAMBAULT, LANGELIER & LANGELIER,
Procureurs *ad litem.*

Québec, 26 mars 1879. 2611 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles J. Odell, failli.

Le dixième jour de mai prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHS. J. ODELL,

Sherbrooke, 24 février 1879. 2679 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William George, du canton de Stanstead, dans le dit district, commerçant, failli.

Le quatorzième jour de mai prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge.

WILLIAM GEORGE,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs *ad litem.*

Stanstead, 8 avril, 1879. 3327 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Chs. Audette, de Saint-Léon de Standon, failli.

Avis public est par le présent donné que, lundi, le cinq de mai prochain, à trois heures p. m., aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer trente sept centins et demi dans la piastre, comme suit: vingt-cinq centins comptant, et douze centins et demi par billets promissoires, à quatre, huit et douze mois, sans garanties.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 19 avril 1879. 3601 2

INSOLVENTS ACT OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court*

In the matter of Roch Desjardins, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

On the twelfth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

R. DESJARDINS,
By BOURGOUIN & LACOSTE,
His attorneys *ad litem.*

2980

Canada, Province of Quebec, District of Richelieu. } *Superior Court.*

In re:—Simon Bruneau, of Saint Roch de Richelieu, Insolvent, G. H. Dumesnil, assignee.

The insolvent will apply to the superior court, for his discharge, on the fifth of May next.

Montreal, 29th March, 1879.

SIMON BRUNEAU,
By F. VANASSE,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 29th March, 1879. 2876

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of H. Paquet, an Insolvent.

On the first day of May next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

MONTAMBAULT, LANGELIER & LANGELIER,
Attorneys *ad litem.*

Quebec, 26th March, 1879. 2612

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Charles J. Odell, an Insolvent.

On the tenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

CHS. J. ODELL,

Sherbrooke, 24th February, 1879. 2680

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of William George, of the township of Stanstead, in said district, trader, an Insolvent.

On the fourteenth day of May next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

WILLIAM GEORGE,
By TERRILL & HACKETT,
His attorneys *ad litem.*

Stanstead, 8th April, 1879. 3328

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Charles Audet, of Saint Leon de Standon, an Insolvent.

Public notice is hereby given that, on Monday, the fifth day of May next, at three o'clock p. m., will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting of the creditors to take into considéestion a deed of composition and discharge, which terms are to pay thirty seven cents and a half in the dollar, as follows: twenty five cents cash, and twelve and a half cents by promissory notes, at four, eight and twelve months, without securities.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 19th April, 1879. 3602

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de John Smith et Cie., faillis.

Le treizième jour de mai prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN DULMAGE,
Par TRENHOLME & MACLAREN,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 10 avril 1879. 3323 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nazaire Lambert, de Saint-Joseph, Beauce, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés que, lundi, le vingt-huitième jour d'avril prochain, à deux heures p. m., aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer soixante huit cents et trois quarts dans la piastre, en trois paiements égaux, à quatre, huit et douze mois, avec garantie pour les deux derniers paiements.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 10 avril 1879. 3307 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Long, de Dundee, commerçant, failli.

Un premier bordereau de dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le sixième (6e) jour de mai 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

CHARLES BAILLIE,
Syndic.

Montréal, 17 avril 1879. 3545 2

ACTE DE FALLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Elizabeth Hamilton, de la cité de Montréal, commerçante, faillie.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-huitième jour d'avril courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,
JOHN M. M. DUFF,
Syndics conjoints.

Bureau de John M. M. Duff,
217, rue Saint-Jacques, Montréal. 3587 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

District de Kamouraska. } *Cour Supérieure,*

Le dix-neuf mai prochain, Jules Dionne, demandera sa décharge à la cour susdite.

L. A. LANGLAIS,
Son procureur *ad litem.*

7 avril 1879. 3591 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Arthur Dion, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au premier jour de mai, après lequel jour les dividendes seront payés.

RICHARD TURNER,
Syndic.

Québec, 17 avril 1879. 3501 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of John Smith & Co., Insolvents.

On the thirteenth day of May next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOHN DULMAGE,
Per TRENHOLME & MACLAREN,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 10th April, 1879. 3324

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Nazaire Lambert, of Saint-Joseph, Beauce, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of Levis, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified that on Monday, the twenty eighth day of April next, at two o'clock p. m., will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which are to pay sixty eight cents and three fourth in the dollar, by three equal payments, at four, eight and twelve months, with security for the two last payments.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 10th April, 1879. 3308

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Long, of Dundee, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the sixth (6th) day of May, 1879, after which dividend will be paid.

CHARLES BAILLIE,
Assignee.

Montreal, 17th April, 1879. 3546

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Elizabeth Hamilton, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty eighth day of April instant, after which dividends will be paid.

JOHN TAYLOR,
JOHN M. M. DUFF,
Joint assignees.

Office of John M. M. Duff,
217, Saint James street, Montreal. 3588

INSOLVENT ACT OF 1875.

District of Kamouraska. } *Superior Court.*

On the nineteenth of May next, Jules Dionne, will apply to the said court for his discharge.

L. A. LANGLAIS,
His attorney *ad litem.*

7th April, 1879. 3592

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Arthur Dion, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the first day of May, after which dividend will be paid.

RICHARD TURNER,
Assignee.

Quebec, 17th April, 1879. 3502

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Bingley J. Pettener, de la cité de Montréal, manufacturier et commerçant, failli.

Les créanciers sont notifiés par le présent de se réunir à mon bureau, No. 217, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le cinquième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le consentement à la décharge du failli produit en cette affaire.

J. M. M. DUFF,
Syndic.

Montréal, 17 avril 1879. 3589 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Désiré Bégin, de Lévis, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour de mai prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 17 avril 1879. 3595 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis N. St. Pierre, du village de Shefford Ouest, dans le district de Bedford, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, mardi, le sixième jour de mai, A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un consentement par écrit à sa décharge portant avoir été signé par la majorité requise en nombre et valeur de ses créanciers. Les conditions sont le paiement, par le failli, de trente-cinq centins dans la piastre, au comptant.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 12 avril 1879. 3451 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Murray & Cie., de la cité de Montréal, faillis.

Un deuxième bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à vendredi, le deuxième jour de mai A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 15 avril 1879. 3539 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Prospère Belanger, de Beauharnois, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur immeuble a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à samedi, le troisième jour de mai 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques.
Montréal, 17 avril 1879. 3525 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Bingley J. Pettener, of the city of Montreal, manufacturer and trader, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, No. 217, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the fifth day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, to take into consideration the consent to the discharge of the insolvent filed in this matter.

J. M. M. DUFF,
Assignee.

Montreal, 17th April, 1879. 3590

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Désiré Bégin, of Levis, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the thirteenth day of May next, after which the dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 17th April, 1879. 3596

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis N. St. Pierre, of the village of West Shefford, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 353, Notre-Dame street, Montreal, on Tuesday, the sixth day of May, A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a consent in writing to his discharge purporting to be signed by the requisite majorities, in number and value of his creditors. The terms of which are the payment by the Insolvent of thirty five cents on the dollar in cash.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
353, Notre Dame street,
Montreal, 12th April, 1878. 3452

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Murray & Co., of the city of Montreal, Insolvents.

A second dividend sheet has been prepared open to objection until Friday, the second day of May, A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

Office of Perkins, Fulton & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 15th April, 1879. 3540

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Prospere Belanger, of Beauharnois, an Insolvent.

A first and final dividend on immoveable has been declared open to objection until Saturday, the third day of May, 1879, after which date dividend will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 17th April, 1879. 3526

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 6.

Le quinzième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'honorable M. le juge TORRANCE.

Dans l'affaire de Napoléon Deschamps,
Failli,
et
Olivier Lecours, Syndic,
et
Etienne Robitaille, Requérant.

Il est ordonné, sur demande de Messieurs T. & C. C. de Lorimier, procureur du réquérant, qu'une assemblée des créanciers du dit Napoléon Deschamps soit tenue dans la salle réservée aux affaires de faillite, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le sixième jour de mai prochain, à one heures de l'avant-midi, dans le but de nommer un syndic à la faillite du dit Napoléon Deschamps, au lieu de Olivier Lecours, absent de la Province de Québec.

(Par ordre),
GEORGE PYKE,
3515 2 Député P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec,
District de Montréal,
No. 299.

Le quinzième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'Hon. M. le Juge TORRANCE.

Dans l'affaire de Damase Roy, ès-qualité,
Failli,
et
Olivier Lecours, Syndic,
et
La Société de Construction Saint-Jacques,
Requérante.

Il est ordonné, sur la requête de la requérante, qu'une assemblée des créanciers du dit Damase Roy, ès-qualité, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le sixième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Damase Roy, ès-qualité, au lieu et place de Olivier Lecours, absent de la province de Québec.

(Par ordre),
GEORGE PYKE,
3577 2 Député P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 937.

Le quinzième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

Présent : L'hon. M. le Juge TORRANCE.

Dans l'affaire de James Kehoe, Failli,
et
Alphonse Doutre, Syndic,
et
James Benning *et al.*, Requérants.

Il est ordonné, sur la requête des requérants, qu'une assemblée des créanciers du dit James Kehoe, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le sixième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec,
District of Montreal.
No. 6.

The fifteenth day of April, one thousand eight hundred and seventy nine.

PRESENT: The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of Napoléon Deschamps,
an Insolvent,
and
Olivier Lecours, Assignee,
and
Etienne Robitaille, Petitioner.

It is ordered, on the application of Messrs. T. & C. C. de Lorimier, attorneys for petitioner, that a meeting of the creditors of the said Napoléon Deschamps be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the sixth day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Napoléon Deschamps, in lieu and place of Olivier Lecours, absent of the province of Quebec.

(By order,)
GEORGE PYKE,
3516 Deputy P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec,
District of Montreal.
No. 299.

The fifteenth day of April, one thousand eighteen hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of Damase Roy, *ès-qualité*,
Insolvent,
and
Olivier Lecours, Assignee,
and
La Société de Construction Saint Jacques,
Petitioner.

It is ordered, on the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said Damase Roy, *ès-qualité*, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the sixth day of May next, at eleven of the clock, in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Damase Roy, *ès-qualité*, in lieu and place of Olivier Lecours, absent of the province of Quebec.

(By order),
GEORGE PYKE,
3578 Deputy P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec,
District of Montreal.
No. 937.

The fifteenth day of April, one thousand eighteen hundred and seventy nine.

Present: The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of James Kehoe, Insolvent,
and
Alphonse Doutre, Assignee;
and
James Benning *et al.*, Petitioners.

It is ordered, on the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said James, Kehoe, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the sixth day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the

James Kehoe, au lieu et place de Alphonse Doutre, absent de la province de Québec.

(Par ordre,)
GEORGE PYKE,
3579 2 Député P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
No. 507.

Le huitième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'hon. M. le juge TORRANCE.

Dans l'affaire de Isaac Desjardins,
Failli,
et
Olivier Lecours, Syndic,
et
La Société de Construction Canadienne de Montréal, Requérante.

Il est ordonné, sur la requête de la requérante, qu'une assemblée des créanciers du dit Isaac Desjardins, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le sixième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Isaac Desjardins, au lieu et place du dit Olivier Lecours, absent de la province de Québec.

(Par ordre),
GEORGE PYKE,
3583 2 Député P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
No. 339.

Le quinzième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'hon. M. le Juge TORRANCE.

Dans l'affaire de Louis G. St. Jean, Failli,
et
Alphonse Doutre, Syndic,
et
James Benning *et al.*, Requerants.

Il est ordonné, sur la requête du requérant, qu'une assemblée des créanciers du dit Louis G. St. Jean, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le sixième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Louis G. St. Jean, au lieu et place d'Alphonse Doutre, absent de la province de Québec.

(Par ordre),
GEORGE PYKE,
3581 2 Député P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
No. 821.

Le dixième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'hon. M. le JUGE TORRANCE.

Dans l'affaire de Moise Trudeau,
Failli,
et
Olivier Lecours, Syndic.
et
Arthur Lacoste,
Créancier requérant

Il est ordonné, sur la requête du requérant qu'une assemblée des créanciers du dit Moise Trudeau, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le sixième jour de mai

insolvent estate of the said James Kehoe, in lieu and place of Alphonse Doutre, absent of the province of Quebec.

(By order,)
GEORGE PYKE,
3580 Deputy P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }
No. 507.

The eighth day of April, one thousand eight hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of Isaac Desjardins,
Insolvent,
and
Olivier Lecours, Assignee,
and
La Société de Construction Canadienne de Montréal, Petitioner.

It is ordered, on the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said Isaac Desjardins, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the sixth day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Isaac Desjardins, in lieu and place of said Olivier Lecours, absent of the Province of Quebec.

(By order),
GEORGE PYKE,
3584 Deputy P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }
No. 339.

The fifteenth day of April, one thousand eight hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of Louis G. St. Jean, Insolvent,
and
Alphonse Doutre, Assignee,
and
James Benning *et al*, Requerants.

It is ordered, on the application of the petitioner that a meeting of the creditors of the said Louis G. St. Jean, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the sixth day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Louis St. Jean, in lieu and place of the said Alphonse Doutre, absent of the province of Quebec.

(By order),
GEORGE PYKE,
3582 Deputy P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }
No. 821.

The tenth day of April, one thousand eighteen hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. JUSTICE TORRANCE.

In the matter of Moise Trudeau,
Insolvent,
and
Olivier Lecours, Assignee,
and
Arthur Lacoste, *Créancier Requérant.*

It is ordered on the application of the petitioner that a meeting of the creditors of the said Moise Trudeau, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the sixth day of

prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Moise Trudeau, le dit Olivier Lecours étant absent de la province de Québec.

(Par ordre),

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

3445 2

May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Moise Trudeau, the said Olivier Lecours being absent from the province of Quebec.

(By order,)

GEORGE PYKE,
Deputy P. S. C.

3446

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Larochelle & Scott, contracteur de chemins de fer, faillis.

Le soussigné vendra à son bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, lundi, le douzième jour de mai prochain, 88,826 parts dans la Compagnie du Chemin de Fer de Lévis et Kennébec. Les parts sont de dix piastres chacune. Conditions de vente : ¼ payable immédiatement après l'adjudication, et la balance dans les trois jours qui suivront la vente.

Vente à onze heures a. m.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 27 mars 1879. 2833 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier Bénard, de la cité de Montréal, marchand de bois, failli.

ATTENDU qu'à une vente d'immeubles sous le dit acte tenue au bureau du soussigné, en la cité de Montréal, George Leclerc, écuyer, médecin, de la dite cité de Montréal, s'est porté adjudicataire de l'immeuble ci-après décrit, et attendu que le troisième jour d'avril 1879, un ordre a émané de l'Honorable Cour Supérieure, pour le district de Montréal, la dite cour siégeant en faillite, ordonnant au syndic soussigné, de vendre le dit immeuble ci-après désigné, à la folle enchère du dit George Leclerc. En conséquence, le dit syndic procèdera à la vente de l'immeuble suivant, savoir :

Un certain emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot No. 493, du cadastre du dit quartier ; Borné en front par la rue Sainte-Catherine, d'un côté par la rue Colborne, d'autre côté par partie du lot 494, et en arrière par une autre partie du dit lot 494, du dit cadastre—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au bureau du syndic soussigné, No. 15, Place d'Armes, Montréal, JEUDI, le SIXIEME (6) jour de MAI prochain, à ONZE heures a. m.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 10 avril 1879. 3377 3

[Première publication, 12 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENT.

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François.

Dans l'affaire de George P. Ward, du canton de Bury, hôtelier, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Larochelle & Scott, railway contractors, Insolvents.

The undersigned will sell at his office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, on Monday, the twelfth day of May next, 88,826 shares in the Levis and Kennebec Railway Company. Shares are of ten dollars each. Terms of sale : ¼ payable immediately after adjudication, balance within three days after the sale.

Sale at eleven o'clock a. m.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 27th March, 1879. 2834

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of François Xavier Bénard, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

WHEREAS at a sale of the immovable property in this affair, in the office of the undersigned, in the city of Montreal, George Leclerc, esquire, physician, of the city of Montreal, was the last and highest bidder upon the property hereinafter described, and whereas on the third day of April, 1879, an order was issued from the honorable the superior court for the district of Montreal, sitting in insolvency, ordering the undersigned assignee, to sell the said property hereinafter described, at the *folle enchère* of the said George Leclerc. Accordingly the said assignee will proceed to the sale thereof, namely :

A certain lot situate and being in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and designated as lot No. 493, on the cadastre for the said ward ; bounded in front by Sainte Catherine street, on one side by Colborne street, on the other side by part of lot 494, and in rear by another part of said lot 494, on the said cadastre—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned assignee, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on THURSDAY, the SIXTH (6) day of MAY next, at ELEVEN o'clock a. m.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 10th April, 1879. 3378

[First published, 12th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint Francis.

In the matter of George P. Ward, of the township of Bury, hotel keeper, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immoveables property belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under aticle 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions

suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, en son bureau, Block Odelle, en la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Premièrement.—Cette certaine lisière ou étendue de terre située dans le canton de Bury susdit, et plus particulièrement connue comme partie des lots numéros dix-huit et vingt, dans le Victoria road, rang du dit canton, et décrit comme suit, à savoir: commençant à un poteau au côté est du chemin qui conduit de Victoria road à Robinson village; de là courant à l'est à angle droit avec le dit chemin qui conduit de Robinson village, deux cents dix-huit pieds à un poteau et une pierre; de là au nord à angle droit avec la dernière ligne mentionnée et parallèle au dit chemin qui conduit de Robinson village, trois cents quinze pieds au poteau et pierre sous la ligne de division entre les terres de Augustus A. Hawley et celle de James Chapman; de là vers le sud ouest, le long de la dite ligne de division au dit côté est du dit chemin qui conduit au village de Robinson au poteau et pierre, deux cent quatre-vingt-deux pieds; de là au sud suivant le côté est du dit chemin qui conduit de Robinson village, cent vingt-neuf pieds au lieu de départ, contenant ou supposé contenir les trois quarts d'un acre, plus ou moins—avec les améliorations faites et les bâtisses sus-érigées, le tout sans aucune réserve, sauf ce qui est contenu dans les lettres patentes émises par la couronne.

Secondement.—Tous ces morceaux ou lots de terre situés dans le canton de Bury, connus et désignés comme la partie sud-est du lot numéro vingt-six, et la partie sud-est de la moitié nord-est du lot numéro vingt-quatre, dans le rang du chemin Victoria, dans le dit canton de Bury; les dits morceaux ou étendus de terre étant bornés au nord-ouest par une ligne parallèle à la ligne qui divise le cinquième du sixième rang, et à une distance suffisante du dit chemin Victoria, pour former cent acres, sauf à distraire deux acres, un verger et vingt et une perches du lot numéro vingt-six, cédé par acte à John R. Smith, le dixième jour de mai 1869—ensemble toutes les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, en la chambre réservée pour les affaires de faillite, VENDREDI, le VINGT-TROISIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures du matin.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

J. J. Greffith,
Encanteur,
6 mars 1879. 2299 3

[Première publication, 15 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Barrette, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, at his office, in Odell's Block, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Firstly.—That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Bury aforesaid, and more particularly known as part of the lots numbers eighteen and twenty, in the Victoria road range of the said township, and described as follows, to wit: commencing at a post on the east side of the road leading from the Victoria road to Robinson village; thence running east and at right angles with the said road leading to Robinson village, two hundred and eighteen feet to a post and stone; thence north at right angles with the last mentioned line and parallel with the said road leading to Robinson village, three hundred and fifteen feet to a post and stone on the division line between the lands of Augustus A. Hawley, and that of James Chapman; thence south westerly along the said division line to the said east side of the said road leading to Robinson village to a post and stone, two hundred and eighty two feet; and thence south] following the east side of the said road leading to Robinson village, one hundred and twenty nine feet to the place of commencement, containing or supposed to contain three quarters of an acre, more or less—with the improvements and buildings thereon erected and made, the whole without any exception are reserved, except such as are contained in the original letters patent from the crown.

Secondly.—All those parcels or lots of land situate lying and being in the township of Bury, known and distinguished as the south east part of lot number twenty six, and the south east part of the north east half of lot number twenty four, in the Victoria road range, in the said township of Bury; the said pieces or parcels of land being bounded on the north west by a line drawn parallel to the line dividing the fifth and sixth ranges, and a sufficient distance from said Victoria road, to contain one hundred acres, save and except therefrom two acres, one rood and twenty one perches of the lot number twenty six, deeded to John R. Smith, on the tenth day of May, 1869—together with all the improvements and buildings thereon erected and made.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room set aside for matters in insolvency, on FRIDAY, the TWENTY THIRD day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

J. J. Griffith,
Auctioneer.
6th March, 1879. 2300

[First published, 15th March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Barrette, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them know according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within

oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre en la cité de Montréal, connu aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, sous le numéro cent trente et un (131)—avec une maison et autres bâtisses susérigées.

Pour être vendu au dernier et plus haut enchérisseur, au bureau de Beausoleil & Kent, 55, rue Saint-Jacques, Montréal, VENDREDI, le SEIZIÈME jour de MAI 1879, à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques.
Montréal, 13 mars 1879. 2379 3

[Première publication, 15 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Loubier, de Saint-Victor Tring, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de pocédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé à Saint-Victor de Tring, dans le comté de Beauce, contenant environ un demi arpent de front sur vingt-huit pieds de profondeur, faisant partie du lot numéro seize, en le troisième rang du township de Tring; borné en front vers le nord-est au chemin de front, par derrière au sud-ouest au bout des dits vingt-huit pieds, au nord-ouest à Léon Fontaine, et au sud-est à Joseph Bolduc, écuyer, notaire—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de Saint-Victor de Tring, dans le comté de Beauce, MARDI, le VINGTIEME jour de MAI prochain (1879), à ONZE heures a. m.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 13 mars 1879. 2391 3

[Première publication, 15 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis B. Voligny, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

six daysnext after the day of sale, to wit:

One lot of land in the city of Montreal, known on the official plan and book of reference for the Saint Mary's ward, as number (131) one hundred and thirty one—with dwelling house and other buildings thereon erected.

To be sold to the last and highest bidder, at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, Montreal, on FRIDAY, the SIXTEENTH day of MAY, 1879, at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 13th March, 1879. 2380

[First published, 15th March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Loubier, of Saint Victor Tring, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled at the office of the undersigned, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit:

1. A lot of ground situate in the parish of Saint Victor de Tring, county of Beauce, containing about one half arpent in front on twenty eight feet in depth, being a part of lot number sixteen, in the third range of the township of Tring; bounded in front towards the north east to the highway, in rear to the south west to the end of the said depth, to the north west to Léon Fontaine, and to the south east to Joseph Bolduc, esquire, notary—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of Saint Victor of Tring, in the county of Beauce, on TUESDAY the TWENTIETH day of MAY next (1879), at ELEVEN o'clock a. m.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 13th March, 1879. 2392

[First published, 15th March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis B. Voligny, of the city of Montreal, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civile procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next proceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Un lot de terre sis et situé sur la rue Cadieux, dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, comme lot numéro neuf cent douze (912); le dit lot contenant cent deux pieds six pouces de front par cent soixante et dix-sept pieds de profondeur, plus ou moins—avec une maison en pierre de taille et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le DOUZIEME jour de MAI, A. D. 1879, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 8 mars 1879. 2065 3

[Première publication, 8 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Adolphe Roy, de la cité de Montréal, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits et appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains de John Fair, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un terrain ou emplacement situé au village Saint-Jean-Baptiste, étant le numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (No. 199), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du cadastre du dit village Saint-Jean-Baptiste, de la contenance de trente-quatre pieds de largeur en front sur quarante-neuf pieds de profondeur au bout de laquelle profondeur il rétrécit et ne mesure plus que vingt-six pieds et huit pouces de largeur jusqu'au bout de la profondeur, totale qui est d environ soixante et seize pieds et dix pouces, le tout mesure anglaise, et plus ou moins; borné le dit terrain en front au nord-est par la rue Cadieux, en arrière au sud-ouest par Hyacinthe Lemay dit Delorme, d'un côté au sud-est par Louis Chartrand représentant le dit Pierre Mainville, et d'autre côté au nord-ouest par Michel Mainville, père—avec une maison de bois à deux étages lambrissée de brique, et un hangard de bois érigés sur le dit terrain.

2. Toute cette partie du lot de terre No. 16, situé dans le quartier Saint-Louis, rue Sainte-Elizabeth, contenant vingt-un pieds et six pouces de front sur soixante-deux pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; bornée en front par la rue Sainte-Elizabeth, par derrière par la ruelle Grothee, d'un côté par Doutail Letang, et de l'autre côté par A. Patenaude. Le dit terrain est maintenant connu sous le numéro six cent soixante, sur le plan officiel et au livre de renvoi du dit quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal—avec une maison à deux étages en bois lambrissée en briques et autres dépendances dessus érigées.

3. Un lopin de terre situé au Côteau Saint-Louis, paroisse de Montréal, contenant cent quatre-vingt-dix pieds de front par cent cinquante-six pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et sans garantie de mesure précise, et tel qu'actuellement enclos; et bornée comme suit, savoir: en front par la rue Robin, en arrière par Pierre Beaubien, écuyer, d'un côté par George Amiot ou représentants, de l'autre côté par Benjamin Comte—avec

A lot of land situate and being on Cadieux street, in the Saint Louis ward, of the city of Montreal, known and designated upon the official plan and in the book of reference of the said Saint Louis ward, as lot number nine hundred and twelve (912), said lot containing one hundred and two feet six inches in front by one hundred and seventy seven feet in depth, more or less—with a cut stone house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault and Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWELFTH day of MAY, A. D. 1879, at THIRTY MINUTES PAST ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Montreal, 8th March, 1879. 2066

[First published, 8th March 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Adolphe Roy, of the city of Montreal, merchant an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described and belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with John Fair, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot situate in the village of Saint Jean Baptiste, being number one hundred and ninety nine (199), on the official plan and in the book of reference for the cadastre of the village of Saint Jean Baptiste aforesaid, measuring thirty four feet wide in front by forty nine feet in depth at the end of which said depth it narrows to only twenty six feet eight inches in width to the end of the whole depth, which is about seventy six feet ten inches, the whole english measure, and more or less; bounded in front to the north east by Cadieux street, in rear to the south west by Hyacinthe Lemay dit Delorme, on one side to the south east by Louis Chartrand representing the said Pierre Mainville, and on the other side to the north west by Michel Mainville, senior—with a two storey wooden house cased with brick, and a wooden hangard thereon erected.

2. All that part of lot No. 16, situate in Saint Louis ward, Saint Elizabeth street, containing twenty one feet six inches in front by sixty two feet in depth, english measure, and more or less; bounded in front by Saint Elizabeth street, in rear by Grothee lane, on one side by Doutail Letang, and on the other side by A. Patenaude; said lot being known as number six hundred and sixty, on the official plan and in the book of reference for the cadastre of Saint Louis ward aforesaid, of the city of Montreal—with a two storey wooden house cased with brick, and other dependencies thereon erected.

3. A lot of land situate at Coteau Saint Louis, parish of Montreal, containing one hundred and ninety feet in front by one hundred and fifty six feet in depth, the whole without warranty of precise measurement, but more or less, and such as actually enclosed and bounded as follows, to wit: in front by Robin street, in rear by Pierre Beaubien, esquire, on one side by George Amiot, or representatives, and on the other side by Benjamin

une maison en bois à un étage, et autres dépendances.

Pour être vendus au plus haut et dernier enchérisseur, au bureau de John Fair, MERCREDI, le QUATORZIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
C. BEAUSOLEIL,
Syndics conjoints.

115, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 6 mars 1879. 2163 3
(Première publication, 8 mars 1879.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gabriel Lenoir Rolland et James J. O'Brien, tous deux de la cité de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société comme commerçants et manufacturiers de chaussures, sous les nom et raison de Rolland, O'Brien & Compagnie, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requise de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de ontréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

Un lot de terre faisant front sur la rue Bleury, dans le quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier comme subdivision numéro quatre-vingt-six (86), du lot officiel numéro quarante-quatre (44), le dit lot étant vingt-sept (27) pieds quatre (4) pouces de largeur en front et en arrière par cent quatre pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—sans bâtisses.

Comme appartenant à J. J. O'Brien, individuellement.

1. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal ; borné en front au sud-est par la rue Dorchester, en arrière au nord-ouest par Joseph Mercier ou représentants, d'un côté au sud-ouest par la rue Saint-Christophe, et de l'autre côté au nord-est par la rue Saint-André, lequel dit lot de terre est maintenant composé, connu et désigné comme lots de subdivision numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, du lot officiel numéro cinq cent trente et un (531), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques—avec deux maisons en pierre et autres bâtisses sus-érigées.

2. Deux lots de terre sis et situés à la Côte de la Visitation, dans la paroisse de Montréal, et connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite Côte de la Visitation, comme lots numéros trente-neuf (39) et quatre-vingt-huit (88), chacun des dits lots étant trente-sept pieds six pouces de largeur par quatre-vingt-treize pieds neuf pouces de profondeur, mesure française, plus ou moins—sans bâtisses.

3. Le cinquième indivis d'un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, comme lot officiel numéro mil deux cent quatre-vingt-dix-huit (1298)—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le DOUZIEME jour de MAI

Comte—with a one storey wooden house and other dependencies.

To be sold to the last and highest bidder, at the office of John Fair, on WEDNESDAY, the FOURTEENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
C. BEAUSOLEIL,
Joint assignees.

115, Saint François Xavier street.
Montreal, 6th March, 1879. 2164
(First published, 8th March, 1879.)

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Gabriel Lenoir Rolland and James J. O'Brien, both of the city of Montreal, and there doing business together in co-partnership as traders and manufacturers of boots and shoes, under the name and style of Rolland, O. Brien & Company, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit :

A lot of land fronting on Bleury street, in the Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, known and designated upon the official plan and book of reference of the said ward, as subdivision number eighty six (86), of lot official number forty four (44), said lot being twenty seven (27) feet four (4) inches in width, front and rear by one hundred and four feet in depth, english measure, more or less—without buildings.

As belonging to J. J. O'Brien, individually.

1. A certain lot of land or emplacement situate in the Saint James ward of the city of Montreal ; bounded in front to the south east by Dorchester, street, in rear to the north west by Joseph Mercier or representatives, on one side to the south west by Saint Christophe street, and on the other side to the north east by Saint Andre, street, which said lot of land is now composed, and known and distinguished as lots subdivision numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight, nine, ten, eleven and twelve, of lot official number five hundred and thirty one (531), on the official plan and book of reference of the said Saint James ward—with two stone house and other buildings thereon erected.

2. Two lots of land situate and being at Cote de la Visitation, in the parish of Montreal, and known and distinguished on the official plan and book of reference of the said Cote de la Visitation, as lots numbers thirty nine (39) and eighty eight (88), each of said lots being thirty seven feet six inches in width by ninety three feet nine inches in depth, french measure, more or less—without buildings.

3. The undivided one fifth of a lot of land situate in the Sainte Mary's ward, of the city of Montreal, and known and designated upon the official plan and book of reference of the said Sainte Mary's ward, as lot official number one thousand two hundred and ninety eight (1298)—without buildings.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWELFTH day of

A. D. 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 8 mars 1879. 2039 3

[Première publication, 8 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de La Manufacture de Ouate de Sorel, corps politique et incorporé, dont le principal bureau d'affaires était en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre sis et situé en la ville de Sorel, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro mil deux cent quatre-vingt douze (1292), de la contenance de deux cent pieds de front sur cent soixante et huit pieds de profondeur ; tenant en front à la rue du Roi, en arrière par Charles Gill et les représentants de Louis Adelard Senecal, au nord à une rue projetée, et au sud à la rue Gill—avec une grande bâtisse en brique, dernièrement en usage comme manufacture de ouate, avec bouilloire, engin et autres machineries à l'usage de la dite manufacture, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu par encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain (1879), à ONZE heures de l'avant-midi.

J. F. ARMSTRONG,
Syndic.

Sorel, 11 mars 1879. 2255 3

[Première publication, 15 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Amelia S. Jenking, des cité et district de Montréal, faisant affaires en la cité de Sherbrooke, et aussi dans la cité de Montréal, sous les nom et raison de A. Sawtell & Cie., commerçants, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après mentionné sera vendu aux temps et lieux fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans la première concession de la paroisse de Saint-Hilaire, dans la seigneurie de Rouville, entre une rue projetée de cinquante pieds de largeur et le lot numéro quatre, sur le plan de la propriété de Bruce Campbell ;

MAY, A. D. 1879, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 8th March, 1879. 2070

(First published, 8th March, 1879.)

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of the Sorel Wadding Manufactory, a body corporate and politic, whose chief place of business was in the town of Sorel, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land lying and situate in the town of Sorel, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number one thousand two hundred and ninety two (1292), containing two hundred feet in front by one hundred and sixty eight feet in depth ; bounded in front by King street, in rear by Charles Gill and the representatives of Louis Adelard Senecal, on the north by a projected street, and on the south by Gill street—with a large brick buildings, lately in use as a wadding mill, with boiler, engine and other machinery for the use of the said mill, and other buildings thereon erected.

To be sold by public auction, to the last and highest bidder, on the premises, TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of MAY next, (1879), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. F. ARMSTRONG,
Assignee.

Sorel, 11th March, 1879. 2256

[First published, 15th March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Amelia S. Jenking, of the city and district of Montreal, carrying on business in the city of Sherbrooke, as well as in the city of Montreal, under the name and style of A. Sawtell & Co., traders, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain lot of land situate in the first concession of the parish of Saint Hilaire, in the seigniory of Rouville, between a projected street fifty feet in width and lot number four, on the plan of the property of Bruce Campbell ; bounded in front by

borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par la rivière Richelieu, au côté nord-est par le lot numéro quatre, et au sud-ouest par la dite rue projetée—avec une maison et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu par encan public, au dernier et plus offrant enchérisseur, à la "Iroquois House," dans le village de Saint-Hilaire, LUNDI, le DIX-NEUVIEME jour de MAI 1879, à DIX heures de l'avant-midi.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.

Montréal, 13 mars 1879. 2361 3

[Première publication, 15 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Edward, de la ville de Sainte-Cunégonde, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lot de terre situé sur la rue Workman, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, comme lot numéro cinq cent quatre-vingt-deux (582)—avec une maison en briques et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau de Lajoie, Perrault et Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le DOUZIEME jour de MAI A. D. 1879, à MIDI ET DEMI de l'après-midi.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath, 2057 3
Montréal, 8 mars 1879.

[Première publication, 8 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hedwidge B. Langevin, épouse séparée de biens d'Eugène Fenion, médecin vétérinaire, tous deux de la paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga, dans le district de Montréal, et de ce dernier dûment autorisée, commerçante, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir:

Un lot de terre situé dans le village d'Hochelaga, dans la paroisse de La Nativité de la Sainte-Vierge, formant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné

the Queens highway, and in rear by the Richelieu river, on the north east side by the lot number four, and on the south west by the said projected street — with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold by public auction, to the last and highest bidder, at the "Iroquois House," in the village of Saint Hilaire, on MONDAY, the NINETEENTH day of MAY, 1879, at TEN o'clock in the forenoon.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.

Montreal, 13th March, 1879. 2362

[First published, 15th March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Edward, of the town of Sainte Cunegonde, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situated on Workman street, and known and designated upon the official plan and book of reference of the parish of Montreal, as lot number five hundred and eighty two, (582),—with a brick house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault and Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWELFTH day of MAY, A. D. 1879, at THIRTY MINUTES PAST TWELVE of the clock in the afternoon.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 8th March, 1879. 2058

[First published, 8th March 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hedwidge B. Langevin, wife separated as to property from Eugene Fenion, veterinary surgeon, both of the parish of La Nativité de la Sainte Vierge de Hochelaga, in the district of Montreal, and by the latter duly authorised, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter, described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days nextafter the day of sale, to wit:

A lot of land situate in the village of Hochelaga, in the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the district of Montreal, known and

aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal (village d'Hochelaga), sous le numéro soixante et treize (73), mesurant soixante et quatre (64) pieds de front par une profondeur de cent quarante-deux pieds ; et de là soixante et treize pieds de front par environ deux cent vingt-quatre pieds neuf pouces de profondeur, formant en tout une profondeur de trois cent soixante et six pieds neuf pouces, le tout mesure anglaise, plus ou moins —avec une maison en pierre et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le DOUZIEME jour de MAI A. D. 1879, à MIDI.

C. O. PERRAULT,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 8 mars 1879. 2075 3
(Première publication, 8 mars 1879.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Dame Caroline Durocher, marchande publique, du village de Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, épouse séparée par contrat de mariage d'Edouard Ferland, et par ce dernier dûment autorisée, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

Quatre lots de terre situés dans la paroisse du Sault au Récollet, connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous les numéros quinze (15) seize (16), soixante et trois (63) et soixante et quatre (64), de la subdivision du lot officiel numéro deux cent quarante-sept (247).

Pour être vendus au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le DOUZIEME jour de MAI A. D. 1879, à MIDI, QUARANTE-CINQ MINUTES de l'après-midi.

C. O. PERRAULT,
Syndic

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.
Montréal, 8 mars 1879. 2073 3
[Première publication, 8 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Barrette, du village du Côteau Saint-Louis, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, et appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

designated on the official plan and book of reference for the parish of Montreal, (village of Hochelaga), as number seventy three (73), measuring 164) sixty four feet in front by a depth of one hundred and forty two feet ; and thence seventy three feet in front by about two hundred and twenty four feet nine inches in depth, making i all a depth of three hundred and sixty six feet nine inches, the whole more or less, english measure—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Lajoie, Perrault & Seath, No. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWELFTH day of MAY A. D. 1879, at TWELVE of the clock noon.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Montreal, 8th March, 1879. 2076
(First published, 8th March, 1879.)

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dame Caroline Durocher, *marchande pubilque*, of the village of Saint Jean-Baptiste, in the district of Montreal, wife separated by marriage contract of Edouard Ferland, and by the latter duly authorised, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immoveables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure o Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may by filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Four lots of land situated in the parish of Sault au Récollet, known and designated upon the official plan and book of reference of the said parish, as numbers fifteen (15), sixteen (16), sixty three (63) and sixty four (64), of the subdivision of lot official number two hundred and forty seven (247).

To be sold at the office of Lajoie, Perrault and Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWELFTH day of MAY, A. D. 1879, at FORTY FIVE MINUTES PAST TWELVE of the clock in the afternoon.

C. O. PERRAULT,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Montreal, 8th March, 1879. 2074
[First published, 8th March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Louis Barrette, of the village of Coteau Saint Louis, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described and belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Ce certain emplacement situé dans le village du Côteau Saint-Louis, dans le district, de Montréal, faisant front sur la rue Saint-Denis, et étant composé du lot de subdivision 6, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment fait du lot 162 A, des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé du Côteau Saint-Louis, paroisse de Montréal, et de la subdivision 2, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 165, des dits plan et livre de renvoi officiels du dit village.

2. Ce certain emplacement situé dans le susdit village du Côteau Saint-Louis, faisant front sur la rue Saint-Denis, et composé de la subdivision 5, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 162 A, des plan et livre de renvoi officiels du dit village, et de la subdivision 3, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 165, des plan et livre de renvoi officiels du dit village.

3. Ce certain emplacement situé dans le susdit village du Côteau Saint-Louis, faisant front sur la rue Saint-Denis, et étant composé du lot de subdivision 4, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 162 A, des plan et livre de renvoi officiels du dit village, et de la subdivision 4, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 165, des plan et livre de renvoi officiels du dit village.

4. Ce certain lot de terre situé dans le susdit village du Côteau Saint-Louis, connu comme subdivision 22, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 162, des plan et livre de renvoi officiels du dit village.

5. La partie nord-ouest du lot de subdivision 21, sur le dit plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 162, des plan et livre de renvoi officiels du dit village, la dite partie du lot contenant vingt (20) pieds de largeur par soixante et quinze pieds de profondeur, plus ou moins, et bornée en front par la rue Berri, en arrière par la propriété de Frigon ou représentants, d'un côté au sud-est par le résidu de la dite subdivision numéro vingt et un, et de l'autre côté au nord-ouest par le lot ci-dessus décrit, sous le No. 5—avec la maison en pierre et autres bâtisses sus érigées.

Pour être vendus au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, SAMEDI, le SEPTIEME jour de JUIN A. D. 1879, à ONZE heures a. m.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 27 mars 1879. 2869 2

[Première publication, 5 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Damase Roy, en sa qualité de curateur à la succession de feu Louis Catellier, en son vivant, menuisier, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

1. Trois lopins de terre ou emplacements sis et situés au village incorporé d'Hochelaga, en la paroisse de Montréal, et connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village,

1. That certain emplacement situate at the village of Coteau Saint Louis, in the district of Montreal, fronting on Saint Denis street, and being composed of lot subdivision 6, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 162 A, of the official plan and book of reference of the incorporated village of Coteau Saint Louis, parish of Montreal, and of subdivision 2, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 165, of said official plan and book of reference of said village.

2. That certain emplacement situate at the village of Coteau Saint Louis aforesaid, fronting on Saint Denis street, and composed of subdivision 5, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 162 A, of the official plan and book of reference of said village, and of subdivision 3, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 165, of the official plan and book of reference of said village.

3. That certain emplacement situate at the village of Côteau Saint Louis aforesaid, fronting on Saint Denis street, and being composed of lot subdivision 4, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 162-A, of the official plan and book of reference of said village and of subdivision 4, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 165, of the official plan and book of reference of said village.

4. That certain lot of land situate at the village of Coteau Saint Louis aforesaid, known as subdivision 22, upon the subdivisional plan and in the book of reference duly made of lot 162, of the official plan and book of reference of said village.

5. The north west portion of lot subdivision 21, upon said subdivisional plan and book of reference duly made of lot 162, of the official plan and book of reference of said village, said portion of lot containing (20) twenty feet in width by seventy five feet in depth, more or less, and bounded in front by Berri street, in rear by the property of Frigon or representatives, on one side to the south east by the remaining portion of said subdivision twenty one, and on the other side to the north west by the lot hereinabove described, as No. 5—with the stone house and buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, No. 15, Place d'Armes, on SATURDAY, the SEVENTH day of JUNE, A. D. 1879, at ELEVEN o'clock a. m.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 27th March, 1879. 2870

[First published, 5th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Damase Roy, in his quality of curator to the vacant estate of the late Louis Catellier, in his lifetime, joiner, of the city of Montreal an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Three lots of land situate and being in the incorporated village of Hochelaga, in the parish of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said

sous les numéros deux cent quarante et un, deux cent quarante-deux et deux cent quarante-trois, de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante et six (166-241, 166-242, 166-243), contenant chacun des dits lopins de terre, vingt et un pieds en front sur quatre-vingt pieds en profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, sans garantie de mesure précise.

2. Quatre lopins de terre ou emplacements sis et situés au village incorporé d'Hochelaga, en la paroisse de Montréal, et connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier, sous les numéros deux cent quarante-quatre, deux cent quarante-cinq, deux cent quarante-six et deux cent quarante-sept, de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante et six (Nos. 166-244, 166-245, 166-246, 166-247,) contenant chacun des dit lopins de terre vingt et un pieds et trois pouces en front sur quatre-vingt pieds de profondeur, à l'exception toutefois du lopin en dernier lieu désigné, lequel contient vingt deux pieds et trois pouces en front sur vingt-cinq pieds neuf pouces en arrière, sur la profondeur de quatre-vingt pieds, —avec trois rangées de maisons en bois à trois étages, lambrissées en briques, hangards et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée par les affaires de faillites, SAMEDI, le TRENTE-UNIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 26 mars 1879. 2633 3

[Première publication, 29 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Bte. Varrette, d'Huntingville, Que., commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Quarante acres et l'allouance pour les chemins, partie de la moitié est du lot numéro huit, dans le quatrième rang du township d'Ascot, district de Saint-François, étant le terrain acquis par Edward Chapman, écuyer, d'Edward Dundin, et ensuite du dit Chapman par le présent failli Varrette, par acte en date du vingt-deux septembre 1877, enregistré à ce bureau d'enregistrement de Sherbrooke, dans le registre B. vol. 33, No. 216—avec les améliorations dessus faites.

2. Un certain lot de terre et emplacement étant partie du lot numéro six, dans le cinquième rang du dit township d'Ascot, décrit et désigné par le procès-verbal d'arpentage fait par James Addie, arpenteur, le dix-huit décembre 1877, comme suit: commençant au côté nord du chemin conduisant à Compton centre, à environ 50 pieds ouest de la maison et potterie du dit failli, où est planté une borne en pierre; ensuite nord 70 degrés 5 minutes est, 97 7/10 pieds où est plantée une borne semblable; ensuite sud 11 degrés, 40 minutes est, 37 pieds à un angle; ensuite sud 6 degrés, ouest 158 pieds 6 pouces à une borne semblable; ensuite nord 86 degrés ouest, 29 pieds 7/10 au dit côté nord du chemin susdit, à une borne semblable; ensuite le long du dit côté nord de ce chemin,

village, as numbers two hundred and forty one, two hundred and forty two and two hundred and forty three, of the official subdivision of lot number one hundred and sixty six (166-241, 166-242, 166-243), each of the said lots mesuring twenty one feet in front by eighty feet in depth, english measure, and more or less, without warranty as to precise contents.

2. Four lots of land situate in the incorporated village of Hochelaga, in the parish of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward, as numbers two hundred and forty four, two hundred and forty five, two hundred and forty six and two hundred and forty seven, of the official subdivision of lot number one hundred and sixty six (Nos. 166-244, 166-245, 166-246, 166-247), each of the said lots measuring twenty one feet three inches in front by eighty feet in depth, except however the lot lastly described, which measures twenty two feet three inches in front by twenty five feet nine inches in rear, by eighty feet in depth—with three rows of three storey wooden house faced with brick, hangards and outbuildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room devoted to proceedings in insolvency, on SATURDAY, the THIRTY FIRST day of MAY next, at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill.
Montreal, 26th March, 1879. 2634

[First published, 29th March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Bte. Varrette, d'Huntingville, Que., trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next, preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Forty acres and allowance for highways being part of the east half of lot number eight, in the fourth range of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, being the land acquired by Edward Chapman, esquire, from E. Dundin, and afterwards acquired from said Chapman by said insolvent under deed of sale dated the twenty second (22) September, 1877, registered in the Sherbrooke registry office, in register B. vol. 33, No. 216—with the improvements thereon made.

2. A certain lot of land and emplacement at Huntingville, in said township of Ascot, known as part of lot number six, in the fifth range of Ascot aforesaid, described in the *procès-verbal* of survey thereof made by James Addie, P. L. S., on the 18th December, 1877, as follows: beginning on the northerly side of the road leading to Compton centre, about fifty feet west of the dwelling house and pottery occupied by said insolvent, where is planted a stone and post; thence north seventy degrees and five minutes east, ninety seven feet and seven tenths of a foot, where is planted a similar boundary; thence south eleven degrees and forty minutes east, thirty seven feet to an angle; thence south six degrees west, 158 feet 6 inches to a similar boundary; thence north 86

nord 18 degrés et 40 minutes, ouest 167 2/10 pieds jusqu'au point de départ, et de la contenance de 23,914 pieds carrés, de la contenance qu'il peut avoir—avec la maison, potterie et dépendances sur le dit terrain.

Pour être vendus par le soussigné, en la cité de Sherbrooke, au palais de justice, dans la chambre réservée pour procédés en faillite, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI prochain (1879), à DIX a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 15 mars 1879. 2437[illegible]3

[Première publication, 22 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Victor Bélanger, de la cité de Québec, marchand de quincaillerie, faisant affaires en la dite cité, sous les nom et raison de V. Bélanger & Cie., failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, au bureau de Wurtele & Lortie, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre ou emplacement de forme irrégulière, situé sur le côté sud de la rue de la Fabrique, dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, contenant trente-six pieds de front sur la dite rue de la Fabrique, par quatre-vingt-treize pieds de profondeur sur le côté est le long de la ruelle conduisant aux Casernes, au bout de laquelle profondeur le dit lot est plus large et mesure quarante-cinq pieds, le côté ouest du dit lot étant irrégulier est borné par la propriété des représentants Burke ; borné en front vers le nord par la dite rue de la Fabrique, en arrière vers le sud et du côté ouest par les dits représentants Burke, et du côté est par la ruelle conduisant aux Casernes—ensemble avec les maisons sus-érigées, circonstances et dépendances.

Le dit lot ou emplacement étant connu sous le numéro deux mille huit cent quinze (2815), donné aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Louis de la cité de Québec.

Pour être vendu au bureau du syndic soussigné, au bureau de Wurtele & Lortie, en la cité de Québec, SAMEDI, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures a. m.

R. H. WURTELE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.

[Première publication, 5 avril 1879.] 2931 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Damase Fiset, de la cité de Québec, menuisier entrepreneur, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le pré-

degrees west, 29 feet 7/10 of a foot to said northerly side of said road to a similar boundary ; thence along said northerly side of said road, north 18 degrees and 40 minutes west, 167 feet and 2/10 of a foot to the place of beginning, and containing 23,914 square feet, as the same is and extends—with the house and pottery, and dependencies on said land.

To be sold by the undersigned assignee, at the city of Sherbrooke, at the court house, in the room assigned to proceedings in insolvency, the TWENTY SEVENTH day of MAY next, (1879), at TEN a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 15th March, 1879. 2438

[First published, 22nd March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Victor Belanger, of the city of Quebec, hardware merchant, doing business in the said city, under the name and style of V. Belanger & Co., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at the office of Wurtele & Lortie, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land or emplacement of an irregular form, situated on the south side of Fabrique street, in the Saint Louis ward, of the city of Quebec, containing thirty six feet in front on said Fabrique street, by ninety three feet in depth on the east side along the lane leading to the Barracks, at the end of which depth the said lot is wider and measures forty five feet, the west side of said lot being irregular is bounded by the property of the representatives Burke, bounded in front towards the north by said Fabrique street, in rear towards the south and on the west side by the said representatives Burke, and on the east side by the lane leading to the Barracks—together with the several buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

The said lot or emplacement being known as number two thousand eight hundred and fifteen (No. 2815), given upon the official plan and book of reference for the Saint Louis ward, of the city of Quebec.

To be sold, by the undersigned assignee, at the office of Wurtele & Lortie, in the city of Quebec, on SATURDAY, the SEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock a. m.

R. H. WURTELE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.

[First published, 5th April, 1879.] 2932

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS

In the matter of Damase Fiset, of the city of Quebec, joiner and contractor, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables properties hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required

sent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Plessis, mesurant trente-neuf pieds et neuf pouces de front sur soixante et six pieds et quatre pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le sud à la dite rue Plessis, en arrière vers le nord à Dame veuve Etienne Laperrière ou représentants, d'un côté vers l'est à Eugène Duval, et de l'autre côté vers l'ouest à André Juneau —circonstances et dépendances ; le dit emplacement étant le (No. 3842), donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne. A la charge des diverses clauses et conditions du bail emphytéotique et spécialement de payer à Philippe Légaré, une rente emphytéotique annuelle de six piastres, le premier mai, pendant la durée du dit bail.

2. Un autre emplacement situé en la cité de Québec, rue Scott, mesurant cinquante pieds de front sur soixante et dix-neuf pieds de profondeur, plus ou moins ; bornée en front vers l'est à la dite rue Scott, en arrière vers l'ouest à Henry Dinning, d'un côté vers le nord à Charles Sévat, de l'autre côté vers le sud à la Société de Bâtisses Permanente ou ses représentants—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant les (Nos. 4350 et 4351), donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne. A la charge de payer aux Révérendes Dames Ursulines de Québec, deux piastres de rente par année jusqu'au premier mai 1889, et dix piastres soixante six cents de rente annuelle à compter de cette dernière date ; à la charge aussi des diverses clauses et conditions des concessions et de payer à Cyrille Tessier et autres, une rente emphytéotique de dix piastres soixante huit cents, le premier d'août chaque année jusqu'au premier mai 1889.

3. Un autre emplacement situé en la cité de Québec, rue Scott, mesurant trente-quatre pieds de front sur soixante et seize pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers l'ouest à la dite rue Scott, en arrière vers l'est partie par J. B. Boutet et partie par veuve Olivier Tardif ou leurs représentants, d'un côté vers le nord à Louis Paquet ou représentant, et de l'autre côté vers le sud à Joseph Tourangeau—circonstances et dépendances ; le dit emplacement étant le (No. 3860), donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

A la charge de payer aux Révérendes Dames Ursulines de Québec, deux piastres de rente annuelle jusqu'au premier mai 1889, et huit piastres trente-quatre cents de rentes annuelles, à compter de cette dernière date ; à la charge aussi des diverses clauses et conditions des beaux emphythéotiques et du paiement à Cyrille Tessier et autres, d'une rente emphytéotique de huit piastres le premier mai de chaque année jusqu'au premier mai 1889.

Pour être vendus les dits immeubles, MARDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, au bureau du syndic soussigné, No. 114, rue Saint-Pierre, Basse-Ville de Québec.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 4 avril 1879. 3029 2

[Première publication, 5 avril 1879.]

to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot situate in the city of Quebec, on Plessis street, measuring thirty nine feet nine inches in front by sixty six feet four inches in depth, more or less; bounded in front to the south by Plessis street aforesaid, in rear to the north by Mrs. widow Etienne Laperrière or representatives, on one side to the east by Eugène Duval, and on the other side to the west by André Juneau—circumstances and dependencies; which said lot is now known as number (3842), of the official plan and book of reference to the cadastre for Montcalm ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands. Subject to the divers clauses and conditions of the emphyteotic lease and specially to the payment to Philippe Légaré, of an emphyteotic and annual rent of six dollars, on the first day of May, during the said lease.

2. Another emplacement situate on Scott street, in the city of Quebec, measuring fifty feet in front by seventy nine feet in depth, more or less; bounded in front to the east by Scott street aforesaid, in rear to the west by Henry Dinning, on one side to the north by Charles Sevat, and on the other side to the south by the Permanent Building Society or representatives—with the buildings thereon erected. circumstances and dependencies. This lot being (Nos. 4350 and 4351), given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands. Subject to the payment to the Reverend Ladies Ursulines of Quebec, of two dollars rent per annum until the first of May, 1889, and an annual rent of ten dollars sixty six cents from the latter date; also subject to the divers clauses and conditions of the deeds of concession and to the payment to Cyrille Tessier and others, of an emphyteotic rent of ten dollars and sixty eight cents, on the first day of August each year until the first day of May, 1889.

3. Another emplacement situate in the city of Quebec, Scott street, measuring thirty four feet in front by seventy six feet in depth, more or less; bounded in front to the west by Scott street aforesaid, in rear to the east partly by J. B. Boutet and partly by the widow Olivier Tardif or their representatives, on one side to the north by Louis Paquet or representatives, and on the other side to the south by Joseph Tourangeau—circumstances and dependencies; this lot being lot (No. 3860), given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

Subject to the payment to the Reverend Ladies Ursulines of Quebec, of an annual rent of two dollars until the first day of May, 1889, and eight dollars thirty four cents of annual rents from the latter date; and also subject to the divers clauses and conditions of emphyteotic leases and to the payment to Cyrille Tessier and others, of an emphyteotic rent of eight dollars on the first day of May each year until the first day of May, 1889.

To be sold the said immoveable properties, on TUESDAY, the TENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock a. m., at the office of the undersigned assignee, No. 114, Saint Peter street, Lower Town of Quebec.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 4th April, 1879. 3030

[First published, 5th April, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Lambert, commerçant et entrepreneur, de la cité et du district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, en la dite cité de Montréal, portant les Nos. 297 et 299, sur la rue Amherst, et connu et désigné comme étant le lot No. 20, de la subdivision du lot No. 974, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, contenant 21 pieds de front sur la dite rue Amherst sur 63 pieds de profondeur—avec une maison en briques et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, Montréal, VENDREDI, le SIXIEME (6e) jour de JUIN A. D. 1879, à ONZE heures a. m.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 27 mars 1879. 2871 2

[Première publication, 5 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jeremiah *alias* Jerry Grogan, des cité et district de Montréal, charretier et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet egard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Lot numéro six cent soixante et douze (672), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal—avec les bâtisses sus-érigées.

2. Une partie du lot numéro six cent quarante-six (646), sur les dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte Anne, la dite partie étant bornée comme suit: en front par la rue Condé, en arrière par le résidu du dit lot 646, d'un côté par le dit lot 672, et de l'autre côté par le lot 645, et contenant la dite partie du lot toute la largeur du dit lot 646, par soixante et dix huit (78) pieds dans la ligne du côté nord-ouest et soixante et dix-huit pieds sur la ligne de côté sud-est.

Pour être vendus au bureau du soussigné, à Montréal, VENDREDI, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau: No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 31 mars 1879.
[Première publication, 5 avril 1879.] 2891 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Lambert, trader and contractor, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot situate in Saint James ward, in the said city of Montreal, being Nos. 297 and 299, on Amherst street, and known and designated as being lot No. 20, of the subdivision of lot No. 974, on the official plan and in the book of reference of Saint James ward aforesaid, measuring 21 feet in front on Amherst street aforesaid by 63 feet in depth—with a brick house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on FRIDAY, the SIXTH (6th) day of JUNE A. D. 1879, at ELEVEN o'clock a. m.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 27th March, 1879. 2872

[First published, 5th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Jeremiah *alias* Jerry Grogan, of the city and district of Montreal, carter and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Lot number six hundred and seventy two (672), on the official plan and book of reference of the Saint Ann's ward, of the said city of Montreal—with the buildings thereon.

2. A part of lot number six hundred and forty six (646), on said official plan and book of reference of the said Saint Ann's ward; bounded said part as follows: in front by Condé street, in rear by the remainder of said lot 646, on one side by said lot 672, and on the other side by lot 645, and containing said part of lot all the width of the said lot 646, by seventy eight (78) feet in the north west side line, and seventy eight feet on the south east side line.

To be sold at the office of the undersigned, in Montreal, on FRIDAY, the THIRTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office: No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 31st March, 1879. 2892

[First published, 5th April, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que e Régistrateur n'est pas tenu de mentionner daus son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuven être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } NAZAIRE PLANTE,
No. 302, A. D. 1877. } Demandeur ; contre
ALEXIS LESSARD, Defendeur, savoir :

Une terre située en le township de Tring, étant le second quart ou la moitié nord-ouest de la moitié sud-est du lot de terre numéro douze, dans le troisième rang du dit township de Tring, conte-environ cinquante acres de terre en superficie—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de septembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 23 avril 1879. 3753
[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } DAME ELIZA LANE
No. 1398. A. D. 1878. } ROSS, épouse de Robert Mitchell, marchand, de la cite de Montréal, Demanderesse ; contre MICHAEL MAHER, du township de Frampton, district de Beauce, cultivateur, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en le township de Frampton, dans le quatrième rang, étant la moitié sud-ouest du lot numéro vingt-six, de cent acres de terre en superficie ; bornée du côté nord-ouest par la terre de Thomas Barry, et du côté sud-ouest par celle de John Maher—circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en le dit township de Frampton, dans le quatrième rang, étant la moitié nord-ouest du lot numéro vingt, de cent acres de terre en superficie ; bornée du côté nord-ouest par la terre de Joseph Audibert, et du côté sud-est par celle de Joseph Bouchard—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Une autre terre sise et située en le dit township de Frampton, dans le cinquième rang, étant la moitié nord-ouest du lot numéro vingt-huit, de cent acres de terre en superficie—circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénédine, le DEUXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 21 janvier 1879. 705 3
[Premiere publication, 25 janvier 1879.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } NAZAIRE PLANTE,
No. 302. A. D. 1877. } Plaintiff ; against
ALEXIS LESSARD, Defendant, to wit :

A land situate in the township of Tring, being the second quarter or the north west half of the south east half of lot number twelve, in the third range of township Tring, containing about fifty acres of land in superficial extent—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the FIRST day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of September next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 23rd April, 1879. 3754
[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } DAME ELIZA LANE
No. 1398 A. D. 1878. } ROSS, wife of Robert Mitchell, merchant, of the city of Montreal, Plaintiff ; against MICHAEL MAHER, of the township of Frampton, district of Beauce, farmer, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the township of Frampton, in the fourth range, being the south west half of lot number twenty six, of one hundred acres in superficies ; bounded on the north west by the property of Thomas Barry, on the south west side by the property of John Maher—circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the said township of Frampton, in the fourth range, being the north west half of lot number twenty, of one hundred acres in superficies ; bounded on the north west by the property of Joseph Audibert, and on the south east side by the property of Joseph Bouchard—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another land situate and being in the township of Frampton, in the fifth range, being the north west half of lot number twenty eight, of one hundred acres in superficies—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Dorchester, in the parish of Sainte-Hénedine, on the SECOND day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourteenth day of June next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Joseph, Beauce, 21st January, 1879. 706
[First published, 25th January, 1879.]

Ventes par le Shérif–Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être deposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précederont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bre

VENDITIONI EXPONAS.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
Nos. 486 et 1948. } TRUCTION METROPOLITAINE, Demanderesse ; contre CHARLES PITRE DIT LAJAMBE et autres, Défendeurs, par reprise d'instance.

1. Les onze douzième indivis d'une terre de deux arpents et demi de largeur sur quarante-huit arpents de longueur, plus ou moins, faisant partie des numéros dix-huit et dix-neuf, d'Annstown, dans la paroisse de Saint-Clément, dans le comté de Beauharnois ; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par la propriété de Nicholas Marchand ou ses représentants, du côté nord-est par la propriété d'Octave D'Aoust, et du côté sud-ouest par celle de Joseph Goyette—avec une maison en pierre et dépendances dessus érigées.

2. Les onze douzième indivis d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Clément, de deux arpents de largeur sur environ dix-sept arpents de profondeur ; bornée en front par le chemin Saint-Zéphirin, en profondeur par les héritiers Wilson, du côté nord-est par la propriété ci-après désignée, et du côté sud-ouest par les représentants Faubert.

3. Les cinq sixièmes indivis d'une terre située en la dite paroisse de Saint-Clément, de deux arpents de largeur sur environ trente-deux arpents de longueur ; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par le chemin Saint-Zéphirin, du côté nord-est par Louis Branchaud, et du côté sud-ouest partie par les héritiers Wilson et partie par la propriété ci-dessus désignée—avec une maison en pierre, grange, écurie et autres bâtisses dessus construites.

4. Les cinq sixièmes indivis d'une terre située dans la concession de Saint-Zéphirin, dans la dite paroisse Saint-Clément, contenant deux arpents de largeur sur vingt-huit arpents de longueur ; bornée en front par le chemin Saint-Zéphirin, en profondeur par la terre d'Antoine Boyer, d'un côté par la propriété de Benjamin Lanthier, et d'autre côté par celle de Nicolas Boyer—sans bâtisses.

Les lots en troisième et quatrième lieu ci-dessus décrits, sujets aux réserves, charges et obligations suivantes en faveur de Pierre Pitre dit Lajambe, rentier, de la dite paroisse de Saint-Clément, et son épouse, savoir :

1. La jouissance durant leur vie de la moitié sud-ouest de la maison comprenant deux appartements, et la jouissance en commun avec l'adjudicataire des cuisine, grenier, cave et laiterie, d'aller et venir dans les autres bâtiments, et sur les dites terres, et y loger les animaux qu'ils auront en jouissance.

2. De fournir et payer aux dits Pierre Pitre et son épouse, tous les ans de leur vie, la rente et pension viagère suivante, livrable par quartiers de trois en trois mois d'avance, savoir : trente minots

Sheriff's Sales—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Montreal, to wit : } THE METROPOLITAIN
Nos. 486 and 1948. } BUILDING SOCIETY, Plaintiff ; against CHARLES PITRE DIT LAJAMBE and others, Defendants, in continuance of suit.

1. The undivided eleven twelfths of a land of two arpents and a half in width by forty eight arpents in length, more or less, forming part of lots numbers eighteen and nineteen, of Annstown, in the parish of Saint Clement, in the county of Beauharnois ; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the property of Nicolas Marchand or representatives, on the north east side by the property of Octave D'Aoust, and on the south west side by Joseph Goyette's—with a stone house and dependencies thereon erected.

2. The undivided eleven twelfths of a land situate in the said parish of Saint-Clément, containing two arpents in width by about seventeen arpents in depth ; bounded in front by the Saint Zéphirin road, in rear by the heirs Wilson, on the north east side by the property hereinafter described, and on the south west side by the representatives Faubert.

3. The undivided five sixths of a land situate at the said parish of Saint Clément, containing two arpents in width by about thirty two arpents in length ; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the Saint Zéphirin road, on the north east by Louis Branchaud, and on the south west partly by the heirs Wilson, and partly by the property hereinabove described—with a stone house, a barn, shed and outbuildings thereon erected.

4. The undivided five sixths of a land situate in the Saint Zephirin concession, in the said parish of Saint Clement, measuring two arpents in width by twenty eight arpents in length ; bounded in front by the Saint Zephirin road, in rear by Antoine Boyer's property, on one side by Benjamin Lanthier's property, and on the other side by Nicolas Boyer's—without buildings.

The lots thirdly and fourthly above described, subject to the following reservations, charges and obligations in favor of Pierre Pitre dit Lajambe, *rentier*, of the parish of Saint Clement, and his wife, to wit :

1. The enjoyment during their lifetime of the south west half of the house comprising two apartments, and the enjoyment in common with the purchaser, of the kitchen, garret, cellar and dairy, to go and come in and out of the other buildings, and on the said lands, and to lodge therein the cattle which they may use.

2. To furnish and pay to the said Pierre Pitre and his wife, during every year of their lifetime, the following life rent deliverable by quarters of three months in advance, to wit : thirty bushels of good

de bon blé froment loyal et marchand réduit en farine et rendu dans leur grenier, deux cochons gras de bon engrais pesant chacun deux cent livres, compris la panne, trois minots et demi de pois cuisant pour la soupe, un minot et demi de sel, trente livres de bon bœuf frais, une livre de poivre, douze pots de bon rhum des Isles, une livre et demi de bon thé vert, cinquante livres de bon sucre d'érable ou bonne cassonade, vingt livres de bon tabac à fumer pour le dit Pierre Pitre, vingt-cinq livres de bon savon; de fournir de pièces et faire racommoder les dits Pierre Pitre et son épouse à leur besoin, leur payer la somme de cent soixante livres, ancien cours, en un seul payement, au premier de novembre chaque année pour leur entretien et habillement, de leur faire faire leurs hardes, entretenir leur lit de draps et couvertures convenablement et décemment, leur fournir vingt livres de bonne chandelles, une bonne vache laitière, nourrie hiver et été par l'adjudicataire, livrable chaque année au premier de mai et remise au premier novembre pour l'hivernement dont les écroits appartiendront à l'adjudicataire, laquelle vache sera remplacée par le dit adjudicataire en cas de mort, vieillesse ou infirmité, de leur fournir tout le bois nécessaire pour leur ordinaire, les chauffer et cuir leur pain et tenir leurs chambres chaudes en saison, et dans le cas où les dits Pierre Pitre et son épouse iraient demeurer ailleurs dans la dite paroisse, de leur fournir vingt-cinq cordes de bois soit de pruche, épinette, fresne ou orme buché et fendu d'avance et rendu à leur porte, de leur fournir et de payer une fille pour les servir quand la dite Dame Pitre ne pourra pas aisément le faire ou qu'elle le demandera; en cas de maladie avoir bien soin des dits Pierre Pitre et son épouse, leur fournir les douceurs nécessaires et les remèdes et médicaments requis avec les secours du prêtre et du médecin-chirurgien, que le dit adjudicataire payera, leur fournir un bon cheval attelé sur la voiture la plus propre et convenable aux saisons pour aller à leurs affaires, à l'église et à leurs visites, lequel cheval sera hiverné et paccagé en bon état par le dit adjudicataire et de leur fournir et payer leur place dans un banc à l'église leur vie durant.

Arrivant le décès des dits Pierre Pitre et son épouse, de les faire inhumer dans le cimetière de leur paroisse, avec à chacun un service le corps présent s'il est possible, ou à sa mémoire du coût de six piastres, pareil service ou bout de l'an, et de leur faire dire à chacun vingt-cinq messes basses au bout d'un mois de leur décès, et chacun vingt-cinq messes à la fin de l'année de leur décès pour le repos de leur âme.

Arrivant le décès de l'un des dits Pierre Pitre et son épouse, la dite rente ou pension viagère diminuera de moitié, excepté la vache, le cheval attelé et voiture, le bois, la chandelle et les services d'une fille, et au décès du dernier sera totalement éteinte.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Clément, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mai prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

[Beauharnois, 15 avril 1879.
[Première publication, 19 avril 1879.] 3485 2

wheat of good quality and merchantable ground to flour and to be delivered in their granary, two fat pigs fed with grain of good quality, weighing two hundred pounds each, including the lard, three bushels and a half of peas for soup, a bushel and a half of salt, thirty pounds of good fresh beef, one pound of pepper, twelve pots of good Jamaica rum, one pound and a half of good green tea, fifty pounds of good maple sugar or good cane sugar, twenty pounds of good smoking tobacco for the said Pierre Pitre, twenty five pounds of good soap; to furnish the stuff and repairs the clothes of the said Pierre Pitre and his wife when needed, to pay them the sum of one hundred and sixty *livres, ancien cours*, in one single payment on the first of November of every year to keep and clothe them, to have their clothes made, to provide them with sheets and bed covers suitably and decently, to give them twenty pounds of good candles, one good milk cow kept winter and summer by the purchaser, to be delivered every year on the first of May and returned on the first of November for wintering, the calves to be the property of the purchaser, which said cow shall be replaced by the purchaser when she may become too old or infirm or die, to furnish them all the wood necessary for their ordinary use to warm them and bake their bread and to heat their rooms in winter; and in the event of the said Pierre Pitre and his wife going to reside outside of the said parish, to furnish them twenty five cords of wood either hemlock, tamarac, ash or elm, chopped and split and piled in advance at their door, to pay for a girl to wait upon them when the said Dame Pitre will not be able to do so herself easily or when she may require it; in case of sickness to take good care of the said Pierre Pitre and his wife, to bestow attendance upon them and furnish them with suitable remedies, also the assistance of a priest and the services of a physician to be paid by the purchaser, to provide them with a good horse harnessed to a vehicle suited to the different seasons of the year to attend to their business to go to church and pay their visits, which horse will be wintered and pastured in good condition by the said purchaser, and to pay for and provide them place in a pew at the church duringt heir lifetime.

Upon the death of the said Pierre Pitre and his wife, to have each of them buried in their parish cemetery, with a service for each in presence of the body if possible, or *in memoriam* to cost six dollars, also a similar service upon the anniversary, to have twenty five low masses said for each of them at the end of one month from their death, and twenty five masses each at the end of a year from their death for the repose of their soul.

Upon the death of either the said Pierre Pitre or his wife, the said life rent shall be diminished by one half, except as regards the cow, harnessed horse and vehicle, the wood, candles, services of a girl, and upon the death of the other party the said rent shall wholly cease.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Clement, on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of May next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 15th April, 1879.
[First published, 19th April, 1879.] 3486

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de men-

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under

tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } NATHANIEL COTTON
No. 1997. } FISK, Demandeur ; contre les terres et tenements de ORIN B. KEMP, curateur dûment nommé au délaissement fait en cette cause par Louis Napoléon Bonaparte Gannon, Défendeur.

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Granby, dans le district de Bedford, connue et désignée comme lot numéro quinze, dans le septième rang des lots du dit canton de Granby, supposée contenir deux cents acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, VENDREDI, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 15 avril 1879. 3629

[Première publication, 26 avril 1879]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JAMES O'HALLORAN,
No. 2247. } Demandeur ; contre les terres et tenements de GEORGE H. KEMP, ès-qualité *et al.*, Défendeurs.

Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Brôme, dans le district de Bedford, connue et désignée comme étant cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, formant partie du lot numéro vingt, dans le sixième rang des lots du dit canton ; bornée et décrite comme suit : à l'est par le chemin qui conduit de Brome Corners au chemin qui conduit de Fulford à Shefford Ouest, à l'ouest par la ligne du bout ouest du dit lot, d'un côté vers le sud par partie du dit lot appartenant à Théodore Dalpé, père, de l'autre côté vers le nord par partie du dit lot appartenant aux représentants de feu James Thompson—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme et district de Bedford, SAMEDI, le TRENTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 16 avril 1879. 3631

[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JEREMIAH CHARLES
No. 2395. } PETTES, Demandeur ; contre les terres et tenements de ORRA A. COONS, Défendeur.

Premièrement.—Les lots de terre numéros

article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days, next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada.—District of Bedford.

Bedford, to wit : } NATHANIEL COTTON
No. 1997. } FISK, Plaintiff ; against the lands and tenements of ORIN B. KEMP, curator duly appointed to the *délaissement* made in this cause by Louis Napoleon Bonaparte Gannon, Defendant.

That certain piece tract and parcel of land lying, being and situate in the township of Granby, in the district of Bedford, known and distinguished as the lot number fifteen, in the seventh range of lots of the said township of Granby, supposed to be and contain two hundred acres of land in superficie, by the same more or less—together with all the buildings thereon made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTY NINTH day of AUGUST next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the tenth day of September next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 15th April, 1879. 3630

[First published, 26th April, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada.—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JAMES O'HALLORAN,
No. 2247. } Plaintiff ; against the lands and tenements of GEORGE H. KEMP, *ès-qualité et al.*, Defendants.

All that certain piece or parcel of land situate, lying and being in the township of Brome, in the district of Bedford, known and distinguished as being fifty acres of land in superficies, more or less, forming part of lot number twenty, in the sixth range of lots in the said township ; bounded and described as follows : on the east by the road leading from Brome Corners to the road leading from Fulford to West Shefford, on the west by the west end line of said lot, on one side towards the south by part of said lot owned by Théodore Dalpé, senior, on the other side towards the north by part of said lot owned by the representatives of the late James Thompson—together with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on SATURDAY, the THIRTIETH day of AUGUST next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of September next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 16th April, 1879. 3632

[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JEREMIAH CHARLES
No. 2395. } PETTES, Plaintiff ; against the lands and tenements of ORRA A. COONS, Defendant.

Firstly.—The lots of land numbers twenty six

vingt-six et vingt-sept, dans le troisième rang des lots du canton de Bolton, dans le district de Bedford, chacun des dits lots supposé contenir deux cents acres de terre en superficie, plus ou moins.

Deuxièmement.—La moitié ouest du lot de terre numéro vingt-sept, dans le quatrième rang des lots du dit canton de Bolton, supposée contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins.

Troisièmement.—Le quart nord-ouest du lot de terre numéro vingt-trois, dans le quatrième rang des lots du dit canton de Bolton, supposé contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins.

Quatrièmement.—Le quart sud-ouest du dit lot numéro vingt-trois, dans le quatrième rang du dit canton de Bolton, supposé contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, et

Cinquièmement.—La moitié est ou partie du lot numéro vingt-trois, dans le troisième rang du dit canton de Bolton, supposé contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites sur les dits terrains.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme et district de Bedford, SAMEDI, le TRENTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 9 avril 1879. 3627

[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : EUGENE ALPHONSE DYER, écuyer, Demandeur ; contre les terres et tenements de SAMUEL AIKEN, junior, Défendeur.
No. 2294.

Les soixante acres sud de la moitié nord du lot numéro dix-sept, dans le troisième rang des lots dans le canton de Sutton, dans le district de Bedford—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites. Les dit soixante acres étant borné au nord par Thomas B. Coans, au sud par William Bickford, à l'est par Alexander Bickford, et à l'ouest par Jacob Barnet.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Browne, à Knowlton, dans le canton de Browne et district de Bedford, MERCREDI, le NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 18 février 1879. 1825 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, comté de Shefford—District de Bedford.

Bedford, à savoir : RUFUS A. SAVAGE Demandeur ; contre les, terres et tenements de JOHN DOE, Défendeur.
No. 10238.

Toutes ces certaines étendues de terre sise et situés dans le canton de Granby, dans le comté de Shefford et district de Bedford, connues et désignées :

Premièrement.—Comme les trente-huit acres est de la moitié nord du lot numéro onze, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Granby, et

Deuxièmement.—Comme toute cette partie des cinquante acres nord du lot numéro dix, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Granby, qui se trouve du côté nord-ouest du chemin public

and twenty seven, in the third range of lots in the township of Bolton, in the district of Bedford, supposed to contain each of said lots two hundred acres of land in superficies, be the same more or less.

Secondly.—The west half of the lot of land number twenty seven, in the fourth range of lots in the said township of Bolton, supposed to contain on hundred acres of land in superficies, be the same more or less.

Thirdly.—The north west quarter of the lot of land number twenty three, in the fourth range of lots of the said township of Bolton, supposed to contain fifty acres of land in superficies, more or less.

Fourthly.—The south west quarter of the above lot number twenty three, in the fourth range of said township of Bolton, supposed to contain fifty acres of land in superficies, be the same, more or less, and

Fifthly.—The east half or part of lot number twenty three, in the third range of the said township of Bolton, supposed to contain one hundred acres of land in superficies, be the same, more or less—together with all the buildings and improvements erected and made on the whole of said pieces of land.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on SATURDAY, the THIRTIETH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the tenth day of September next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 9th April, 1879. 3628

[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : EUGENE ALPHONSE DYER, esquire, Plaintiff, against the lands and tenements of SAMUEL AIKEN the second, Defendant.
No. 2294.

The south sixty acres of the north half of lot number seventeen, in the third range of lots in the township of Sutton, in the district of Bedford—together with all the buildings and improvements thereon. The said sixty acres being bounded north by Thomas B. Coans, south by William Bickford, east by Alexander Bickford, and west by Jacob Barnet.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on WEDNESDAY, the NINTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twelfth day of July next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 18th February, 1879. 1826

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court, county of Shefford—District of Bedford.

Bedford, to wit : RUFUS A. SAVAGE, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOHN DOE, Defendant.
No. 10238.

All of those certain pieces, tracts and parcels of land, lying, being and situate in the township of Granby, in the county of Shefford and district of Bedford, known and distinguished :

Firstly.—As the east thirty eight acres of the north half of the lot number eleven, in the fifth range of lots of the said township of Granby, and

Secondly,—As all that part of the north fifty acres of the lot number ten, in the fifth range of lots of the said township of Granby, which lies on the north west side of the public highway running

passant à travers le dit lot, la dite partie du lot supposée contenir vingt acres de terre en superficie, plus ou moins ; et bornée à l'est par le dit chemin public, au sud par un nommé Doherty, (maintenant Wilkins), à l'ouest par la terre ci-dessus en premier lieu décrite, et au nord par la terre de Allen Horner—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendues au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, MARDI, le HUITIEME jour de JUILLET prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Swestsburgh, 21 février 1879. 1819 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ALEXANDER S. WALL-
No. 1604. } BRIDGE, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOHN REID *et uxor*, Défendeurs.

Toute cette étendue ou lot de terre connue et désignée comme la moitié nord du lot numéro dix-neuf, dans le septième rang des lots dans le canton de Stanbridge et district de Bedford—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites (à l'exception des vingt acres ouest de la dite moitié nord du dit lot appartenant à un nommé Narcisse Thibault.)

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge et district de Bedford, SAMEDI, le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 19 février 1879. 1823 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOSEPH O. PAQUETTE,
No. 2189. } Demandeur ; contre les terres et tenements de THOMAS McKEE, Défendeur.

Cette certaine étendue de terre sise et située dans les canton et comté de Shefford, et district de Bedford, connue et désignée comme la moitié sud ou moitié du lot numéro quatorze, dans le deuxième rang des lots du dit canton de Shefford, la dite moitié du lot supposée contenir cent vingt acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées, (à l'exception cependant de vingt-cinq acres à être distraits du coin sud-est et vendus à un nommé George Hannah, par acte du dit Thomas McKee).

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, et district de Bedford, MARDI, le HUITIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 22 février 1879. 1815 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.— District de Bedford.

Bedford, à savoir : } GEORGE CHARLES
No. 2264. } VIDNA BUCHANAN, écuyer, Demandeur ; contre les terres et tenement de NOTHAN H. GREENE, Défendeur.

through the said lot, the said part of lot supposed to contain twenty superficial acres of land, more or less ; and bounded easterly by the said public highway, south by one Doherty (now Wilkins), west by the land above firstly described, and north hy the land of Allen Horner—with all the buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on TUESDAY, the EIGHTH day of JULY next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the first day of August next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 21st February, 1879. 1820

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ALEXANDER S. WALL-
No. 1604. } BRIDGE, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOHN REID *et uxor*, Defendants.

All that piece, parcel or lot of land known and distinguished as the north half of lot number nineteen, in the seventh range of lots in the township of Stanbridge and district of Bedford—together with all the buildings and improvements thereon made and erected (with the exception of the west twenty acres of the said north half of said lot belonging to one Narcisse Thibault.)

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on SATURDAY, the FIFTH day of JULY next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the fifteenth day of July next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 19th February, 1879. 1824

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOSEPH O. PAQUETTE,
No. 2189. } Plaintiff; against the lands and tenements of THOMAS McKEE, Defendant.

That certain piece, tract and parcel of land lying, being and situate in the township and county of Shefford, and district of Bedford, known and distinguished as the south half or moiety of the lot number fourteen, in the second range of lots of the said township of Shefford, the said half of lot supposed to be and contain one hundred and twenty acres of land in superficies, more or less—with the buildings thereon ; (saving and excepting however therefrom twenty five acres sold off of the south east corner to one George Hannah, as per deed to that effect from the said Thomas McKee.)

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on TUESDAY, the EIGHTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twelfth day of July next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 22nd February, 1879. 1816

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } GEORGE CHARLES VIDNA
No. 2264. } BUCHANAN, esquire, Plaintiff ; against the lands and tenements of NATHAN H. GREENE, Defendant.

Premièrement.—La moitié ouest du quart nord-ouest du lot numéro vingt-sept, dans le septième rang des lots du canton de Potton, dans le district de Bedford, comprenant la moitié de la largeur et un quart de la longueur du dit lot, et contenant environ vingt-cinq acres de terre, plus ou moins, et l'allocation pour les chemins publics.

Secondement.—La moitié ouest du quart sud-ouest du lot numéro vingt-sept, dans le dit septième rang des lots du dit canton de Potton, contenant environ vingt-cinq acres de terre, plus ou moins.

Troisièmement.—La moitié ouest du quart nord-ouest du lot numéro vingt-six, dans le dit septième rang des lots du dit canton de Potton, contenant environ vingt-cinq acres de terre, plus ou moins; sujet à la réserve de deux acres de terre d'icelui détachés de la partie ouest, les deux dits acres joignant à l'est le terrain de Silas Buzzee, et s'étendant seize perches le long du chemin public, et dix perches au nord et au sud du chemin public où il traverse la ligne de concession, étant de forme triangulaire.

Quatrièmement.—Le lot numéro vingt-cinq, dans le dixième rang des lots du canton de Bolton, dans le district de Bedford, contenant deux cent acres de terre, plus ou moins—avec toutes les améliorations sur les dits différents morceaux de terre et les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du régistrateur du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brôme, dans le district de Bedford, MERCREDI, le NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 17 février 1879. 1817 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } BERNARD KILROY, Demandeur; contre les
No. 2327. } terres et tenements de DENIS MILLS ALIAS STANISLAS DUMOULIN, Défendeur.

Premièrement.—Environ quatre-vingt-dix acres de terre, plus ou moins, faisant partie du lot connu et désigné comme lot numéro six, dans le huitième rang des lots du canton de Shefford, dans le district de Bedford, les dits quatre-vingt-dix acres de terre bornés comme suit, savoir: commençant à trente-quatre perches à l'est du coin sud-ouest du dit lot; de là courant au nord, laissant une lisière au côté ouest du dit lot numéro six, de trente-quatre perches, pour se couper avec la ligne est de l'emplacement d'Isaac A. Clossons, suivant cette ligne jusqu'au chemin sur la rive sud de la rivière; de là, suivant le côté sud vers l'est jusqu'au premier coude de la dite rivière, marqué par un petit cours d'eau provenant d'une coulée et se déchargeant dans la dite rivière, suivant cette coulée à l'est au coté nord d'icelle jusqu'à la ligne ouest des cinquante acres est du dit lot numéro six, dans le dit huitième rang; de là suivant la ligne au sud entre la partie est des cent acres du dit lot numéro six, dans le dit huitième rang, à la ligne de concession, entre les septième et huitième rangs, et au sud par la dite ligne de concession, entre les dits septième et huitième rangs.

Secondement.—Aussi, environ huit acres, plus ou moins, au côté nord de la dite rivière, faisant aussi partie du dit lot numéro six, dans le dit huitième rang; borné au nord par la ligne de concession entre le huitième et le neuvième rangs, à l'est et au sud par la dite rivière et à l'ouest quinze perches par la cour du moulin; de là le long du chemin de Roxton à la ligne de concession entre les dits huitième et neuvième rangs—avec toutes les bâtisses érigées sur les deux dits morceaux de terre; (sauf excepté cependant une perche carré

Firstly.—The west half of the north west quarter of the lot number twenty seven, in the seventh range of lots in the township of Potton, in the district of Bedford, the same to extend one half the width and one fourth of the length of the said lot, and containing about twenty five acres of land, more or less, and allowance for highways.

Secondly.—The west half of the south west quarter of lot number twenty seven, in the said seventh range of lots in the said township of Potton, containing about twenty five acres of land, more or less.

Thirdly.—The west half of the north west quarter of the lot number twenty six, in the said seventh range of lots in the said township of Potton, containing about twenty five acres of land, more or less; subject to the reserve of two acres thereof off of the westerly part, the said two acres lying next adjoining easterly of the land of Silas Buzzee, and extending sixteen rods upon the highway, and extending ten rods north and south of the highway where it crosses the concession line, being of triangular form, and

Fourthly.—Lot number twenty five, in the tenth range of lots in the township of Bolton, in the district of Bedford, containing two hundred acres of land, more or less—together with all the betterments, buildings and improvements on the said several tracts or parcels of land erected and made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on WEDNESDAY, the NINTH day of JULY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of July next.

P. COWAN,
Sheriff

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 17th February, 1879. 1818

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } BERNARD KILROY, Plaintiff; against the lands and
No. 2327. } tenements of DENIS MILLS ALIAS STANISLAS DUMOULIN, Defendant.

Firstly.—About ninety acres of land, more or less, being a part of the lot of land known and distinguished as lot number six, in the eighth range of lots in the township of Shefford, in the district of Bedford, the said ninety acres bounded as follows, to wit: commencing thirty four rods east of the south west corner of the said lot; thence running northerly leaving a strip on the west side of the said lot number six, of thirty four rods to intersect with the east line of Isaac A. Closson's house lot, following that line to the road on the south bank of the river; thence following the south side eastwardly as far as the first elbow of said river, marked by a small stream complying into said river from a gully, following that gully east on the north side of the same, to the west line of the east fifty acres of said lot number six, in said eighth range; from thence following the line south between the east one hundred acres of said lot number six, in said eighth range, to the concession line between the seventh and eighth ranges, and on the south by the said concession line between the said seventh and eighth ranges.

Secondly.—Also, about eighth acres, be the same, more or less, on the north side of the said river, being also a part of the said lot number six, in said eighth range; bounded on the north by the concession line between the eighth and ninth ranges, on the east and south by the said river, and on the west fifteen rods by the mill yard; from thence on the Roxton road to the concession line between the said eighth and ninth ranges—together with all the buildings erected on the said two pieces of land; (save and except never-

du dit terrain ci-dessus joignant le coin nord-est de l'emplacement du dit Isaac A. Closson.

Pour être vendus au bureau du régistrateur du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, MARDI, le HUITIÈME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 21 février 1879. 1821 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour de Circuit—District de Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir : } ERNEST CIMON, du village de Chicoutimi,
No. 4281. } écuyer, avocat, Demandeur ; contre JOSEPH MARIE GODREAULT, de Sainte-Anne du Saguenay, cultivateur, Défendeur.

1. Le lot de terre numéro vingt et un, du quatrième rang du canton de Tremblay, contenant cent acres en superficie, plus ou moins—avec les appartenances et dépendances.

2. Toute cette partie des lots numéros dix-neuf et vingt, du quatrième rang, située au sud-ouest de la rivière au Caribou, et la pointe du troisième rang portant le numéro dix-neuf, dans le canton de Tremblay, formant un terrain renfermé dans les limites qui suivent : au nord-est et au sud-est à la rivière au Caribou, au sud-ouest partie à la rivière Saguenay et partie au troisième rang, et au nord-ouest au lot numéro vingt et un, du quatrième rang et au lot numéro vingt, du troisième rang—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau de la division d'enrégistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

O. BOSSÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Chicoutimi, 16 avril 1879. 3605

[Première publication, 26 avril 1879.]

Ventes par le Shérif.—Gaspé.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclama-

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit : } ERNEST CIMON, of the village of Chicoutimi,
No. 4281. } esquire, advocate, Plaintiff; against JOSEPH MARIE GODREAULT, of Sainte Anne du Saguenay, farmer, Defendant.

1. Lot number twenty one, of the fourth range of the township of Tremblay, containing one hundred acres in superficial extent, more or less—with its appurtenances and dependencies.

2. All that part of lots numbers nineteen and twenty, of the fourth range, situate to the south west of the river Caribou, and the point of the third range being number nineteen, in the township of Tremblay, forming a lot comprised within the following limits: bounded on the north east and south east by the river Caribou, on the south west partly by the river Saguenay and partly by the third range, and on the north west by lot number twenty one of the fourth range, and by lot number twenty, of the third range—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the TWENTY SEVENTH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of September next.

O. BOSSÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 16th April, 1879. 3606

[First published, 26th April, 1879.]

Sheriff's Sales.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is

tions que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.—Comté de Gaspé.

Percé, à savoir: No. 32. } WILLIAM FRUING & COMPAGNIE, marchands, de Grande Grève, dans le comté de Gaspé, Demandeurs; contre VITALINE ALAIN, du lieu appelé l'Anse-au-Grisfonds, dans le dit comté de Gaspé, veuve de feu Edouard Lefevre dit Boulanger, Défenderesse.

Un terrain de forme irrégulière, situé et située dans le premier rang du township du Cap des Rosiers, à l'Anse-au Grisfonds, dans le comté de Gaspé, étant la partie nord du lot No. 1, suivant le plan officiel du dit township; borné au nord-est par le fleuve Saint-Laurent, en arrière par les terres du second rang, au front par la partie restant au dit lot et au sud par Rémi Jalbert—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du régistrateur du comté de Gaspé, à Percé, MERCREDI, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

L. Z. JONCAS,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Percé, 21 avril 1879. 3799

[Première publication, 26 avril 1879.]

not bound to include in his certificate, un ler article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—County of Gaspé.

Percé, to wit: No. 32. } WILLIAM FRUING & COMPANY, merchants, of Grand Grave, in the county of Gaspé, Plaintiffs; against VITALINE ALAIN, of the place called *Anse-au-Grisfonds*, in the said county of Gaspé, widow of the late Edouard Lefevre *alias* Boulanger.

A land or irregular form, situated in the first range of Cap des Rosiers, at l'Anse-au-Grisfonds, in the county of Gaspé, being the north part of lot No. 1, according to the official plan of said township; bounded to the north east by the river Saint Lawrence, to the south by Remi Jalbert; in front by the remaining part of said lot, and in rear by the second concession—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the registrar for the county of Gaspé, at Percé, WEDNESDAY, the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of September next.

L. Z. JONCAS,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Percé, 21st April, 1879. 3800

[First published, 26th April, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Canada. Province de Québec. District d'Iberville. No. 199. } THE TRUST AND LOAN COMPANY OF CANADA, Demanderesse; vs. DAME ELODIE ROY, Défenderesse.

Un lot de terre situé en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, en la première grand'ligne, contenant deux arpents de large sur vingt-huit arpents de profondeur; borné en front par le chemin de la dite grand'ligne, en arrière par Augustin Bélanger, d'un côté par Eloi Zéphirin Roy, et de l'autre côté par Alfred Girardin—avec une maison et autres bâtisses de ferme dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS

Superior Court.—District of Montreal.

Canada, Province of Quebec. District of Iberville. No. 199. } THE TRUST AND LOAN COMPANY OF CANADA, Plaintiff; vs. DAME ELODIE ROY, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Sainte-Marguerite de Blairfindie, in the county of Saint-Johns, in the district of Iberville, in the first concession of the first grand line, containing two arpents in width by twenty eight arpents in depth; bounded in front by the highway of the said concession, in rear by Augustin Bélanger, on one side by Eloi Zéphirin Roy, and on the other side by Alfred Girardin—with a dwelling house and farm buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, on the TWENTY

VINGT-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 16 avril 1879. 3603

[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint Jean, à savoir : } DAME HENRIETTE
No. 210. } DROLET *et al.*, Demanderesse ; contre ABRAHAM CABANA, fils, Défendeur.

Un lot de ville de la contenance de soixante-douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur, situé au côté ouest de la rue Allan, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, étant le numéro cent vingt-deux, des lots de la ferme Marchand, connu au plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Jean, sous le numéro neuf cent cinquante six ; borné en front à l'est par la dite rue Allan, en profondeur à l'ouest par la rue Marchand, au côté sud par la rue Saint-Henri, et au côté nord par les représentants de feu F. H. Marchand—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Sujet le dit lot de terre à une rente annuelle foncière, en faveur des représentants de feu François Henri Marchand, de quatre piastres, payable le quinze septembre de chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le DEUXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 23 janvier 1879. 853 3

[Première publication, 25 janvier 1879.]

EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourth day of September next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 16th April, 1879. 3604

[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } DAME HENRIETTE
No. 210. } DROLET *et al*, Plaintiffs; against ABRAHAM CABANA, *fils*, Defendant.

A town lot containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth, situate on the west side of Allan street, in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, being the number one hundred and twenty two, of the lots of Marchand's farm, known on the official plan and book of reference of the said town of Saint Johns, under number nine hundred and fifty six ; bounded in front to the east by said Allan street, in depth to the west by Marchand street, on the south side by Saint Henri street and on the north side by the representatives of the late F. H. Marchand—with a house and outbuildings thereon erected.

Subject the said lot of land to an annual *rente foncière*, in behalf of the representatives of the late François Henri Marchand, of four dollars, payable on the fifteenth of September of each and every year.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the SECOND day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the tenth day of June next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 23rd January, 1879. 854

[First published, 25th January, 1879.

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 709 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 1115. } JEAN TELLIER, Demandeur ; contre MAXIME ST. JEAN, Défendeur.

Un emplacement situé au village de la paroisse de Saint-Jean de Matha, dans le district de Joliette, contenant soixante pieds en front sur cent vingt pieds en profondeur, le tout plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise, et tel que clôturé ; borné en front au chemin public, en profondeur à Medard Archambault, d'un côté à l'Honorable George Baby, et de l'autre côté au dit Medard Archambault—avec une maison, grange et autres bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean de Matha, dans le dit district,

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 709 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 1115. } JEAN TELLIER, Plaintiff; against MAXIME ST. JEAN, Defendant.

A lot situate in the village of the parish of Saint Jean de Matha, in the district of Joliette, containing sixty feet in front by one hundred and twenty feet in depth, the whole more or less, without any warranty as to precise measurement, and such as enclosed ; bounded in front by the main road, in rear by Medard Archambault, on one side by the Honorable George Baby, and on the other side by the said Medard Archambault—with a house, barn and outbuildings.

To be sold, at the church door of the parish of Saint Jean de Matha, in the said district, on

le VINGT-SEPTIEME jour du mois d'AOUT prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Joliette, 21 avril 1879. 3805

[Première publication, 26 avril 1879.]

TWENTY SEVENTH day of the month of AUGUST next, at NOON. The said writ returnable on the first day of September next.

B. H. LEPROHON,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Joliette, 21st April, 1879. 3806

[First published, 26th April, 1879.]

Ventes par le Shérif--Kamouraska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit de Témiscouata.

Kamouraska, à savoir : } LES COMMISSAIRES
No. 1450. } D'ECOLES POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE FRASERVILLE, dans le comté de Témiscouata, Demandeurs ; contre LOUIS GODEFROY CASAULT, écuyer, régistrateur, de la ville de Saint-Germain de Rimouski, dans le district de Rimouski, Défendeur.

Un emplacement ou lopin de terre sis et situé dans la ville de Fraserville, contenant environ cent quinze pieds de front sur à peu près quatre-vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et borné comme suit: au nord au chemin du Roi, au sud à John Gardon Seaton, au nord-est à Mary McDonald, épouse de William Wilson, et au sud-ouest aux syndics de l'école Anglicane—avec bâtisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière du Loup, en la ville de Fraserville, le VINGT-HUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Village de Kamouraska, 22 avril 1879. 3687

[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } FIRMIN LARRIVÉE,
No. 160. } de la paroisse des Trois-Pistoles, navigateur, Demandeur ; contre THÉOPHILE BÉLANGER, fils de Jean Baptiste, cultivateur, Défendeur, c'est-à-savoir :

Une terre sise et située en la second rang de la paroisse et seigneurie des Trois-Pistoles, en le comté de Temiscouata, en le district de Kamouraska, contenant trois arpents, plus ou moins de front sur quarante-deux arpents environ de profondeur ; bornée par le sud-ouest à Olivier Bélanger, par le nord-ouest aux terres du premier rang, par le sud-est aux terres du troisième rang, et par le nord-est à Joseph Lavoie—avec une maison, une grange et étable, un fournil et laiterie dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroisse

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court of Temiscouata.

Kamouraska, to wit : } THE SCHOOL COMMIS-
No. 1450. } SIONERS OF THE MUNICIPALITY OF THE TOWN OF FRASERVILLE, in the county of Temiscouata, Plaintiffs ; against LOUIS GODEFROY CASAULT, esquire, registrar, of the town of Saint Germain de Rimouski, in the district of Rimouski, Defendant.

A lot of land situate in the town of Fraserville, containing about one hundred and fifteen feet in front by nearly eighty seven feet in depth, the whole more or less ; bounded as follows : on the north by the King's highway, on the south by John Gardon Seaton, on the north east by Mary McDonald, wife of William Wilson, and on the south west by the trustees of the Anglican school —with the buildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Patrice de la Rivière du Loup, in the town of Fraserville, on the TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the ninth day of September next.

JOS. THA. PARADIS,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Village of Kamouraska, 22nd April, 1879. 3688

[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Superior Court.

Kamouraska, to wit : } FIRMIN LARRIVÉE,
No. 160. } of the parish of Trois Pistoles, mariner, Plaintiff ; against THEOPHILE BELANGER, son of Jean Baptiste, farmer, Defendant, to wit :

A land situate and being in the second range of the parish and seigniory of Trois Pistoles, in the county of Temiscouata, in the district of Kamouraska, containing three arpents in front, more or less in front by about forty two arpents in depth ; bounded on the south west by Olivier Belanger, on the north west by the lands of the first range, on the south east by the lands of the third range, and on the north east by Joseph Lavoie—with a house, barn and stable, an oven and dairy thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the

siale de la paroisse des Trois-Pistoles, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 22 avril 1879. 3691
[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.
Dans la Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir: JOSEPH ANCTIL dit ST. JEAN, cultivateur, de la paroisse de Saint-Philippe de Néri, dit district, Demandeur; contre JEAN CARON, père, de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, dit district, Défendeur, c'est à-savoir: No. 208.

1. Une terre sise et située en le septième rang des concessions du fief de Saint-Denis de la Bouteillerie, en la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, contenant deux arpents et quatre perches de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; bornée au nord au défendeur et à Noel Anctil, à l'est à Augustin Lavoie, au sud aux terres du huitième rang, à l'ouest à Michel Jean—sans bâtisses.

2. Une autre terre sise et située en la susdite paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, sur le sixième rang des concessions du fief de Saint-Denis de la Bouteillerie, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins—avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances; bornée au nord à Guillaume Mignault et François LeBel, à l'est à Joseph Drapeau, au sud au défendeur ou ses représentants, et Augustin Lavoie, Noel Anctil ou ses représentants à l'ouest.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 22 avril 1879. 3689
[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Dans la Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: DAME MARIE VIRGINIE MOREAU, veuve de feu George Pelletier, en son vivant, marchand, et TIMOTHEE LEBEL, marchand, tous deux de la ville de Fraserville, et y faisant commerce en société sous la raison sociale de Pelletier & Lebel, Demanderesse; contre MICHEL LEVASSEUR, fils, cultivateur, de la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, Défendeur, c'est-à-savoir: No. 238.

1. Une terre contenant deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, située au premier rang de la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata; bornée par le nord-est au Lac Témiscouata, et par le sud-ouest à l'ancien chemin de Témiscouata, joignant au nord-ouest à Prudent Beaulieu, et au sud-est à Pierre Cloutier, père—avec les bâtisses dessus construites, à l'exception d'une grange près de l'ancien chemin qui appartient à la veuve Charles Bourbeau.

2. Une autre terre contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, située au troisième rang de la dite paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata; bornée par le nord-est aux terres du second rang, et par le sud-ouest aux terres du quatrième rang, joignant au nord-ouest à Joseph Dubé, et au sud-est à Louis Leblanc—avec ensemble une grange et étable dessus construites.

3. Une autre terre contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, située au quatrième rang de la dite paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata; bornée par le nord-est au

parish of Trois Pistoles, on the TWENTY SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of September next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 22nd April, 1879. 3692
[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
In the Superior Court.

Kamouraska, to wit: JOSEPH ANCTIL dit ST. JEAN, farmer, of the parish of Saint-Philippe de Néri, said district, Plaintiff; against JEAN CARON, senior, of the parish of Notre Dame du Mont-Carmel, said district, Defendant, to wit: No. 208.

1. A land situate and being in the seventh range of the concessions of the fief Saint Denis de la Bouteillerie, in the parish of Notre Dame du Mont Carmel, containing two arpents and four perches in front by thirty arpents in depth, more or less; bounded on the north by the defendant and by Noel Anctil, on the east by Augustin Lavoie, on the south by the lands of the eighth range, on the west by Michel Jean—without buildings.

2. Another land situate and being in the said parish of Notre Dame du Mont Carmel, on the sixth range of concessions of the fief Saint Denis de la Bouteillerie, containing two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less—with house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies; bounded on the north by Guillaume Mignault and François Lebel, on the east by Joseph Drapeau, on the south by the defendant or his representives, and by Augustin Lavoie, Noel Anctil or his representatives on the west.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame du Mont Carmel, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 22nd April, 1879. 3690
[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
In the Circuit Court.

Kamouraska, to wit: DAME MARIE VIRGINIE MOREAU, widow of the late George Pelletier, in his lifetime, merchant, and TIMOTHEE LEBEL, merchant, both of the town of Fraserville, and there carrying on business together in partnership under the style and firm of Pelletier & LeBel, Plaintiffs; against MICHEL LEVASSEUR, the younger, farmer, of the parish of Notre Dame du Lac Temiscouata, Defendant, to wit: No. 238.

1. A land containing two arpents in front by thirty arpents in depth or thereabouts, situate in the first range of the parish of Notre Dame du Lac Témiscouata; bounded on the north east by Lake Témiscouata, on the south west by the old Témiscouata road, on the north west by Prudent Beaulieu, and on the south east by Pierre Cloutier, the elder—with the buildings thereon erected, except a barn near the old road which belongs the widow Charles Bourbeau.

2. Another land containing three arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the third range of the parish of Notre Dame du Lac Témiscouata aforesaid; bounded on the north east by the lands of the second range, on the south west by the lands of the fourth range, on the north east by Joseph Dubé, and on the south east by Louis LeBlanc—with a barn and stable thereon erected.

3. Another land containing three arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the fourth range of the parish of Notre Dame du Lac Témiscouata aforesaid; bounded on the north east by

troisième rang, et par le sud-ouest au cinquième rang, joignant au nord ouest au seigneur, et au sud-est à Antoine Côté—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Notre-Dame du Lac Témiscouata, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Village de Kamouraska, 22 avril 1879. 3693
[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS ET DE BONIS.
Cour Superieure—Québec.

Kamouraska, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION
No. 1081. } PERMANENTE DE LÉVIS, corps politique et incorporé ayant son principal bureau et lieu d'affaires, en la ville de Lévis, Demanderesse ; contre ACHILLE D'AMOUR, de la paroisse des Trois-Pistoles, district de Kamouraska, pilote, Défendeur, c'est à-savoir :

Un emplacement situé en le premier rang de la paroisse des Trois-Pistoles, d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur ; borné au nord au chemin de fer Intercolonial, au sud au chemin Royal, à l'est à Godfroi Rioux, et au sud-ouest au terrain du Docteur Charles Thimothée Dubé, écuyer—avec la maison et autres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

A la charge d'une rente foncière annuelle de douze piastres, payable à Charles Thimothée Dubé, écuyer, médecin, le onzième jour de novembre de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse des Trois-Pistoles, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 20 janvier 1879. 689 3
[Première publication, 25 janvier 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir : } GERMAIN ALIAS CHARLY LEVESQUE, cultivateur, et DAME ADELE OUELLET, son épouse, autorisée à l'effet des présentes par son dit mari, tous deux de la paroisse Saint-Pacôme, Demandeurs ; contre EDOUARD OUELLET, cultivateur, du même lieu, Défendeur, c'est-à-savoir :
No. 4634. }

1. Une terre située sur le quatrième rang de la paroisse de Saint Pacôme susdit, comté et district de Kamouraska, contenant deux arpents de front sur environ douze arpents et demi de profondeur, plus ou moins ; tenant au nord-ouest au Ruisseau du Petit Marais, au sud-est au chemin du Roi, au nord-est à Jean-Baptiste Plourde et Denis Levesque, et au sud-ouest à Paschal Ouellet—avec maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située sur le cinquième rang de Saint-Pacôme susdit, ayant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; tenant au nord-ouest au quatrième rang, au sud-est au sixième rang, au nord-est à Jean-Baptiste Plourde, et au sud-ouest à Paschal Ouellet—avec circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pacôme, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures

the third range, on the south west by the fifth range, on the north west by the seignior, and on the south east by Antoine Côté—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame du Lac Temiscouata, on the TWENTY SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of August next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 22nd April, 1879. 3694
[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS ET DE BONIS.
Superior Court—Quebec.

Kamouraska, to wit : } A SOCIETE DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE LEVIS, a body politic and corporate having its principal office and place of business, in the town of Levis, Plaintiff ; against ACHILLE D'AMOUR, of the parish of Trois-Pistoles, district of Kamouraska, pilot, Defendant, to wit :
No. 1081. }

A lot situate in the first range of the parish of Trois Pistoles, of one half arpent in front by one arpent in depth ; bounded on the north by the Intercolonial railway, on the south by the Queen's highway, on the east by Godfroi Rioux, and on the south west by the property of Doctor Charles Thimothée Dubé, esquire—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

Subject to the charge of an annual ground rent of twelve dollars, payable to Charles Thimothée Dubé, esquire, physician, on the eleventh day of November of every year.

To be sold at the parochial church door of the parish of Trois Pistoles, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of June next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 20th January, 1879. 690
[First published, 25th January, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court.

Kamouraska, to wit : } GERMAIN ALIAS CHARLY LEVESQUE, farmer, and DAME ADELE OUELLET, his wife, hereunto duly authorized by her said husband, both of the parish of Saint Pacôme, Plaintiffs ; against EDOUARD OUELLET, farmer, of the same place, Defendant, to wit :
No. 4634. }

1. A land situate in the parish of Saint Pacome, in the fourth range aforesaid, county and district of Kamouraska, measuring two arpents in front by about twelve and a half arpents in depth, more or less ; bounded on the north west by *Le Ruisseau du Petit Marais*, on the south east by the Kings highway, on the north east by Jean Baptiste Plourde and Denis Levesque, and on the south west by Paschal Ouellet—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the parish of Saint Pacome, in the fifth range aforesaid, measuring two arpents in front by forty arpents in depth, more or less ; bounded on the north west by the fourth range, on the south east by the sixth range, on the north east by Jean Baptiste Plourde, and on the south west by Paschal Ouellet—circumstances and dependencies.

To be sold at the porochial church door of the parish of Saint Pacome, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon.

avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Village de Kamouraska, 21 janvier 1879. 707 3
[Première publication, 25 janvier 1879.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
No. 457. } TRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Demanderesse; contre PAUL JETTÉ, fils, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, village Saint-Jean-Baptiste, faisant ci devant partie de la paroisse de Montréal; borné en front par la rue Pantaléon, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, sous le numéro soixante et sept (67)—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean Baptiste, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 22 avril 1879. 3673
[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } THE MONTREAL LOAN
No. 2589. } AND MORTGAGE COMPANY, Demanderesse; contre L'HONORABLE RODOLPHE LAFLAMME, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Antoine, sous le numéro sept cent soixante-dix huit (778); tenant en front à la rue Saint-Joseph—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre sis et situé dans le quartier Centre de la dite cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame susdite, dit district de Montréal, connu et designé aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Centre, sous le numéro quatorze (14); formant le dit lot de terre l'encoignure des rues Saint-Paul et du Carré de la Douane—avec une maison en pierre de taille dessus construite.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit

Said writ returnable the eleventh day of June next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 21st January, 1879. 703
[First published, 25th January, 1879.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } LA SOCIETE DE CON-
No. 457. } STRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Plaintiff; against PAUL JETTE, the younger, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint Jean Baptiste, in the village of Saint Jean Baptiste, forming heretofore part of the parish of Montreal; bounded in front by Pantaléon street, known and designated as number sixty seven (67), on the official plan and in the book of reference for the said incorporated village of Saint Jean Baptiste—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Baptiste, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 22nd April, 1879. 3674
[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE MONTREAL LOAN
No. 2589. } AND MORTGAGE COMPANY, Plaintiff; against the HONORABLE RODOLPHE LAFLAMME, Defendant.

1. A lot of land situate and being in Saint Antoine ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame de Montréal, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward aforesaid, as number seven hundred and seventy eight (778); bounded in front by Saint Joseph street—with a house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate and being in the Centre ward of the said city of Montreal, parish of Notre Dame aforesaid, said district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for the Centre ward aforesaid, as number fourteen (14); said lot forming the corner of Saint Paul street and the Custom House Square—with a cut stone house thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

bref rapportable le sixième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 22 avril 1879. 3675
[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 832. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre DAME MARIE EMMA DAGAN, veuve de feu Guillaume David, Défenderesse.

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, paroisse de Notre Dame, district de Montréal, faisant partie du lot officiel connu au plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Jacques, sous le numéro huit cent soixante et onze (871), contenant quatre-vingt pieds de front sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure anglaise, et se trouvant quarante pieds de la ligne nord-ouest du lot numéro huit cent soixante-douze (872) ; tenant en front au côté sud-ouest de la rue Saint-André, en arrière à une ruelle, du côté nord-ouest à une autre partie de terrain du dit lot numéro huit cent soixante et onze, appartenant à un nommé Odilon Riopel, et du côté sud-est à une autre partie du terrain du dit lot numéro huit cent soixante et onze, appartenant à un nommé Zotique Terriault, et adjoignant le dit lot huit cent soixante-douze—avec deux maisons en bois lambrissées en briques, et autres bâtisses dessus construites.

2. Un autre lot de terre sis et situé dans le dit quartier Saint-Jacques de la dite cité de Montréal, dans la paroisse du Sacré Cœur de Jésus, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Jacques, sous le numéro onze cent vingt et un (1121) ; tenant en front à la rue Beaudry—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 22 avril 1879. 3677
[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JAMES CLYDE, Demandeur ; contre DEVALOIS VITAL DE GRANDPRÉ, Défendeur.
No. 2472. }

1. Ces cinq lots de terre connus comme lots numéros 23, 24, 25, 26 et 27, sur le plan de subdivision dûment déposé du lot portant le numéro 1598, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal.

2. Ce lot de terre connu comme lot numéro 641, sur le plan de subdivision dûment déposé du lot portant le numéro 166, aux plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga, dans la paroisse de Montréal, ces lots faisant front sur la rue Sainte-Catherine—avec les bâtisses sus érigées.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 23 avril 1879. 3681
[Première publication, 26 avril 1879].

The said writ returnable on the sixth day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 22nd April, 1879. 3676
[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 832. } COMPANY OF CANADA, Plaintiffs ; against DAME MARIE EMMA DAGAN, widow of the late Guillaume David, Defendant.

1. A lot of land situate and being in Saint James ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, forming part of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint James ward aforesaid, as number eight hundred and seventy one (871), containing eighty feet in front] by one hundred and fifty feet in depth, english measure, and being forty feet from the north western alignment of lot number eight hundred and seventy two (872) ; bounded in front to the south west by Saint Andrew street, in rear by a lane, on the north west side by another portion of lot number eight hundred and seventy one, belonging to one Odilon Riopel, and on the south east side by another portion of said lot number eight hundred and seventy one, belonging to one Zotique Terriault, and adjoining lot number eight hundred and seventy two—with two wooden house cased with brick, and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate and being in Saint James ward aforesaid, of the said city of Montreal, in the parish of Le Sacré Cœur de Jesus, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint James ward aforesaid, as number eleven hundred and twenty one (1121) ; bounded in front by Beaudry street—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 22nd April, 1879. 3678
[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } JAMES CLYDE, Plaintiff ; against DEVALOIS VITAL DE GRANDPRÉ, Defendant.
No. 2472. }

1. Those five lots of land known as lots numbers 23, 24, 25, 26 and 27, upon the duly deposited subdivision plan of the lot bearing the number 1598, upon the official plan and book of reference of Saint Marys ward, in the city of Montreal.

2. That certain lot of land known as lot number 641, upon the duly deposited subdivision plan of the lot bearing the number 166, upon the official plan and book of reference of the village of Hochelaga, in the parish of Montreal, these lots all fronting on Sainte Catherine street—and with buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of September next.

M H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 23rd April 1879. 3682
[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ADELAIDE AUBERT DE GASPÉ,
No. 2698. } Demanderesse ; contre ETIENNE ALEXIS DUBOIS, Défendeur.

1. Un terrain ou emplacement sis et situé en la cité et le district de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, désigné au livre de renvoi et aux plans officiels du quartier Centre de la dite cité de Montréal, sous le numéro cent six (106), étant de figure irrégulière, ayant trente-trois pieds et dix pouces de largeur sur la rue, contenant trois mille soixante et onze pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la rue Notre-Dame, en profondeur par les Nos. 107 et 108, d'un côté par les Nos. 105 et 107, et de l'autre côté par le No. 110—avec les bâtisses et dépendances sus-érigées.

2. Un terrain ou emplacement situé en la cité et le district de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, désigné au livre de renvoi et aux plans officiels du quartier Saint-Antoine, en la dite cité de Montréal, sous le numéro mille deux (1002), étant de figure irrégulière, contenant quarante-trois mille quatre cent soixante et six pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en profondeur par le No. 1003, d'un côté par le No. 1001, et de l'autre côté par les Nos. 1004, 1005 et 1007—avec les bâtisses dessus construites.

3. Un terrain ou emplacement de figure irrégulière, situé en la cité et le district de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, désigné au livre de renvoi et aux plans officiels du quartier Sainte-Anne, en la dite cité de Montréal, sous le numéro mille deux cent dix-huit (1218), ayant cent sept pieds neuf pouces de largeur, contenant seize mille neuf cent soixante et sept pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la rue Barré, en profondeur par le No. 1209, d'un côté par la rue de l'Aqueduc et le No. 1209, et de l'autre côté par les Nos. 1219 et 1220—avec les bâtisses dessus érigées.

4. Un terrain ou emplacement de figure irrégulière, situé en la cité et le district de Montréal, paroisse de Notre-Dame de Montréal, désigné au livre de renvoi et aux plans officiels du quartier Saint-Louis, en la dite cité de Montréal, sous le numéro treize (13), ayant cent trente pieds de front sur la rue Craig, contenant douze mille sept cent soixante et trois pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la rue Craig, en profondeur par les Nos. 14 et 15, d'un côté par le No. 12, et de l'autre côté par la rue Sanguinet—avec les bâtisses et dépendances sus-érigées.

5. Un lopin de terre de figure irrégulière, situé dans le village incorporé de la Côte des Neiges, paroisse de Notre-Dame de Grâce, formant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le comté de Hochelaga, district de Montréal, désigné au livre de renvoi et aux plans officiels du dit village incorporé de la Côte des Neiges, sous le numéro cent soixante et six (166), ayant deux arpents et six perches de front sur le chemin de la Côte des Neiges, contenant neuf arpents et vingt-quatre perches en superficie ; borné en front par le chemin de la Côte des Neiges, en profondeur par les terres de la paroisse de Montréal, d'un côté par le No. 165, et de l'autre côté par le No. 167—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-NEUVIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 23 avril 1879. 3671

[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } DAME ADELAIDE AUBERT DE GASPÉ,
No. 2698. } Plaintiff ; against ETIENNE ALEXIS DUBOIS, Defendant.

1. A lot of land situate and being in the city and district of Montreal, parish of Notre Dame de Montréal, described on the official plan and in the book of reference for the centre ward of the city of Montreal aforesaid, as number one hundred and six (106), being of irregular outline, measuring thirty three feet ten inches in width on the street, containing th ee thousand and seventy one feet in superficial extent, english measure ; bounded in front by Notre Dame street, in rear by Nos. 107 and 108, on one side by Nos. 105 and 107, and on the other side by No. 110—with the buildings and dependencies thereon erected.

2. A lot of land situate and being in the city and district of Montreal, parish of Notre Dame de Montréal, described on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, of the city of Montreal aforesaid, as number one thousand and two (1002), being of irregular outline, containing forty three thousand four hundred and sixty six feet in superficial extent, english measure ; bounded in front by Saint Antoine street, in rear by No. 1003, on one side by No. 1001, and on the other side by Nos. 1004, 1005 and 1007—with the buildings thereon erected.

3. A lot of land of irregular outline, situate and being in the city and district of Montreal, parish of Notre Dame de Montréal, described on the official plan and in the book of reference for Saint Ann's ward, of the city of Montreal aforesaid, as number twelve hundred and eighteen (1218), measuring one hundred and seven feet nine inches in width, containing sixteen thousand nine hundred and sixty seven feet in superficial extent, english measure ; bounded in front by Barré street, in rear by No. 1209, on one side by Aqueduc street and No. 1209, and on the other side by Nos. 1219 and 1220—with the buildings thereon erected.

4. A lot of land of irregular outline, situate and being in the city and district of Montreal, parish of Notre Dame de Montréal, described on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, of the city of Montreal aforesaid, as number thirteen (13), measuring one hundred and thirty feet in front on Craig street, containing twelve thousand seven hundred and sixty three feet in superficial extent, english measure ; bounded in front by Craig street, in rear by Nos. 14 and 15, on one side by No. 12, and on the other side by Sanguinet street—with the buildings and dependencies thereon erected.

5. A lot of land of irregular outline, situate in the ircorporated village of La Côte des Neiges, parish of Notre Dame de Grâce, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the county of Hochelaga, district of Montreal, designated on the official plan and in the book of reference for the said incorporated village of La Côte des Neiges, as number one hundred and sixty six (166), measuring two arpents and six perches in front on the Côte des Neiges road, containing nine arpents and twenty four perches in superficial extent ; bounded in front by the Côte des Neiges road, in rear by the lands of the parish of Montreal, on one side by No. 165, and on the other side by No. 167—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY NINTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 23rd April, 1879. 3672

[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montreal, à savoir : } THE IRISH MUTUAL
No. 44. } BUILDING SOCIETY OF MONTREAL, Demanderesse ; contre JOHN DAVIS, Défendeur.

1. Ce lot de terre sis et situé dans la paroisse de Sainte-Cunégonde, dans le district de Montréal, connu et désigné sur le plan de la propriété de William Workman et Alexander M. Delisle, sous le numéro quatre cent quatre-vingt-treize (493), déposé au bureau de T. Doucet, notaire public, par acte de dépôt en date du vingt-troisième jour de mars mil huit cent soixante et quatre, et contenant trente pieds de largeur au front, et en arrière sur quatre-vingt-treize pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, sans garantie de mesure précise ; borné en front par la rue Albert, en arrière par le Chemin de Fer Montréal et New-York, d'un côté au nord-est par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-douze (492), sur le dit plan, et de l'autre côté par le lot de terre ci-après en deuxième lieu décrit.

2. Ce lot de terre situé au même lieu connu et désigné sur le dit plan sous le numéro quatre cent quatre-vingt - quatorze, contenant trente - quatre pieds de front sur quatre-vingt-onze pieds six pouces de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise ; borné en front au sud-est par la rue Albert, en arrière au nord-ouest par le Chemin de fer de Montréal à New-York, d'un côté au nord-est par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-treize (493), sur le dit plan, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot numéro quatre cent quatre-vingt-quinze (495), sur le dit plan—avec une maison en briques à deux étages, contenant six logements et autres bâtisses sus-érigées. Le dit lot de terre maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Montréal, sous les numéros officiels sept cent soixante et onze et sept cent soixante et douze Nos. 771 et 772, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de septembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 23 avril 1879. 3679

[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONSTRUCTION METRO-
No. 1019. } POLITAINE, Demanderesse ; contre JOSEPH H. FORGET, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint Louis, sous le numéro cent quarante et un (141), de la subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro neuf cent trois (903), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, de la contenance le dit lot de terre de vingt et un pieds trois pouces de largeur sur soixante-douze pieds de profondeur, le tout mesure anglaise et plus ou moins ; borné en front par la rue Drolet, en arrière par une ruelle, et de chaque côté par le résidu du dit lot numéro cent quarante et un, la ligne nord-ouest de l'emplacement présentement saisi se trouve à la distance de vingt et un pieds trois pouces, mesure anglaise, du lot portant le numéro cent quarante, sur le dit plan de subdivision, et la ligne sud-est du dit emplacement se trouve à une distance de vingt-deux pieds six pouces, mesure anglaise, du lot de terre portant le numéro cent quarante-deux, sur le dit plan de subdivision—

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE IRISH MUTUAL
No. 44. } BUILDING SOCIETY OF MONTREAL, Plaintiffs ; against JOHN DAVIS, Defendant.

1. That certain lot of land lying and being in the parish of Sainte Cunegonde, in the district of Montreal, known and distinguished upon the plan of the property of William Workman and Alexander M. Delisle, by the number four hundred and ninety three (493), deposited in the office of T. Doucet, notary public, by act of deposit, bearing date the twenty third day of March, one thousand eight hundred and sixty four, and containing said lot thirty feet in width, and in rear by ninety three feet in depth, be the same, more or less, english measure, without any warranty as to precise measurement ; bounded in front by Albert street, in rear by the Montreal New York Railroad, on one side to the north east by lot number four hundred and ninety two (492,) on the said plan, and on the other side by the lot of land and premises hereinafter secondly described.

2. That certain lot of land situated at the same place, known and distinguished on the said plan by the number four hundred and ninety four, containing thirty four feet in front by ninety one feet six inches in depth, the whole more or less, english measure ; bounded in front to the south east by Albert street, in rear to the north west by the Railroad from Montreal to New York, on one side to the north east by lot number four hundred and ninety three (493), on the said plan, and on the other side to the south west by lot number four hundred and ninety five (495), on the said plan—with a two story brick house, containing six tenements and other building thereon erected. Said lot now known and distinguished upon the official plan and book of reference for the parish of Montreal, by the official number seven hundred and seventy one and seven hundred and seventy two Nos. 771 and 772, with all and every the members and appurtenances thereto belonging.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of September next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 23rd April, 1879. 3680

[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE METROPOLITAIN
No. 1019. } BUILDING SOCIETY, Plaintiff ; against JOSEPH H. FORGET, Defendant.

A lot of land situate in Saint Louis ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference made for Saint Louis ward aforesaid, as number one hundred and forty one (141), of the subdivision of the lot known and designated as number nine hundred and three (903), on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward aforesaid, said lot measuring twenty one feet three inches in width by seventy two feet in depth, the whole english measure and more or less ; bounded in front by Drolet street, in rear by a lane, on both sides by the residue of said lot number one hundred and forty one, the north west alignment of the lot herein seized is at a distance of twenty one feet three inches, english measure, from lot number one hundred and forty, on the said subdivision plan, and the south east alignment of the said lot is at a distance of twenty two feet six inches, english measure, from the lot bearing the number one hundred and forty two, on the said subdivision plan—with a one storey cottage and

avec une maison en briques à un étage (cottage), et autres bâtisses sus-érigées, avec droit de mitoyenneté dans les deux pignons de la dite maison et l'usage à perpétuité en commun d'une ruelle de quinze pieds de largeur laissé en arrière du dit emplacement, pour communiquer de la rue Roy à la rue Saint-Jean-Baptiste.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de MAI prochin, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 21 janvier 1879. 723 3

[Première publication, 25 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } GEORGE R. GRANT *et*
No. 2243. } *al.*, es-qualités, Demandeurs ; contre PIERRE LEDUC, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Sainte-Catherine, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et cité, sous les numéros six cent soixante et neuf (669) et six cent soixante et dix (670), du dit plan—avec un block de maison en bois et briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain à DIX heures de l'avant-midi. Le bref rapportable le huitième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Montréal, 25 février 1879. 1811 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 963. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Demanderesse ; contre les terres et ténements de ISAIE FOREST *et al.*, Défendeurs.

Saisie comme appartenant à Dame Anastasie Hémond, l'un des dits Défendeurs.

1. Un lot de terre situé dans la paroisse et la ville de Lachine, dans le comté Jacques-Cartier ; borné en front par la rue du Marché, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Lachine, sous le numéro trois cent soixante et deux—avec droit de passage dans un passage de dix pieds de largeur par quarante-trois pieds de profondeur qui se trouve située entre le lot sus-décrit et le lot numéro trois cent soixante et trois, sur le dit plan.

2. Un lot de terre situé dans la dite ville de Lachine ; borné en front par le chemin appelé *Upper Lachine Road*, et d'un côté par la rue Saint-Charles, et connu et désigné au dit plan et livre de renvoi officiels sous le numéro quatre cent soixante et treize—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Lachine, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 25 février 1879. 1807 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 2653. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Demanderesse ; contre ELZEAR AUGER, Défendeur.

Un emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, en la paroisse du

outbuildings thereon erected, with right of joint ownership in both the gables of the said house, and the use forever in common of a lane fifteen feet wide left in rear of said lot to lead from Roy street to Saint Jean Baptiste street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 21st January, 1879. 724

[First published, 25th January, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } GEORGE R. GRANT *et al.*,
No. 2243. } *ès-qualités*, Plaintiffs ; against PIERRE LEDUC, Defendant.

A lot of land situate and being in the Saint Mary's ward, in the city of Montreal ; bounded in front by Sainte Catherine street, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward and city, as numbers six hundred and sixty nine (669) and six hundred and seventy (670), on the said plan—with a block of two storey wooden and brick houses, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighth day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 25th February, 1879. 1812

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE PERMA-
No. 963. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Plaintiff ; against the lands and tenements of ISAIE FOREST *et al.*, Defendants.

Seized as belonging to Dame Anastasie Hemond, one of the said Defendants.

1. A lot of land situate in the parish and town of Lachine, in the county of Jacques Cartier ; bounded in front by Market street, known and designated as number three hundred and sixty two, on the official plan and in the book of reference for the town of Lachine aforesaid—with a right of passage by a passage ten feet wide by forty three feet in depth which is situated between the lot above described and lot number three hundred and sixty three, on the said plan.

2. A lot of land situate in the said town of Lachine ; bounded in front by the Upper Lachine road, on one side by Saint Charles street, known and designated as number four hundred and seventy three, on the official plan and in the book of reference aforesaid—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Lachine, on the SECOND day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 25th February, 1879. 1808

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE PERMA-
No. 2653. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Plaintiff ; against ELZEAR AUGER, Defendant.

A lot situate and being in the city of Montreal, in Saint Mary's ward, parish of Le Sacré Cœur de

Sacré-Cœur de Jésus; borné en front par la rue Seaton, et connu et désigné sous le numéro vingt et un, aux plan et livre de renvoi de subdivision du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent un (1101), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 25 février 1879. 1809 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA SOCIETE PERMA-
No. 2652. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Demanderesse; contre DESIRE CLAIROUX, Défendeur.

Un emplacement situé dans le village de la paroisse Saint-Gabriel, en la ci-devant paroisse de Montréal; borné en front par la rue Saint-Charles, ci-devant Richardson, et connu et désigné comme étant la moitié sud-ouest du lot de terre numéro deux mille huit cent soixante et huit, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 25 février 1879. 1805 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } THE TRUST AND LOAN
No. 738. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse; contre LE TRES REVEREND PERE EN DIEU ASHTON OXENDEN PAR PERMISSION DIVINE LORD EVEQUE DU DIOCESE DE MONTREAL ET METROPOLITAIN DE L'EGLISE D'ANGLETERRE EN CANADA, en sa qualité de Lord Evêque de Montréal, comme tel une corporation dûment constituée, ayant son principal bureau d'affaires en la cité et district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint Louis, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, connu et désigné comme lot numéro cent soixante et cinq, au plan officiel; borné en front vers le nord est par la rue Saint-Denis, en arrière vers le sud-ouest par le lot numéro cent cinquante trois, appartenant à Charles Garth, du côté sud-est partie par le carré Viger et partie par la rue Dubord, et du coté nord-ouest partie par le lot numéro cent soixante et six, appartenant au dit Charles Garth, et partie par un passage en commun conduisant à une cour communicant avec la ruelle Boyer, et mesurant en front quatre-vingt-cinq pieds du côté sud-ouest, courant sud, sud-ouest quatre vingt-quatre pieds à angles droits vers le sud est; de là trente-cinq pieds; de là à angles droits vers le sud-ouest et le long de la rue Dubord, cent trente-neuf pieds dix pouces, en arrière cent trente et un pieds, et du côté nord-ouest de la ligne en arrière courant vers le nord est, quarante pieds; de là à angles droits vers le sud-est onze pieds cinq pouces; et de là à angles droits et courant de nouveau vers le nord-est à la rue Saint-Denis, cent soixante et treize pieds six pouces, le tout mesure anglaise—avec une église en pierre connue et appelée Trinity Church, une sacristie et une maison de sacristin sus-érigées, et aussi l'orgue qui se trouve

Jésus; bounded in front by Seaton street, known and designated as number twenty one, on the subdivision of lot number eleven hundred and one (1101), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of July next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 25th February, 1879. 1810

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } LA SOCIETE PERMA-
No. 2652. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Plaintiff; against DESIRE CLAIROUX, Defendant.

A lot situate and being in the village of the parish of Saint Gabriel, formerly parish of Montreal; bounded in front by Saint Charles street, formerly Richardson street, known and designated as the south west half of lot number two thousand eight hundred and sixty eight, on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of JULY next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 25th February, 1879. 1806

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TRUST AND LOAN
No. 738. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff; against THE MOST REVEREND FATHER IN GOD ASHTON OXENDEN BY DIVINE PERMISSION LORD BISHOP OF THE DIOCESE OF MONTREAL AND METROPOLITAN OF THE CHURCH OF ENGLAND IN CANADA, in his corporate name and capacity of the Lord Bishop of Montreal, as such in corporation duly constituted having its principal place of business in the city and district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate in the Saint Louis ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, known and designated as lot number one hundred and sixty five, on the official plan; bounded in front towards the north east by Saint Denis street, in rear towards the south west by lot number one hundred fifty three, belonging to Charles Garth, on the south east side partly by Viger square, and partly by Dubord street, and on the north west side partly by lot number one hundred and sixty six, belonging to the said Charles Garth, and partly by a common passage leading to a court connected with Boyer lane, and measuring in front eighty five feet on the south west side, running south, south westerly eighty four feet at right angles towards the south east; then thirty five feet; then at right angles towards the south west and along Dubord street, one hundred and thirty nine feet ten inches, in rear one hundred and thirty one feet, and on the north west side from the rear line running towards the north east forty feet; then at right angles towards the south east eleven feet five inches; and then at right angles and running again towards the north east to Saint Denis street, one hundred and seventy three feet six inches, all english measure—with a stone church, known as and called "Trinity Church" and a vestry and sexton's house thereon

dans la dite église.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et DEMIE du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 25 février 1879. 1801 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } GEORGE ROGERS,
No. 2154. } Demandeur ; contre WILLIAM BROWN, Défendeur.

1. Un lot de terre situé sur le chemin Saint-Luc, à la Côte des Neiges, dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, formant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, contenant deux cent quatre-vingt-sept pieds de largeur en front et en arrière, deux mille trois cent quatre-vingt-treize pieds d'un côté, et deux mille trois cent quatre-vingt-trois pieds de l'autre côté, et maintenant connu sous le numéro cent cinquante et un (151), aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte des Neiges —avec une maison à une étage, ayant une allonge et remise en arrière, une grange, une serre à vignes et pépinière sus-érigées.

2. La partie sud-ouest, à savoir : cette partie non subdivisé d'un autre lot de terre situé à la Côte des Neiges et paroisse de Notre-Dame de Grâces susdites, connue sous le numéro cent cinquante-deux (152), aux plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé de la Côte des Neiges, la dite partie mesurant soixante et sept pieds de largeur par deux mille trois cent quatre-vingt-treize pieds de profondeur, et joignant immédiatement la propriété ci-dessus décrite ; bornée en front par le chemin de la Côte Saint-Luc, d'un côté vers le sud-ouest par la propriété ci-dessus décrite, et de l'autre côté par le résidu ou la partie subdivisé du dit numéro cent cinquante-deux (152).

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif

Bureau du Shérif.
Montréal, 25 février 1879. 1917 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME JULIA McNALLY,
No. 256. } ès-qualité, Demanderesse ; contre les terres et tènements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexé au dit bref d'exécution, en les mains et possession de George H. Kernick, curateur, au délaissement fait par JOSEPH THOMPSON, le Défendeur en cette cause.

Le quart du côté sud-est du lot de terre ci-devant dépendant de la propriété de feu Herman Seaver, situé au courant Sainte-Marie, près de la cité de Montréal, à Hochelaga, dans la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, et formant partie du lot de terre numéro quarante-huit, au plan de la dite propriété, déposé en l'étude de E. Guy, notaire, pour y référer au besoin ; le dit quart du dit lot de terre contenant vingt-cinq pieds de front sur soixante pieds et six pouces de profondeur ou environ, mesure anglaise ; borné en front par la rue Seaver, numéro deux, au dit plan, par derrière par Narcisse Trudeau, père, d'un côté au sud-est par partie du lot numéro quarante-sept, appartenant à Dame veuve Peter Dods, et de l'autre côté au nord-ouest par Félix Laplante.

Le dit lot de terre est connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du village d'Hochelaga,

erected, and also an organ attached in said church.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SECOND day of JULY next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of July next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 25th February, 1879. 1802

[First published, 1st Mars, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } GEORGE ROGERS, Plaintiff ; against WILLIAM
No. 2154. } BROWN, Defendant.

1. A lot of land situate in the Saint Luc, road at Côte des Neiges, in the parish of Notre-Dame de Grâce, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the district of Montreal, containing two hundred and eighty seven feet wide in front and in rear two thousand three hundred and ninety three feet on one side, and two thousand three hundred and eighty three feet on the other side, and now known as number one hundred and fity one (151), on the official plan and book of reference of the incorporated village of La Côte des Neiges—with a dwelling house of one story having allonge and shed in rear, barn, vinery and nussery thereon.

2. The south west part or portion to wit : that part not subdivided of another lot of land situate at Côte des Neiges, and parish of Notre-Dame de Grâce aforesaid, known as number one hundred and fifty two (152), on the official plan and book of reference of said incorporated village of La Côte des Neiges, said portion measuring sixty seven feet in width by two thousand three hundred and ninety three feet in depth, and being immediately adjoining the property above described ; bounded in front by Côte Saint Luc road, on one side towards the south west by the property above described, and on the other side by the remainder or subdivided portion of said number one hundred and fifty two (152).

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of July next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 25th February, 1879. 1918

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME JULIA McNALLY, *ès-qualité*, Plaintiff ;
No. 256. } against the lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of execution, in the hands and possession of George H. Kernick, curator to the surrender made by JOSEPH THOMPSON, the Defendant in this cause.

The quarter on the south east side of the lot o land heretofore forming part of the property of th late Herman Seaver, situate at the Sainte Mar stream, near the city of Montreal, at Hochelaga in the parish of La Nativité de la Sainte Vierge, and forming part of lot number forty eight, on the plan of the said property, fyled in the office of E. Guy, notary, for reference if required ; said quarter lot measuring twenty five feet in front by sixty feet six inches in depth or thereabouts, english measure ; bounded in front by Seaver street, number two, on the said plan, in rear by Narcisse Trudeau, senior, on one side to the south east by part of said lot number forty seven, belonging to Mrs. widow Peter Dods, and on the other side to the north west by Félix Laplante.

Said lot of land being known and designated on the official plan and in the book of reference for

et dite paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, sous le numéro cent trente-trois (133)—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 janvier 1879. 721 3

[Première publication, 25 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ARTHUR LACOSTE,
No. 1313. } Demandeur ; contre JOSEPH LOISEAU, Défendeur.

Un emplacement sis et situé à Hochelaga, paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, de la contenance de trente-sept pieds de largeur sur cinquante pieds de profondeur ; borné en front par la rue Mignonne, derrière et d'un côté au vendeur (Elie Langlois), et de l'autre côté aux représentants Aylwin—avec les dépendances dessus érigées.

Le dit emplacement faisant partie des lots portant les numéros quatre et cinq (4 et 5), dont douze pieds de largeur sur cinquante pieds de profondeur sur le lot numéro quatre (4), et vingt-cinq pieds de largeur sur cinquante pieds de profondeur sur le lot numéro cinq (5), du plan de subdivision du lot numéro cinquante-quatre (54), du plan et livre de renvoi officiels du village de Hochelage et dite paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dit district.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures et DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 janvier 1879. 725 3

(Première publication, 25 janvier 1879.)

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 621. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre JEAN DOMINIQUE EDOUARD LIONAIS, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le village incorporé de la Côte de la Visitation, paroisse du Saint-Enfant Jésus, district de Montréal, étant le lot numéro cent cinquante-deux A (152 A), au plan et livre de renvoi officiels du dit village ; borné en front par l'Avenue Colborne, contenant quatre-vingt pieds de largeur par deux cent pieds de profondeur, mesure anglaise—avec une maison en pierre et en briques, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 janvier 1879. 727 3

[Première publication, 25 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } PIERRE VIGER, Demandeur ; contre MARC TRUDEL, Défendeur.
No. 462. }

Un emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal ; borné en front par la rue Beaudry, connu et désigné sous le numéro mille trente-deux (1032), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques—avec une maison en pierre et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de MAI pro-

the village of Hochelaga, parish of La Nativité de la Sainte-Vierge aforesaid, as number one hundred and thirty three (133)—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 21st January, 1879. 722

[First published, 25th January, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } ARTHUR LACOSTE, Plaintiff ; against JOSEPH LOISEAU, Defendant.
No. 1313. }

A lot situate at Hochelaga, parish of La Nativité de la Sainte Vierge, measuring thirty seven feet in width by fifty feet in depth ; bounded in front by Mignonne street, in rear and on one side by the vendor (Elie Langlois), and on the other side by the representatives Aylwin—with the dependencies thereon erected.

Said lot forming part of the lots numbered four and five (4 and 5), of which twelve feet in width by fifty feet in depth, on lot number four (4), and twenty five feet in width by fifty feet in depth on lot number five (5), on the subdivision plan of lot number fifty four (54), on the official plan and in the book of reference for the village of Hochelaga and the said parish of La Nativité de la Sainte Vierge, district aforesaid.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirteenth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 21st January, 1879. 726

[First published, 25th January, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 621. } COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against JEAN DOMINIQUE EDOUARD LIONAIS, Defendant.

A lot of land situate in the incorporated village of Côte de la Visitation, parish of Saint Enfant Jésus, district of Montreal, being lot number one hundred and fifty two A (152 A), of the official plan and book of reference of said village ; bounded in front by Colbourne Avenue, containing eighty feet in width by two hundred feet in depth, english measure—with a stone and brick mansion, and dependances thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff

Sheriff's Office,
Montreal, 21st January, 1879. 728

[First published, 25th January, 1879.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } PIERRE VIGER, Plaintiff ; against MARC TRUDEL, Defendant.
No. 462. }

A lot situate in Saint James ward, of the city of Montreal ; bounded in front by Beaudry street, known and designated as number one thousand and thirty two (1032), on the official plan and in the book of reference for Saint James ward aforesaid—with a stone house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of MAY next, at

chain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 21 janvier 1879. 719 3

[Première publication, 25 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LOUIS ZENOPHILE
No. 1487. } MALLETTE *et al.*, Demandeurs ; contre les terres et tenements maintenant entre les mains et possession de GEORGE H. KERNICK, curateur au délaissement fait en cette cause par William Angus, Défendeur, mentionnés et décrits dans la cédule annexé au dit bref marqué A, et

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME LEONIDE POI-
No. 1489. } RIER, veuve de feu Maximin Prud'homme, tant en son propre nom que comme tutrice à son enfant mineur issue de son mariage avec le dit feu Maximin Prud'homme, Demanderesse ; contre les terres et tenements entre les mains et possession de GEORGE H. KERNICK, curateur au délaissement fait en cette cause par le dit William Angus, Défendeur, mentionnés et décrits dans la cédule au dit bref annexé marqué A ; saisie dans la dite cause No. 1487, quatre cinquièmes indivis, et dans la dite cause No. 1489, un cinquième indivis des immeubles ci-après mentionnés, savoir :

Lots numéros vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente-et-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-neuf, quarante-quarante-et-un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-et-un, cinquante-deux, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante-et-un, soixante-et deux, soixante-et-trois, soixante-et-quatre, soixante-et-cinq, soixante-et-six, soixante-et-sept, soixante-et-dix, soixante-et-onze, soixante-et-douze, soixante-et-treize, soixante-et-quatorze, soixante-et-quinze, soixante-et-seize, soixante-et-dix-sept, soixante-et-dix-huit, soixante-et-dix-neuf, quatrevingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, quatrevingt, douze, quatre-vingt-treize, quatre vingt-quatorze quatre-vingt-quinze, et les droits de passage appartenant au dit défendeur en commun avec d'autres personnes, sur les lots vingt-deux, vingt-trois, trente-huit, cinquante-trois, soixante-et-huit, soixante-et-neuf et quatre-vingt-seize, de la subdivision officielle du lot primitif numéro soixante-et-un, du cadastre ou plan officiel et livre de renvoi de la paroisse de Montréal.

Et les dits lots vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, soixante-et-dix, soixante-et-onze, soixante-et-douze, soixante-et-treize, soixante-et-quatorze, soixante-et-quinze, soixante-et-seize, soixante-et-dix-sept, soixante-et-dix-huit et soixante-et-dix-neuf, sont bornés en front par l'Avenue Lartigue. Et les lots trente-et-un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-neuf, quarante, quarante-et-un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze, quatre-vingt-treize, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-quinze, sont bornés en front par l'Avenue Fabre. Et les lots quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante-et-un, cinquante-deux, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, sont bornés par la rue Maréchal. Et les lots soixante-et-un, soixante-et-deux, soixante-et-trois, soixante-et-quatre, soixante-

TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 21st January, 1879. 720

[First published, 25th January, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LOUIS ZENOPHILE
No. 1487. } MALLETTE *et al.*, Plaintiffs ; against the lands and tenements now in the hands and possession of GEORGE H. KERNICK, curator to the surrender made in this cause by William Angus, Defendant, mentioned in the schedule marked A, annexed to the said writ, and

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME LEONIDE POIRIER,
No. 1489. } widow of the late Maximin Prud'homme, as well in her own name as in her quality of tutrix to her minor child, issue of her marriage with the said late Maximin Prudhomme, Plaintiff ; against the lands and tenements now in the hands and possession of GEORGE H. KERNICK, curator to the surrender made in this cause by William Angus, Defendant, mentioned in the schedule marked A, annexed to the said writ ; seized in the said suit No. 1487, four undivided fifths, and in the suit No. 1489, one undivided fifth, of the immovable property hereinafter described, to wit :

Lots numbers twenty four, twenty five, twenty six, twenty seven, twenty eight, twenty nine, thirty, thirty one, thirty two, thirty three, thirty four, thirty five, thirty six, thirty seven, thirty nine, forty, forty one, forty two, forty three, forty four, forty five, forty six, forty seven, forty eight, forty nine, fifty, fifty one, fifty two, fifty four, fifty five, fifty six, fifty seven, fifty eight, fifty nine, sixty, sixty one, sixty two, sixty three, sixty four, sixty five, sixty six, sixty seven, seventy, seventy one, seventy two, seventy three, seventy four, seventy five, seventy six, seventy seven, seventy eight, seventy nine, eighty, eighty one, eighty two, eighty seven, eighty eight, eighty nine, ninety, ninety one, ninety two, ninety three, ninety four, ninety five, and the rights of passage belonging to the said defendant, in common with other parties, on lots numbers, twenty two, twenty three, thirty eight, fifty three sixty eight, sixty nine, ninety six, on the official subdivision of the original number sixty one, on the official cadastre, plan and book of reference for the parish of Montreal.

And said lots numbers twenty four, twenty five, twenty six, twenty seven, twenty eight, twenty nine, thirty, seventy, seventy one, seventy two, seventy three, seventy four, seventy five, seventy six, seventy seven, seventy eight and seventy nine, are bounded in front by Lartigue Avenue. And lots thirty one, thirty two, thirty three, thirty four, thirty five, thirty six, thirty seven, thirty nine, forty, forty one, forty two, forty three, forty four, forty five, eighty seven, eighty eight, eighty nine, ninety, ninety one, ninety two, ninety three, ninety four and ninety five, are bounded in front by Fabre Avenue. And lots forty six, forty seven, forty eight, forty nine, fifty, fifty one, fifty two, fifty four, fifty five, fifty six, fifty seven, fifty eight, fifty nine and sixty, are bounded in front by Marechal street. And lots sixty one, sixty two, sixty three, sixty four, sixty five, sixty six and sixty seven, are bounded in front by Notre Dame de Grace Avenue. And lots eighty, eighty one and eighty two, are bounded in front by the Cote Saint Luc road. And lot number sixty one, from which

et-cinq, soixante-et-six, soixante-et-sept, sont bornés par l'Avenue Notre-Dame de Grâce. Et les lots quatre-vingt, quatre-vingt-un et quatre-vingt-deux, sont bornés en front par le chemin de la Côte Saint-Luc. Et le dit lot soixante-et-un, duquel sont subdivisés tous les autres lots ci-dessus décrits est situé dans la paroisse de Notre-Dame de Grâce, dans le district de Montréal.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Les dits brefs rapportables le douzième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 25 février 1879. 1803 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } GEORGE R. GRANT ET
No. 3572. } JOHN W. DAWSON,

en leur qualité d'exécuteurs testamentaires et administrateurs des biens de la succession de feu Sir William Edmond Logan, en son vivant, chevalier, Demandeurs ; contre les terres et tenements de JEAN EMERY CODERRE, Défendeur.

La moitié sud-ouest du lot de terre connu et désigné sous le numéro cent seize (116), de la subdivision du numéro officiel onze cent un (1101), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal ; borné en front par la rue Ontario—avec une maison en bois et en briques à trois étages, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 27 février 1879. 1915 2

(Première publication, 1er mars 1879.)

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } GEORGE R. GRANT *et al*,
No. 9341. } ès-qualités, Demandeurs ; contre CHERI GERVAIS, Défendeur.

Un lot de terre désigné sous le numéro vingt-deux (22), de la subdivision du numéro officiel onze cent un (1101), des plan et livre de renvoi du quartier Sainte-Marie, cité de Montréal ; borné en front par la rue Seaton—avec une maison en bois et briques à deux étages, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 27 février 1879. 1913 2

(Première publication, 1er mars 1879.)

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions

all the others hereinabove described are subdivided is situated in the parish of Notre Dame de Grace, in the district of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of JULY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of July next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 25th February, 1879. 1804

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } GEORGE R. GRANT AND
No. 3572. } JOHN W. DAWSON, in their quality of testamentary executors and administrators of the estate of the late Sir William Edmond Logan, in his lifetime, knight, Plaintiffs ; against the lands and tenements of JEAN EMERY CODERRE, Defendant.

The south west half of the lot known and designated as number one hundred and sixteen (116), on the subdivision of lot number eleven hundred and one (1101), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city of Montreal ; bounded in front by Ontario street—with a three storey wooden and brick house, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the FIFTH day of JULY next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirty first day of July next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 27th February, 1879. 1916

(First published, 1st March, 1879.)

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } GEORGE R. GRANT *et al.*,
No. 9341. } *ès-qualités*, Plaintiffs ; against CHERI GERVAIS, Defendant.

A lot of land known and designated as number twenty two (22), of the subdivison of lot number eleven hundred and one (1101), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, city of Montreal ; bounded in front by Seaton street—with a two story wooden and brick house thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of JULY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of July next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 27th February, 1879. 1914

[First published, 1st March, 1879.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Ex-*

à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-Hyacinthe.

Province de Québec, District d'Outaouais. No. 2229. } LA CORPORATION DU SEMINAIRE D'YAMASKA, corps politique et incorporé ayant son principal bureau lieu et d'affaires en la cité de Saint-Hyacinthe, dans le dit district, Demanderesse; contre les terres et tenements de JOHN R. FLEMING, avocat, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, mais ayant un bureau d'affaires à Aylmer, dans le district d'Ottawa, dans la province de Québec, où il pratique comme avocat et conseil, Defendeur, et Messieurs de la Bruère & Beauchemin, avocats de la Demanderesse, demandeurs sur distraction de frais, savoir:

1. Tout ce morceau ou lot de terre sis et situé dans le canton de Templeton, étant le front du lot numéro douze, dans le premier rang du dit canton de Templeton; borné comme suit: à l'est par le lot numéro onze, dans le dit premier rang, à l'ouest par le lot numéro treize, dans le dit premier rang, au sud par la rivière des Outaouais, et au nord par le reste du lot numéro douze, contenant quatre-vingt-huit acres, mesure précise—avec deux maisons, une étable, un hangard, autres bâtisses et le quai érigés dessus. Sauf et excepté un lot de terre ou emplacement dans le coin sud-est d'icelui, de six perches de largeur sur vingt perches de profondeur, vendu à Antoine Hurtubise; et sauf et excepté aussi un lot de terre ou emplacement sur le coin sud-est du dit lot, contenant six perches de front sur vingt perches de profondeur vendu à Alfred Laberge.

2. Le lot numéro onze, dans le dit premier rang de lots dans le canton de Templeton; borné en devant par la rivière des Outaouais, en arrière par la ligne de concession, d'un côté par le lot numéro douze, et de l'autre par le lot numéro dix. Sauf et excepté les emplacements occupés sous ventes ou promesses de vente à Levi Bower, Marcil Laverne, Colin M. Laurin, Maxime Laverne, Alfred Parent, et d'un certain nommé Gareau, formant les dits emplacements dix acres et trois quarts.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le VINGT-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 21 avril 1879. 3803

[Première publication, 26 avril 1879.]

Cour Supérieure—Aylmer.

Province de Québec, District d'Outaouais. No. 511. } ANDREW PRITCHARD, du canton de Wakefield, dans les comté et district d'Outaouais, marchand et commerçant, Demandeur; contre les terres et ténements de HUGH O'BRIEN, du canton de Wakefield, dans les comté et district d'Outaouais, cultivateur-propriétaire, Défendeur, et Fleming, Church & Kenny, demandeurs sur distraction de frais, viz:

Tout ce morceau ou lot de terre sis et situé dans le canton de Wakefield, dans les comté et district d'Outaouais, et connu et désigné comme étant la moitié sud du lot numéro quatre, dans le cinquième rang du dit canton de Wakefield, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à ONZE

ponas are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Hyacinthe.

Province of Quebec, District of Ottawa. No. 2229. } THE corporation called "LA CORPORATION DU SEMINAIRE D'YAMASKA," a body politic and incorporated having its principal office and place of business in the city of Saint Hyacinthe, in the said district, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN R. FLEMING, advocate, of the city of Ottawa, in the province of Ontario, but having a business office at Aylmer, in the district of Ottawa, in the province of Quebec, where he practices as an advocate and counsel, Defendant, and Messrs. de la Bruère & Beauchemin, Plaintiff's attorneys, plaintiffs *sur distraction de frais*, to wit:

1. All that piece or lot of land lying and being in the township of Templeton, being the front of lot number twelve, in the first range of the township of Templeton; bounded as follows: east by lot number eleven in the said first range, west by lot number thirteen, in said first range, south by the river Ottawa, and north by the remaining part of lot number twelve, containing eighty eight acres, precise measure—with two dwelling houses, a stable, store house, outhouses and wharf thereon erected. Save and excepting a lot of ground or emplacement on the south east corner thereof, six rods in width by twenty rods in depth, sold to Antoine Hurtubise; and save and excepting also a lot of ground or emplacement on the south east corner of said lot, containing six perches in front by twenty perches in depth, sold to Alfred Laberge.

2. Lot number eleven, in the said first range of lots in the said township of Templeton; bounded in front by the Ottawa river, in rear by the concession line, on one side by lot number twelve, and on the other by lot number ten. Save and excepting the emplacements held under sales or promise of sales to Levi Bower, Marcil Laverne, Colin M. Laurin, Maxime Laverne, Alfred Parent and one Gareau, forming said emplacements ten acres and three quarters.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of September, 1879.

LOUIS M. COUTLEE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 21st April, 1879. 3804

[First published, 26th April, 1879.]

Superior Court—Aylmer.

Province of Quebec, District of Ottawa. No. 511. } ANDREW PRITCHARD, of the township of Wakefield, in the district and county of Ottawa, merchant trader, Plaintiff; against the lands and tenements of HUGH O'BRIEN, of the township of Wakefield, in the county and district of Ottawa, yeoman, Defendant, and Fleming, Church & Kenny, plaintiffs *par distraction de frais*, viz:

All that piece or lot of land situate lying and being in the township of Wakefield, in the county and district of Ottawa, and known and distinguished as the south half of lot number four, in the fifth range of the said township, containing one hundred acres of land in superficies, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY NINTH day of MAY next, at ELEVEN,

heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 23 janvier 1879. 845 3
[Premlère publication, 25 janvier 1879.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } VICTOR PARIS, de la
No. 506. } paroisse de Saint-Jean Deschaillons, district de Québec, cultivateur ; contre VICTOR LEBŒUF, du même lieu, cultivateur, à savoir :

Une terre sise et située en la première concession de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, de la contenance d'environ un arpent de front à partir du fleuve Saint-Laurent, allant en élargissant en profondeur, ayant au bout de quarante arpents environ deux arpents de front ; ainsi borné au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud au cordon des terres du second rang, du côté nord-est à Pierre Célestin Levasseur, écuyer, et du côté sud-ouest à George Brisson—avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean Deschaillons, le VINGT-HUITIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 23 avril 1879. Shérif.
[Première publication, 26 avril 1879] 3655

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder de Québec.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 193. } CITÉ DE QUEBEC ; contre PIERCE MULROONEY, des cité et district de Québec, charretier, à savoir :

Un emplacement de forme irrégulière, situé en la cité de Québec, paroisse Saint-Roch de Québec, rue Ryland, mesurant vingt-cinq pieds et six pouces de front ; borné en front vers le nord à la dite rue Ryland, en arrière, vers le sud à Michael Rigney, d'un côté vers l'est à Madame Dickey, de l'autre côté vers l'ouest à la rue Dorchester—circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le (No. 88), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de reference d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 20 mars 1879. Shérif.
[Première publication, 29 mars 1879.] 2697

of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of June, 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Aylmer, 23rd January, 1879. 846
[First published, 25th January, 1879.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } VICTOR PARIS, of the parish
No. 506. } of Saint Jean Deschaillons, district of Quebec, farmer ; against VICTOR LEBŒUF, of the same place, farmer, to wit :

A land situate and being in the first concession of the parish of Saint Jean Deschaillons, measuring about one arpent in front starting from the river Saint Lawrence, and increasing in width to the rear, measuring at the end of forty arpents about two arpents in front ; bounded on the north by the river Saint Lawrence, on the south by the division line of the lands of the second range, on the north east by Pierre Célestin Levasseur, esquire, and on the south west by George Brisson—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint Jean Deschaillons, on the TWENTY EIGHTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 23rd April, 1879. Sheriff.
[First published, 26th April, 1879.] 3656

FIERI FACIAS.

Recorder's Court—Quebec.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 193. } THE CITY OF QUEBEC ; against PIERCE MULROONEY, of the city and district of Quebec, carter, to wit :

A lot of land of irregular outline, situate in the city of Quebec, parish of Saint Roch de Quebec, Ryland street, measuring twenty five feet six inches in front ; bounded in front to the north by Ryland street, in rear to the south by Michael Rigney, on one side to the east by Madame Dickey, and on the other side to the west by Dorchester street—circumstances and dependencies.

This lot being part of (No. 88), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of August next.

C. ALLEYN,
Quebec, 26th March, 1879. Sheriff.
[First published, 29th March, 1879.] 2698

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } MARGUERITE DALAIRE,
No. 1503. } de la ville de Lévis, fille majeure et autres ; contre CHARLES CARRIER, de la ville de Lévis, capitaine de bâteaux à vapeur, à savoir :

Un emplacement sis et situé en la ville de Lévis, sur le côté sud-ouest de la rue Saint-Etienne, dans Dalaire Ville, étant le lot numéro neuf ; borné en front au nord-est à la susdite rue Saint-Etienne, contenant cinquante pieds de front, en profondeur à Joseph H. Simmons, au sud au lot numéro huit, appartenant à Jean Roy, contenant cent cinquante trois pieds, au nord au lot numéro dix, contenant cent cinquante et un pieds et demi, le tout mesure anglaise—avec toutes les bâtisses.

A la charge en faveur des demanderesses d'une rente foncière de douze piastres, payable le premier août de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 20 janvier 1879. Shérif.
Première publication, 25 janvier 1879.] 663 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } CHARLES ARCADIUS
No. 166. } COLLET, écuyer, bourgeois, de la paroisse de Saint-Henri, dans le district de Québec, et le REVEREND CHARLES ALLEYRE COLLET, Ptre. de la cité de Québec ; contre THOMAS ROULEAU, cultivateur et batelier, de la paroisse de Saint-Lambert, dans le district de Québec, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Lambert, district de Québec, concession Iberville, contenant trois arpents de front sur trente-quatre arpents et demi de profondeur ; borné en front au nord-est au chemin Royal, en arrière au sud ouest à la susdite profondeur, d'un côté au nord-ouest à Pierre Fecteau, et de l'autre côté au sud-est à Pierre Breton—avec une maison, grange et laiterie, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Lambert, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 21 janvier 1879. Shérif.
[Première publication, 25 janvier 1879.] 667 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } PIERRE SEVERE RIVE-
No. 304. } RIN, de la ville de Lévis, maitre ferblantier ; contre AUGUSTIN TALBOT, cultivateur, ci-devant de Saint-Apollinaire, district de Québec, et maintenant de Buckingham, district d'Ottawa, à savoir :

Une terre de deux arpents et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, située en la paroisse de Saint-Apollinaire, au quatrième rang de la seigneurie de Gaspé, concession Sainte-Marie ; tenant au sud à Remi Biron, au nord à la dite profondeur de vingt-cinq arpents, au nord-est à Joseph Garneau, représentant Barthelemi Sévigny, au sud-ouest à Guillaume Masse, représentant Edouard Sévigny—avec maison, grange et étable et autres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Apollinaire, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 20 février 1879. Shérif.
[Première publication, 1er mars 1879.] 1783 2

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } MARGUERITE DALAIRE,
No. 1503. } of the town of Levis, spinster, and others ; against CHARLES CARRIER, of the town of Levis, steamboat captain, to wit :

A lot situate in the town of Levis, on the south west side of Saint Etienne street, in Dalaire Ville, being number nine ; bounded in front to the north east by Saint Etienne street aforesaid, containing fifty feet in front, in rear by Joseph H. Simmons, on the south by lot number eight, belonging to Jean Roy, measuring one hundred and fifty three feet, on the north by lot number ten, containing one hundred and fifty one feet and a half, the whole english measure—with buildings.

Subject to the charge in favor of the plaintiffs, of a ground rent of twelve dollars, payable in the first day of August of every year.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of June next.

C. ALLEYN,
Quebec, 20th January, 1879. Sheriff.
[First published, 25th January, 1879.] 664

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } CHARLES ARCADIUS COL-
No. 166. } LET, esquire, gentleman, of the parish of Saint Henri, in the district of Quebec, and the REVEREND CHARLES ALLEYRE COLLET, priest, of the city of Quebec ; against THOMAS ROULEAU, farmer and boatman, of the parish of Saint Lambert, in the district of Quebec, to wit :

A land situate in the parish of Saint Lambert, in the district of Quebec, Iberville concession, measuring three arpents in front by thirty four arpents and a half in depth ; bounded in front to the nord east by the Queen's highway, in rear to the south west by the said depth, on one side to the north west by Pierre Fecteau, and on the other side to the south east by Pierre Breton—with a house, hangard and dairy thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Lambert, on the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of May next.

C. ALLEYN,
Quebec, 21st January, 1879. Sheriff.
[First published, 25th January, 1879.] 668

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } PIERRE SEVERE RIVE-
No. 301. } RIN, of the town of Levis, master tinsmith ; against AUGUSTIN TALBOT, heretofore of Saint Apollinaire, district of Quebec, and now of Buckingham, district of Ottawa, farmer, to wit :

A land of two arpents and a half in front by twenty five arpents in depth, situate and being in the fourth range of the seigniory of Gaspé, in the said parish of Saint Apollinaire, Sainte Marie concession ; bounded in front to the south by Remi Biron, on the north by the said depth of twenty five arpents, on one side to the north east by Joseph Garneau, representing Barthelemi Sevigny, and on the other side to the south west by Guillaume Masse, representing Edouard Sevigny—with the house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Apollinaire, on the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

C. ALLEYN,
Quebec, 20th February, 1879. Sheriff.
[First published, 1st March, 1879.] 1784

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JEAN HALLÉ, de la pa-
No. 2010. } roisse Notre-Dame de la Victoire, comté de Lévis, cultivateur; contre LOUIS DUMONT, fils, de la paroisse Saint-David de l'Aube Rivière, comté susdit, cultivateur, à savoir :

Un lot de terre sis et situé en la paroisse Saint-David de l'Aube Rivière, comté de Lévis, contenant un demi arpent quarré, au chemin du Roi ; borné au nord, au sud et au sud-ouest à Louis Dumont, père, et au nord-est à Hubert Hallé—avec la maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-David de l'Aube Rivière, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 20 janvier 1879. Shérif.
[Première publication, 25 janvier 1879] 665 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ELISEE BEAUDET, de la
No. 1784. } cité de Québec, marchand ; contre ONESIME ABEL, de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la concession Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, de deux arpents et demi de front sur trente arpents de profondeur ; borné au nord au chemin municipal de la concession Saint-Eustache, au sud aux terres de la concession Saint-Charles, de la paroisse de Saint-Edouard, au nord-est à David Toussignant dit Vaudrail, et au sud-ouest à Honoré Houde dit Desruisseaux ou ses représentants, et à Jean-Baptiste Boucher—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.
Québec, 23 février 1879. 1781 2
[Première publication 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } DEMOISELLE MARIE
No. 1497. } MARGUERITE DALAIRE, de la ville de Lévis, fille majeure, et autres, contre MARCEL BONNEVILLE, de la ville de Lévis, charretier, à savoir :

Un emplacement du côté sud-est de la rue Saint-Etienne, faisant partie de lots numéros trois et quatre, de la contenance de quatre-vingt-trois pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur ; borné par devant vers le nord-ouest à une rue, par derrière vers le sud-est à G. Couture, d'un côté au nord-est à la rue Saint-Etienne, et de l'autre côté au sud-ouest à Abraham Turgeon—avec une maison en bois, circonstances et dépendances, le tout plus ou moins sans garantie de mesure.

A la charge en faveur des demanderesses, d'une rente foncière de dix piastres, payable le premier août de chaque année.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-SEPTIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 20 janvier 1879. Shérif.
[Première publication, 25 janvier 1879.] 661 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } REVEREND CHARLES
No. 738. } ALLYRE COLLET, Ptre. de la cité de Québec ; contre JOSEPH FILLION,

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JEAN HALLÉ, of the parish
No. 2010. } of Notre Dame de la Victoire, county of Levis, farmer ; against LOUIS DUMONT, the younger, of the parish of Saint David de l'Aube Riviere, said county, farmer, to wit :

A lot of land situate in the parish of Saint David de l'Aube Riviere, county of Levis, measuring one half arpent square, on the Queen's road ; bounded on the north, the south and south west by Louis Dumont, senior, and on the north east by Hubert Hallé—with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of Saint David de l'Aube Riviere, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at NOON. Said writ returnable the twenty third day of June next.

C. ALLEYN,
Quebec, 20th January, 1879. Sheriff.
[First published, 25th January, 1879.] 666

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ELISÉE BEAUDET, of the
No. 1784. } city of Quebec, merchant ; against ONESIME ABEL, of the parish of Saint Louis de Lotbinière, farmer, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Louis de Lotbinière, in the Saint Jean Baptiste concession, measuring two arpents and a half in front by thirty arpents in depth ; bounded in front to the north by the municipal road of the Saint Eustache concession, on the south by the lands of the Saint Charles concession of the parish of Saint Edouard, on the north east by David Toussignant dit Vaudrail, and on the south west by Honoré Houde dit Desruisseaux or his representatives, and by Jean Baptiste Boucher—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, without reserve.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Louis de Lotbinière, on the FIFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of September next.

C. ALLEYN,
Quebec, 23rd February, 1879. Sheriff.
[First published, 1st March, 1879.] 1782

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } MISS MARIE MARGUE-
No. 1497. } RITE DALAIRE, of the town of Levis, spinster, and others ; against MARCEL BONNEVILLE, of the town of Levis, carter, to wit :

A lot on the south east side of Saint Etienne street, forming part of lots numbers three and four, measuring eighty three feet in front by ninety feet in depth ; bounded in front to the north west by a street, in rear to the south east by G. Couture, on one side to the north east by Saint Etienne street, and on the other side to the south west by Abraham Turgeon—with a wooden house thereon erected, circumstances and dependencies, the whole more or less, without warranty of precise measurement.

Subject to the charge in favor of the plaintiffs, of a ground rent of ten dollars, payable the first day of August of every year.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of June next.

C. ALLEYN,
Quebec, 20th January, 1879. Sheriff.
[First published, 25th January, 1879.] 662

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE REVEREND CHARLES
No. 738. } ALLYRE COLLET, Priest, of the city of Quebec ; against JOSEPH FILLION,

de la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, dans le district de Québec, cultivateur, à savoir :

Un certain terrain situé en la paroisse de Saint-Narcisse, ci-devant de la paroisse de Saint-Bernard, seigneurie Saint-Etienne, en la concession Saint-Louis, étant partie de la moitié sud-est du lot numéro dix, contenant deux arpents trois-quarts à trois arpents ou environ, plus ou moins, de front partant du ruisseau à aller en élargissant jusqu'à une profondeur d'environ dix-sept arpents à la ligne seigneuriale entre la dite seigneurie Saint-Etienne et la seigneurie Saint-Gilles de Beaurivage, à laquelle dite profondeur le dit terrain peut avoir cinq arpents de front, le dit terrain est borné comme suit, savoir : en front au dit ruisseau, en profondeur à la ligne seigneuriale comme susdit, joignant d'un côté au sud-est à la terre numéro neuf, possédé par les représentants de feu Jean Côté—avec ensemble la maison, la grange et étable dessus construits circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 22 janvier 1879.
[Première publication, 25 janvier 1879.] 711 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } REVEREND CHARLES
No. 752. } ALLYRE COLLET,

prêtre, de la cité de Québec ; contre CHARLES BETIT, de la paroisse de Saint Bernard, dans le district de Beauce, cultivateur, à savoir :

Un certain terrain situé en la paroisse de Saint-Narcisse de Beaurivage, ci-devant de la paroisse de Saint-Bernard, seigneurie Saint-Etienne, en la concession Saint-Louis, contenant un demi arpent et quinze pieds de terre ou environ de front au chemin Royal, en allant en élargissant jusqu'à une profondeur d'environ dix-neuf arpents à un certain ruisseau qui s'y rencontre au bout de laquelle dite profondeur le dit terrain peut avoir de deux arpents trois quarts et à trois arpents de front faisant partie au lot numéro dix, le dit terrain borné comme suit, savoir : en front aux terres de la concession Saint-Pierre, en profondeur au susdit ruisseau comme susdit, joignant d'un côté au nord-est au lot numéro neuf, possédé par Amable Guay, et d'autre côté au nord-ouest à une autre partie du dit lot de terre numéro dix, possédé par les représentants, et feu Jean Côté—avec ensemble la grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la susdite paroisse de Saint Narcisse de Beaurivage, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juin.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 22 janvier 1879.
[Première publication, 25 janvier 1879.] 713 3

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } THEODORE PARE, de la
No. 1414. } paroisse de Sainte-Anne, comté de Montmorency, navigateur et marchand ; contre ADOLPHE LACHANCE, de la paroisse de Saint-Tite des Caps, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Tite des Caps, de deux arpents et demie de front sur trente arpents de profondeur ; bornée en front au sud au chemin Royal, en arrière au nord à la rivière Sainte-Anne, d'un côté au nord-est à Stanislas Asselin, d'autre côté au sud-ouest à Benjamin Morin—avec la maison et d'autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Tite des Caps, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du

of the parish of Saint Narcisse de Beaurivage in, the district of Quebec, farmer, to wit :

A certain lot of land situate in the parish of Saint Narcisse, heretofore of the parish of Saint Bernard, seigniory Saint Etienne, in the Saint Louis concession, being part of the south east half of lot number ten, measuring two arpents and three quarters to three arpents in front or thereabouts, more or less, starting from the creek and widening for a depth of about seventeen arpents on the seigniorial line between the said seigniory Saint Etienne and the seigniory of Saint Giles de Beaurivage, at which said depth the said land may measure five arpents in front bounded as follows, to wit : in front by the said creek, in rear by the seigniorial line above mentioned, on one side to the south east by lot number nine, held by the representatives of the late Jean Côté—with the house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Narcisse de Beaurivage, on the TWENTY NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of June next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 22nd January, 1879.
First published, 25th January, 1879.] 712

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THE REVEREND CHAR-
No. 752. } LES ALLYRE COLLET,

priest, of the city of Quebec ; against CHARLES BETIT, of the parish of Saint-Bernard, in the district of Beauce, farmer, to wit :

A certain lot situate in the parish of Saint Narcisse de Beaurivage, heretofore of the parish of Saint Bernard, seigniory Saint Etienne, Saint Louis concession, measuring one half arpent and fifteen feet or thereabouts in front on the Queen's highway, and widening to a depth of about nineteen arpents at a certain creek there being, at the end of which depth the said land may have two arpents and three quarters to three arpents in front, forming part of lot number ten ; bounded as follows, to wit : in front by the lands of the Saint Pierre concession, in rear by the said creek, as above mentioned, on one side to the south east by lot number nine, in the possession of Amable Guay, and on the other side to the north west by another part of said lot number ten in the possession of the representatives of the late Jean Côté—with the barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Narcisse de Beaurivage, on the TWENTY NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of June next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 22nd January, 1879.
[First published, 25th January, 1879.] 714

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } THEODORE PARE, of the
No. 1414. } parish of Sainte Anne, county of Montmorency, boatman and trader ; against ADOLPHE LACHANCE, farmer, of the parish of Saint Tite des Caps, to wit :

A land situate in the parish of Saint Tite des Caps, containing two arpents and a half in front by thirty arpents in depth ; bounded in front to the south by the Queen's highway, in rear to the north by the river Sainte Anne, on one side to the north east by Stanislas Asselin, and on the other side to the south west by Benjamin Morin—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Tite des Caps, on the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

matin. Le dit bref rapportable le quatorzième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 25 février 1879. Shérif.
[Première publication, 1er mars 1879.] 1785 2

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DIDACE AZARIE BEAUREGARD alias JOHN BEAUREGARD, Demandeur; contre ANTOINE BENOIT, Défendeur.
No. 2256.

1. Un terrain ou emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Michel des Saints, dans le premier rang du township Brassard, dans le comté de Berthier, district de Richelieu, contenant environ dix arpents de terre en superficie, faisant partie du lot numéro dix-sept; tenant en front au chemin public, en profondeur et d'un côté à Dame Desange Benoit, et d'autre côté au dit défendeur —avec les bâtisses dessus érigées.

2. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Michel des Saints, dans le premier rang du township Brassard, dans le comté de Berthier, district de Richelieu, de la contenance de cent acres en superficie, connu sous le numéro seize; tenant en front à la Rivière Matawan, en profondeur et d'un côté à des lots non concédés, et d'autre côté à Dame Désange Benoit et au dit défendeur.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Berthier, en la ville de Berthier, le VINGT-HUITIEME jour du mois d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 23 avril 1879. 3759
[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } GEORGE ISIDORE BARTHE *et al.*, Demandeurs; contre JAMES O'CONNOR *et al.*, Défendeurs.
No. 2222.

Comme appartenant à James O'Connor.

Un certain lot de terre formant la moitié nord du lot numéro trente, du premier rang du township Provost, situé en la paroisse de Saint-Zenon, comté de Berthier, contenant quatre arpents et demi et plus s'il s'y trouve de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur, le dit lot traversé par un chemin public, et borné comme suit: vers le nord par les terres de la couronne non-concédées, d'un côté à Gilbert O'Connor, et d'autre côté à un lot non-concédé.

Comme appartenant à Gilbert O'Connor.

2. Un certain lot de terre connu par le numéro vingt et un, du premier rang du township Provost, situé en la paroisse de Saint-Zenon, comté de

The said writ returnable on the fourteenth day of August next.

C. ALLEYN,
Quebec, 25th February, 1879. Sheriff.
[First published, 1st March, 1879.] 1788

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DIDACE AZARIE BEAUREGARD alias JOHN BEAUREGARD, Plaintiff; against ANTOINE BENOIT, Defendant.
No. 2256.

A lot of land situate in the parish of Saint Michel des Saints, in the first range of the township Brassard, in the county of Berthier, district of Richelieu, containing about ten arpents of land in superficial extent, forming part of lot number seventeen; bounded in front by the public highway, in rear and on one side by Dame Desange Benoit, and on the other side by the said defendant—with the buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the parish of Saint Michel des Saints, in the first range of the township Brassard, in the county of Berthier, district of Richelieu, containing one hundred acres in superficial extent, known as number sixteen; bounded in front by the river Matawan, in rear and on one side by unconceded lots, and on the other side by Dame Desange Benoit and the said defendant.

To be sold at the registry office of the county of Berthier, in the town of Berthier, on the TWENTY EIGHTH day of the month of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable the fourth day of September next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 23rd April, 1879. 3760
[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } GEORGE ISIDORE BARTHE *et al.*, Plaintiffs; against JAMES O'CONNOR *et al.*, Defendants.
No. 2222.

As belonging to James O'Connor.

1. A certain lot of land forming the north half of lot number thirty, of the first range of township Provost, situate in the parish of Saint Zenon, county of Berthier, measuring four arpents and a half or more as the case may be in width by twenty eight arpents in depth, said lot being crossed by a public road, and bounded as follows: on the north by the unconceded crown lots, on one side by Gilbert O'Connor, and on the other side by unconceded lots.

As belonging to Gilbert O'Connor.

2. A certain lot of land known as number twenty one, of the first range of township Provost, situate in the parish of Saint Zenon, county of

Berthier, contenant deux cent acres ou environ en superficie ; tenant devant à la ligne du dit premier rang, d'un côté au lot numéro vingt, et d'autre côté au lot numéro vingt-deux.

3. La moitié sud du lot numéro vingt-deux, du dit premier rang du township Provost, situé en la paroisse de Saint-Zenon ; tenant devant à la ligne du dit premier rang, d'un côté au lot numéro vingt et un, et de l'autre côté à la moitié nord du dit lot numéro vingt-deux—avec les bâtisses y érigées.

Comme appartenant à John O'Connor.

4. Un lot de terre connu par le numéro quarante-trois, du dit premier rang du township Provost, situé en la paroisse de Saint-Zenon ; contenant deux cent acres en superficie ; tenant devant à la ligne du dit premier rang, d'un côté à un nommé Napoléon Daigneau, et d'autre côté à un nommé Cyprien Archambault.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Berthier, en la ville de Berthier, le VINGT-HUITIEME jour du mois d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 23 avril 1879. 3761

[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : JEAN-BAPTISTE GIGUERE, No. 1570. Demandeur ; contre LOUIS NADEAU, Défendeur.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Aimé, sur le rang nommé Saint-Ives, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-deux arpents, plus ou moins, de profondeur ; tenant en front aux terres de la réserve Sainte-Sophie, en profondeur aux terres du rang Saint-Pierre, joignant d'un côté (en haut), au terrain de Pierre Rivard dit Dufresne, et de l'autre côté en bas à celui de Michel Proulx—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un lopin de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Robert, sur le rang nommé Saint-Pierre, de la contenance de trois quarts d'arpent de largeur jusqu'à la profondeur de dix-sept arpents au bout de laquelle profondeur le dit lopin de terre arprend une largeur d'un arpent et demi sur trois arpents de longueur ; tenant par un bout aux terres du rang Saint-Ives, par l'autre bout aux terres du rang Bellevue, joignant d'un coté (en haut), au terrain de Louis Petit dit St. Michel, et de l'autre côté (en bas), à celui d'Onésime Paul Hus—sans bâtisses.

Pour être vendus comme suit, savoir : la terre en premier lieu désignée, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Aimé, le VINGT-NEUVIEME jour du mois d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi ; et le lopin de terre en second lieu désigné, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Robert, le dit VINGT-NEUVIEME jour du mois d'AOUT prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour du mois de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 23 avril 1879. 3755

[Première publication, 26 avril 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : DAME MARGUERITE FOUQUIN DIT LEVEILLE, No. 2182. Demanderesse ; contre LÉON GAUCIN DIT ST. GERMAIN, Défendeur, et Paul Théroux dit Laferté, opposant.

Comme appartenant au dit Défendeur.

Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-David, dans la concession Christophe,

Berthier, containing in superficial extent two hundred acres or thereabouts ; bounded in front by the said first range line, on one side by lot number twenty, and on the other side by lot number twenty two.

3. The south half of lot number twenty two, of the first range of township Provost aforesaid, situate in the parish of Saint Zenon ; bounded in front by the said first range line, on one side by lot number twenty one, and on the other side by the north half of said lot number twenty two—with the buildings thereon erected.

As belonging to John O'Connor.

4. A certain lot of land known as number forty three, of the first range of township Provost aforesaid, situate in the parish of Saint Zenon, containing in superficial extent two hundred acres bounded in front by the said first range line, on one side by one Napoleon Daigneau, and on the other side by Cyprien Archambault.

To be sold at the registry office for the county of Berthier, in the town of Berthier, on the TWENTY EIGHTH day of the month of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of August next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 23rd April, 1879. 3762

[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : JEAN BAPTISTE GIGUERE, No. 1570. Plaintiff ; against LOUIS NADEAU, Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint Aimé, in the range called Saint Ives, containing three arpents in front by twenty two arpents, more or less, in depth ; bounded in front by the lands of the Sainte Sophie reserve, in rear by the lands of the Saint Pierre range, on one side (*en haut*), by the property of Pierre Rivard dit Dufresne, and on the other side (*en bas*) by the property of Michel Proulx—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the parish of Saint Robert, in the range called Saint Pierre, containing three quarters of an arpent in width by the depth of seventeen arpents at the end of which said depth, the said land resumes a width of one arpent and a half by three arpents in length ; bounded at one end by the lands of the Saint Ives range, at the other end by the lands of the Bellevue range, on one side (*en haut*), by the property of Louis Petit dit Saint Michel, and on the other side (*en bas*), by the property of Onesime Paul Hus—without buildings.

To be sold as follows, to wit : the lot firstly above described, at the parochial church door of the parish of Saint Aimé, on the TWENTY NINTH day of the month of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon ; and the lot secondly described, at the parochial church door of the parish of Saint Robert, on the said TWENTY NINTH day of the month of AUGUST next, at THREE o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty third day of September next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 23rd April, 1879. 3756

[First published, 26th April, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : DAME MARGUERITE FOURQUIN DIT LEVEILLE, No. 2182. Plaintiff ; against LEON GAUCIN DIT ST. GERMAIN, Defendant, and Paul Theroux dit Laferté, opposant.

As belonging to the said Defendant.

A piece of land situate and being in the parish of Saint David, in the Christophe concession, mea-

contenant un arpent de front sur vingt-cinq arpents de profondeur ; tenant devant au chemin, de front de la dite concession, en profondeur au cordon des terres de la sixième concession, d'un côté à Michel Salois dit Caya, et d'autre côté à Godfroy St. Germain — avec une grange dessus construite.

Le dit immeuble sera vendu à la charge en faveur du dit opposant d'une certaine hypothèque, au montant de quatorze cents piastres, constituée par Sieur Jean-Baptiste Gaucin dit St. Germain, en faveur du dit opposant Paul Théroux dit Laferté, en vertu d'un acte d'échange de la dite terre contre celle ci-après désignée, en vertu d'un acte d'échange reçu devant Mtre. J. B. Commeault et son confrère, notaires, le septième jour de janvier mil huit cent soixante et quatre, pour garantir le dit opposant contre tous troubles quelconques, actions hypothécaires ou en revendication, relativement à la terre ou partie d'icelle, que le dit opposant a eu en contre-échange du dit Jean-Bte. Gaucin dit St. Germain, et qui est désignée au dit acte d'échange comme suit, savoir : une terre située en la seigneurie de Deguire ou rivière David, dans la quatrième concession, étant la moitié sud-est du numéro seize, et les deux sixièmes nord-ouest du numéro dix-sept, de la contenance de deux arpents et demi de front sur environ vingt-cinq arpents de profondeur ; tenant par-devant au chemin de front, par derrière au cordon de la cinquième concession, joignant d'un côté vers le sud-est partie à Pierre Verrier, partie à Michel Lambert, et partie à Antoine Chapdelaine dit Larivière, et d'autre côté vers le nord-ouest à Léon Rousseau, écuyer—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le DOUZIEME jour du mois de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 22 avril 1879. 3757

[Première publication, 26 avril 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } HENRI C. BOSSÉ, Demandeur ; contre L. A. SÉNÉCAL *et al.*, Défendeurs.
No. 2154. }

Comme appartenant au dit L. A. Sénécal.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, en l'Ile du Fort, de la contenance d'un arpent et demi de front sur un arpent et trois quarts de profondeur ou environ ; borné devant par le chemin qui traverse l'Ile, et des trois autres côtés par le terrain de Pierre Crevier Deschenaux, fils de Louis—avec deux maisons et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 22 janvier 1879. 865 3

[Première publication, 25 janvier 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } JACQUES TRUDEL, Demandeur ; contre JEAN-BAPTISTE LETENDRE ET DAME CLARISSE TRUDEL, son épouse, Défendeurs.
No. 2238. }

Comme appartenant aux dits Défendeurs.

1. La moitié indivise d'un lopin de terre sis et situé dans le comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-David, sur le côté nord-est du chemin dit du

suring one arpent in front by twenty five arpents in depth ; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the division line of the lands of the sixth concession, on one side by Michel Salois dit Caya, and on the other side by Godfroy St. Germain—with a barn thereon erected.

Said immovable property will be sold subject to the charge in favor of the opposant, of a certain hypothec, to the amount of fourteen hundred dollars, constituted by Mr. Jean Baptiste Gaucin dit St. Germain, in favor of the said opposant Paul Theroux dit Laferté, in virtue of a deed of exchange of the said land for the one hereinafter described, in virtue of a deed of exchange executed before Mtre. J. B. Commeault and colleague, notaries, on the seventh day of January, one thousand eight hundred and sixty four, to guarantee the said opposant against any troubles whatsoever, hypothecary actions or actions in revendication, with relation to the said land or any portion thereof, which the opposant has received in exchange from the said Jean Bte. Gaucin dit St. Germain, and which is described in the said deed of exchange, as follows, to wit : A land situate in the seigniory of Deguire or river David, in the fourth concession, being the south east half of number sixteen, and the two north west sixths of number seventeen, containing two arpents and a half in front by about twenty five arpents in depth ; bounded in front by the front road, in rear by the division line of the fifth concession, on one side to the south east partly by Pierre Verrier, partly by Michel Lambert, and partly by Antoine Chapdelaine dit Larivière, and on the other side to the north west by Leon Rousseau, esquire—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the TWELFTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fifteenth day of May next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 22nd April, 1879. 3758

[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } HENRI C. BOSSÉ, Plaintiff ; against L. A. SENECAL *et al.*, Defendants.
No. 2154. }

As belonging to the said L. A. Senecal.

A lot situate in the parish of Saint Thomas de Pierreville, in Fort Island (*Ile du Fort*), measuring one arpent and a half in front by one arpent and three quarters in depth or thereabouts ; bounded in front by the road crossing the Island, and on the other three sides by the property of Pierre Crevier Descheneaux, son of Louis—with two houses and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Thomas de Pierreville, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 22nd January, 1879. 866

[First published, 25th January, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } JACQUES TRUDEL, Plaintiff ; against JEAN BAPTISTE LETENDRE AND DAME CLARISSE TRUDEL, his wife, Defendants.
No. 2238. }

As belonging to the said Defendants.

1. The undivided half of a lot of land situate in the county of Yamaska, in the parish of Saint David, on the north east side of the road called "Petit

Petit Rang, étant la moitié nord-ouest de la terre numéro un, de la première concession sud-ouest de la rivière David, nommé Wurtele, dans la seigneurie de Deguire ou rivière David, de la contenance le dit lopin d'environ deux arpents et un quart de largeur sur dix-huit arpents de longueur, où il élargit d'environ un arpent et un quart pour se continuer en retrécissant par la ligne sud-est jusqu'à ce qu'il touche la rivière David; tenant devant partie au chemin de front dit du Petit Rang, et partie au terrain du demandeur, par derrière à la branche nord-est de la rivière David en suivant ses sinuosités, d'un côté vers le nord-ouest au terrain de Joseph Généreux, et de l'autre côté vers le sud-est au terrain du Demandeur, et le reste au terrain de Louis Laroche, et la rivière David—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

2. L'usufruit de l'autre moitié indivise du lopin de terre ci-dessus désigné, tant que durera la communauté de biens existant entre les dits défendeurs.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le VINGT-SIXIEME jour du mois de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour du mois de mai prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 24 janvier 1879. 855 3

[Première publication, 25 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } AMEDEE GAGNON, Demandeur; contre LOUIS ADELARD SENECAL *et al.*, Défendeurs.
No. 2181. }

Comme appartenant à Louis Adelard Sénécal, l'un des dits Défendeurs.

Un morceau de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, dans la quatrième rangée du township d'Upton, de la contenance d'environ trois-quarts d'arpent de front sur environ un arpent de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise; tenant devant au chemin de front de la dite quatrième rangée, par derrière à Joseph Médard Desjarlais et Gaspard Timothée Peltier, du côté d'en haut aux commissaires d'écoles, et du côté d'en bas à Wilbrod Peltier—avec une maison, un magasin, deux hangards et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 22 janvier 1879. 857 3

[Première publication, 25 janvier 1879.]

Ventes par le Shérif—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente;

Rang," being the north west half of lot number one, in the first concession south west of the river David, called Wurtele, in the seigniory of Deguire or river David, measuring about two arpents and one quarter in width by eighteen arpents in length, where it widens about one arpent and a quarter to continue narrowing on the south east line until it meets the river David; bounded in front partly by the "Petit Rang" road, partly by the property of the plaintiff, in rear by the north east branch of the river David, following its windings, on one side to the north west by the property of Joseph Genereux, and on the other side to the south east by the property of the Plaintiff, and for the residue by the property of Louis Laroche, and by the river David—with a house and outbuildings thereon erected.

2. The usufruct of the remaining half of the said lot of land above described, so long as the community of property between the defendant and his wife shall exist.

To be sold at the door of the parochial church of the parish of Saint David, on the TWENTY SIXTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of May next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 24th January, 1879. 856

[First published, 25th January, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } AMEDEE GAGNON, Plaintiff; against LOUIS ADELARD SENECAL *et al*, Defendants.
No. 2181. }

As belonging to Louis Adelard Senecal, one of the said Defendants.

A piece of land situate and being in the parish of Saint Guillaume d'Upton, in the fourth range of the township of Upton, measuring about three quarters of an arpent in front by about one arpent in depth, the whole without warranty as to precise measurement; bounded in front by the front road of the said fourth range, in rear by Joseph Medard Desjarlais and Gaspard Timothée Peltier, on one side (*en haut*) by the School Commissioners, and on the other side (*en bas*) by Wilbrod Peltier, —with a house, store, two hangards and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 22nd January, 1879. 858

[First published, 25th January, 1879.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after

les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montmagny.

No. 352. JOSEPH HAMEL, Demandeur; contre ZEPHIRIN PINEAU *et al.*, Défendeurs, savoir :

Un emplacement situé au premier rang de la paroisse de Saint-Anaclet, contenant un arpent de terre en superficie, plus ou moins, lequel emplacement est enclavé dans la terre de Jean Heppel; et est borné en front en arrière et de chaque côté par le dit Jean Heppel—avec ensemble un moulin à farine, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Anaclet, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. A la charge d'une rente annuelle et foncière de vingt-quatre piastres courant, payable à Jean Heppel, cultivateur, de Saint-Anaclet. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet aussi prochain.

C. F. LAPOINTE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 19 février 1879. 1877 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montmagny.

No. 326. JOSEPH HAMEL, Demandeur; contre JEAN-BAPTISTE LE MIEUX, Défendeur, savoir :

Une terre de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins, située en la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, au lieu appelé Beauséjour; bornée en front à la rivière de Rimouski, en profondeur au deuxième rang, au nord-est à Sifroy Labrie, au sud-ouest à Jean Levasseur—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet aussi prochain.

C. F. LAPOINTE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 19 février 1879. 1875 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : ROGER SAVARD, du vil-
No. 384. lage de Chicoutimi, ancien marchand, aujourd'hui rentier, Demandeur; contre OCTAVE GIRARD, ci-devant marchand,

the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Montmagny.

No. 352. JOSEPH HAMEL, Plaintiff; against ZEPHIRIN PINEAU *et al.*, Defendants, to wit :

A land situate in the first range of the parish of Saint Anaclet, measuring one arpent in superficial extent, more or less, enclosed within the property of Jean Heppel; and bounded in front and in rear and on both sides by the said Jean Heppel,—with a flour mill, and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Anaclet, on the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Subject to a yearly ground rent of twenty four dollars currency, payable to Jean Heppel, farmer, of Saint Anaclet. The said writ returnable on the fifth day of July also next.

C. F. LAPOINTE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 19th February, 1879. 1878

[First published, 1st March, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Superior Court—District of Montmagny.

No. 326. JOSEPH HAMEL, Plaintiff; against JEAN BAPTISTE LEMIEUX, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Germain de Rimouski, at the place called "Beauséjour.", measuring two arpents in front by forty arpents in depth, more or less; bounded in front by the Rimouski river, in rear by the second range, on the north east by Sifroy Labrie, on the south west by Jean Levasseur—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the SECOND day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of July also next.

C. F. LAPOINTE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 19th February, 1879. 1876

[First published, 1st March, 1879.]

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next afte the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : ROGER SAVARD, of the vil-
No. 384. lage of Chicoutimi, formerly merchant, and now *rentier*, Plaintiff; against OCTAVE GIRARD, formerly merchant, residing

demeurant en la paroisse Saint-Irénée, aujourd'hui demeurant à l'endroit appelé Petit Saguenay, dans le comté de Saguenay, cultivateur, Défendeur, et ou Jean-Baptiste Alfred Cimon, de Saint-Etienne de la Malbaie, commis-marchand, est curateur au délaissement de l'immeuble suivant, à savoir :

Une certaine terre sise et située en le township Settrington, en la paroisse Saint-Hilarion, et formant partie du numéro neuf, du deuxième rang du dit township, contenant quatre arpents de front sur vingt-six arpents, plus ou moins, de profondeur ; bornée en front aux terres du premier rang, par derrière aux terres du troisième rang, d'un côté au nord-est à Sieur Jean Dufour, ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-ouest à François Imbeault ou ses représentants—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de la seconde division d'enregistrement pour les comtés de Charlevoix et Saguenay, dans la paroisse de la Baie Saint-Paul, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

P. H. CIMON,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Malbaie, 25 février 1879. 1831 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

in the parish of Saint Irenée, now residing at the place called Petit Saguenay, in the county of Saguenay, farmer, Defendant, and Jean Baptiste Alfred Cimon, of Saint Etienne de la Malbaie, merchant's clerk, curator to the surrender of the immovable property, to wit :

A certain land situate and being in the township of Settrington, in the parish of Saint Hilarion, forming part of number nine, of the second range of the said township, containing four arpents in front by twenty six arpents, more or less, in depth ; bounded in front by the lands of the first range, in rear by the lands of the third range, on one side to the north east by Mr. Jean Dufour or his representatives, and on the other side to the south west by François Imbeault or his representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the second registration division of the counties of Charlevoix and Saguenay, in the parish of Baie Saint Paul, on the SECOND day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of July next.

P. H. CIMON,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Malbaie, 25th February, 1879. 1832

[First published, 1st March, 1879.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit dans et pour le comté de Richmond, à Danville.

Saint-François, à savoir : } HUBERT C. CABANA, écuyer, avocat, de la cité de Sherbrooke, dans le district de
No. 1463. } Saint-François, Demandeur ; contre les terres et tenements de EDOUARD ROY, cultivateur, du canton de Saint-George de Windsor, dans le dit district, Défendeur, à savoir :

La moitié nord-ouest du lot numéro seize, dans le premier rang des lots dans le canton de Saint-George de Windsor, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement du comté de Richmond, dans le village de Richmond, dans le dit district, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 19 avril 1879. 3617

[Première publication, 26 avril 1879.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court in and for the county of Richmond, at Danville.

Saint Francis, to wit : } HUBERT C. CABANA, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis,
No. 1463. } esquire, advocate, Plaintiff ; against the lands and tenements of EDOUARD ROY, of the township of Saint George de Windsor, in said district, farmer, Defendant, to wit :

The north west half of lot number sixteen, in the first range of lots in the said township of Saint George de Windsor, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 19th April, 1879. 3618

[First published, 26th April, 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } WILLIAM BUL-
No. 656. } LOCK IVES, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, avocat, Demandeur ; contre les terres et tenements de GEORGE SHARMAN, du canton de Bury, dans le dit district, Défendeur, à savoir,

Ces étendues de terre sises et situées dans le canton de Bury, connues comme parties du lot numéro onze, dans le sixième rang du dit canton—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites ; bornées en front par le chemin Dudswell, en arrière par la ligne de division entre les lots numéros onze et douze, dans le dit sixième rang, au sud-est par la terre de Thomas Stokes, au nord-ouest par la terre ci-devant possédé par Evan Saxland, et contenant cinq acres et quatorze perches de terre, plus ou moins ; aussi une autre partie du dit lot numéro onze, dans le sixième rang de Bury ; bornée en front par le dit chemin Dudswell, au sud-ouest par une ligne du coin nord-est du terrain de la Fabrique, à un poteau quatre chaines et vingt-cinq chaînons du coin nord du lot A, dans le lot de ville de Robinson, du côté ouest du chemin Dudswell, et à l'ouest par une ligne tirée nord dix-sept degrés est du coin nord-est du terrain de la Fabrique, contenant trois acres et vingt-deux perches ; (à l'exception d'un morceau de terre décrit comme suit : commençant à un point du côté sud-ouest du chemin Dudswell, neuf pieds nord d'où la borne de la terre de Thomas Stokes traverse le chemin Dudswell; de là sud-ouest trente et une perches au coin entre la terre de Lewis McIver et le terrain de la Fabrique, sur le côté sud du ruisseau ; de là nord-est au chemin Dudswell, une chaîne et treize chaînons au point de départ, contenant un vergée et neuf perches de terre en superficie.

Pour être vendues au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 22 février 1879. 1771 2
[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Saint-François, à savoir : } THE TRUST AND
No. 1637. } LOAN COMPANY OF CANADA, corps dûment incorporé par acte du Parlement, ayant son principal bureau d'affaires pour la Province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de WILLIAM HUGHES FELTON, écuyer, avocat, d'Arthabaskaville, dans le district d'Arthabaska, tant comme légataire universel de feu William L. Felton, écuyer, avocat, en son vivant, du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, qu'exécuteur testamentaire du dit feu W. L. Felton et Dame Clara Lloyd, de la cité de Sherbrooke, veuve du dit feu W. L. Felton, en sa qualité d'un des exécuteurs testamentaires, Défendeurs, à savoir :

Une étendue de terre située dans le canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, connue comme ferme Belvidère, composé des quarts ouest des lots numéros neuf et dix, dans le neuvième rang des lots dans le dit canton d'Ascot, contenant ensemble cent acres de terre, la partie est de la moitié nord du lot numéro six, dans le dixième rang d'Ascot, contenant soixante et dix acres de terre, tout le lot numéro sept, dans le dit dixième rang d'Ascot, contenant deux cent acres de terre, les dix-neuf vingtième est du lot numéro huit, dans le dit dixième rang d'Ascot, contenant

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } WILLIAM BULLOCK,
No. 656. } IVES, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, advocate, Plaintiff ; against the lands and tenements of GEORGE SHARMAN, of the township of Bury, in said district, Defendant, to wit :

Those certain tracts pieces or parcels of land situate lying and being in the said township of Bury, and known as parts of lot number eleven, in the sixth range of the said township—with the buildings and improvements thereon erected and made ; bounded in front by the Dudswell road, in rear by the division line between lots numbers eleven and twelve, in the said sixth range, on the south east by land of Thomas Stokes, on the north west by land formerly owned by Evan Saxland, and containing five acres and fourteen perches of land, more or less ; also another part of said lot number eleven, in the sixth range of Bury ; bounded in front by the said Dudswell road, south westerly by a line from the north east corner of the Globe to a post four chains and twenty five links from the northerly corner of the lot A, in the town plot of Robinson, on the westerly side of the Dudswell road, and westerly by a line drawn north seventeen degrees east from the north east corner of the Globe, containing three acres and twenty two perches ; save and except therefrom a piece of land described as follows, commencing at a point on the south west side of the Dudswell road, nine feet northerly from where the boundary line of the land of Thomas Stokes, intersects the Dudswell road ; thence south westerly thirty one perches to the corner between the land of Lewis McIver and the Globe, upon the south side of the brook ; thence north easterly to the Dudswell road, one chain and thirteen links to the place of commencement, containing one rood and nine perches of land in superficies.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the NINTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of August next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 22nd February, 1879. 1772
[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Saint Francis, to wit : } THE TRUST AND
No. 1637. } LOAN COMPANY OF CANADA, a corporation legally constituted by public act of Parliament, having its principal place of business for the Province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiffs ; against the lands and tenements of WILLIAM HUGHES FELTON, of Arthabaskaville, in the district of Arthabaska, esquire, advocate, as well as universal legatee of the late William L. Felton, in his lifetime, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, esquire, advocate, as executor under the will of the said late W. L. Felton and Dame Clara Lloyd, of the city of Sherbrooke, widow of the said late W. L. Felton, in her capacity of one of the executors under the said last will and testament, Defendant, to wit :

A tract or parcel of land situate in the township of Ascot, in the district of Saint Francis, known as the Belvidere Farm, composed of the west quarters of lots numbers nine and ten, in the ninth range of lots in the said township of Ascot, containing together one hundred acres of land, the east part of the north half of lot number six, in the tenth range of Ascot, containing seventy acres of land, all of the lot number seven, in the said tenth range of Ascot, containing two hundred acres of land, the east nineteen twentieth of the lot number eight, in the said tenth range of Ascot,

cent quatre-vingt-dix acres de terre, les six-dixième est du lot numéro neuf, dans le dit dixième rang d'Ascot, contenant cent vingt acres de terre et les six dixième est du lot numéro dix, dans le dit dixième rang d'Ascot, contenant cent vingt acres de terre, formant en tout huit cent acres de terre ; bornéevers le sud partie par la ligne entre les lots numéros huit et neuf, dans le neuvième rang, et partie par la ligne du centre du lot numéro six, dans le dixième rang d'Ascot, vers le nord par la ligne entre les lots numéros dix et onze, dans les neuvième et dixième rangs d'Ascot, vers l'ouest partie par les trente acres ouest de la moitié nord du dit lot numéro six, dans le dixième rang, partie par la ligne du rang entre les dixième et onzième rangs, et partie par le chemin public, et vers l'est partie par la ligne du rang entre les neuvième et dixième rangs, et partie par les trois quarts est des lots numéros neuf et dix, dans le dit neuvième rang d'Ascot—avec une maison en pierre, deux maisons en bois, huit grandes granges avec étables et autres bâtisses sus-érigées. Mais à l'exception des mines, minéraux, métaux et toutes substances minérales qui se trouvent sur la dite étendue de terre, qui furent transportés à Charles King et George Rowe, avec le droit de faire les chemins, canaux et les travaux nécessaires aux opérations minières.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, le DEUXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 19 février 1879. 1813 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } LA CORPORATION
No. 170. } DE LA CITE DE SHERBROOKE, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse ; contre les terres et tenements de HORACE H. FRENCH, du canton d'Eaton, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Partie du lot numéro dix, dans le huitième rang des lots dans le dit canton de Eaton, commençant sur la rive ouest de la rivière Eaton, près de l'aile sud de la borne du pont qui traverse la dite rivière de Cookshire ; de là ouest parallèle avec et le long du chemin conduisant de Cookshire susdit à Bury, cent vingt pieds ; de là sud à angles droits avec le dit chemin cent vingt pieds ; de là est à angles droits avec la ligne en dernier lieu mentionnée, cent dix pieds à la rive de la dite rivière à la marque de la marée haute ; et de là nord suivant la rive de la dite rivière à la marque de la marée haute au point de départ, et contenant cinquante perches carrées de terre en superficies, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juillet prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 21 février 1879. 1765 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

containing one hundred and ninety acres of land the east six tenths of the lot number nine, in the said tenth range of Ascot, containing one hundred and twenty acres of land, and the east six tenths of the lot number ten, in the said tenth range of Ascot, containing one hundred and twenty acres of land, forming altogether eight hundred acres of land ; bounded towards the south partly by the line between lots numbers eight and nine, in the ninth range, and partly by the centre line of lot number six, in the tenth range of Ascot, towards the north by the line between lots numbers ten and eleven, in the ninth and tenth ranges of Ascot, towards the west partly by the west thirty acres of the north half of the said lot number six, in the tenth range, partly by the range line between the tenth and eleventh ranges, and partly by the highwaw, and towards the east partly by the range line between the ninth and tenth ranges, and partly by the east three quarters of lots numbers nine and ten, in the said ninth ranges of Ascot—with a stone dwelling house, two wooden houses, eight large barns with stables and other buildings thereon erected. But with the reservation of all mines, minerals, metals, ores and mineral substances upon the same which were conveyed to Charles King and George Rowe with the right to make such roads, canals and works as may be necessary for mining operations.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, on the SECOND day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of July next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 19th February, 1879. 1814

[First published, 1st March, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } THE CORPORATION
No. 170. } OF THE CITY OF SHERBROOKE, a body politic and corporate having their office and principal place of business in the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Plaintiff ; against the lands and tenements of HORACE H. FRENCH, of the township of Eaton, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

Part of lot number ten, in the eighth range of lots in the said township of Eaton, beginning on the west bank of Eaton river, near the south wing of the abutment of the bridge across the said river at Cookshire ; thence west parallel with and along the road leading from said Cookshire to Bury, one hundred and twenty feet ; thence south at right angles with the said road one hundred and twenty feet ; thence east at right angles with the last mentioned line, one hundred and ten feet to the bank of said river at high water mark ; and thence north following the bank of said river at high water mark to the place of beginning, and containing fifty square rods of land in superficies, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the NINTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of July next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 21st February, 1879. 1766

[First published, 1st March, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Terrebonne.

Province de Québec, District de Terrebonne, à savoir : No. 136. } DAME MELINA GUILLOTTE, *et vir.*, Demandeurs ; vs. CLET GUILLOTTE, Défendeur.

Un emplacement situé en la côte Saint-Joseph, de la paroisse de Saint-Joseph, dans la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, dans le comté des Deux Montagnes, district de Terrebonne, contenant cinq arpents et demi en superficie, plus ou moins, et tel que renfermé dans les limites suivantes ; tenant devant au chemin de la Reine, derrière à Jean-Baptiste Cataford, d'un côté partie au dit chemin de la Reine, partie à Pierre Strasbourg, partie à Charles Strasbourg et partie à Antoine Chaurette, et de l'autre côté partie à Louis Brunet et partie à Michel Brunet—avec une maison, grange et autres bâtiments dessus construits.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale, de la paroisse de Saint-Joseph, dit district, MERCREDI, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le troisième jour de juin prochain (1879).

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Sainte-Scholastique, 20 janvier 1879. 677 3
[Première publication, 25 janvier 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Terrebonne.

Province de Québec, District de Terrebonne, à savoir : No. 105. } MARIE LOUISE TAILLEFER, Demanderesse ; contre NAPOLEON GRATTON, Défendeur.

La moitié indivise d'une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, Côte Saint-Henry, dans le comté des Deux Montagnes, district de Terrebonne, de la contenance d'un arpent et un quart de front sur le chemin de bâse de la Côte Saint-Jean où elle prend par devant, allant en élargissant jusqu'au trait quarré là où elle se trouve avoir quatre arpents de largeur sur la profondeur de vingt-cinq arpents, plus ou moins ; tenant par derrière aux terres de la Côte des Anges, d'un côté au sud-ouest à Félix Duquette ou représentant, d'autre côté au sud-est partie à la veuve Moyse Labelle, et autres parties à Félix Deguire dit Larose—avec la moitié indivise d'une grange dessus construite.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Monique, dit district, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain (1879.)

Z. ROUSSILLE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sainte-Scholastique, 20 janvier 1879. 675 3
[Première publication, 25 janvier 1879.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Terrebonne.

Province of Quebec, District of Terrebonne, to wit : No. 136. } DAME MELINA GUILLOTTE *et vir.*, Plaintiffs ; vs. CLET GUILLOTTE, Defendant.

A lot situate in the Côte Saint Joseph, in the parish of Saint Joseph, in the seigniory of the lake of Two Mountains, in the county of Two Mountains, district of Terrebonne, measuring five arpents and a half in superficies, more or less, and such as comprised within the following limits ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by Jean Baptiste Cataford, on one side partly by the Queen's highway aforesaid, partly by Pierre Strasbourg, partly by Charles Strasbourg and partly by Antoine Chaurette, and on the other side partly by Louis Brunet and partly by Michel Brunet—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Joseph, said district, on WEDNESDAY, the TWENTY EIGHTH day of MAY next, at NOON. Said writ returnable the third day of June next (1879).

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Sainte-Scholastique, 20th January, 1879. 678
[First published, 25th January, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Terrebonne.

Province of Quebec, District of Terrebonne, to wit : No. 105. } MARIE LOUISE TAILLEFER Plaintiff ; against NAPOLEON GRATTON, Defendant.

The undivided half of a lot of land situate and being in the parish of Sainte Monique, Côte Saint Henry, in the county of Two Mountains, district of Terrebonne, measuring one arpent and a quarter in front on the base road of the Côte Saint Jean, on which it front widening as it goes to the division line where it measures four arpents in width by the depth of twenty five arpents, more or less ; bounded in rear by the lands of the Côte des Anges, on one side to the south west by Félix Duquette or representatives, on the other side to the south east partly by the widow Moïse Labelle, and partly by Félix Deguire dit Larose—with the undivided half of a barn thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Monique, said district, on TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of June next, (1879.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sainte Scholastique, 20th January, 1879. 676
[First published, 25th January, 1879.]

Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supéricure.—District de Québec.

Trois-Rivières, à savoir : } DAME VICTOIRE
No. 408. } FRADET, de la paroisse de Beauport, épouse séparée de biens par contrat de mariage de Pierre Dumontier, rentier, du même lieu, et le dit Pierre Dumontier, pour assister sa dite épouse, Demandeurs ; vs. ALEXIS BEAUCHENE, cultivateur, de la paroisse de Gentilly, district des Trois-Rivières, Défendeur.

1. Une certaine étendue de terre située à la profondeur des terres de la première concession de la dite paroisse Saint-Edouard de Gentilly,; de la contenance de quatorze arpents de front sur dix arpents de profondeur, le tout plus ou moins, et sans garantie de mesure précise ; bornée d'un bout au nord par les sieurs Narcisse Lebleu, Jean-Baptiste Chelin, Antoine Baril et Charles Côté, et d'autre bout au sud par le chemin public qui sépare le premier rang du second rang ; tenant du côté nord-est par Olivier Rheault, et du côté sud-ouest par le dit Charles Côté—avec ensemble les trois maisons, trois granges, le moulin à scie et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire de la dite terre un emplacement de la contenance d'un demi arpent en superficie ; borné par la coulée et le chemin du Roi. Le dit immeuble ci-dessus est connu et distingué par le numéro quarante-quatre, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Gentilly.

2. Une autre terre située en la paroisse de Saint-Edouard de Gentilly, au troisième rang d'icelle, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée en front au nord par le chemin public qui sépare le premier du second rang, et en profondeur au sud par un chemin qui sépare le troisième du quatrième rang, du côté nord-est par Ulderic Baril, et du côté sud-ouest par Magloire Poisson—avec ensemble la grange dessus construire, circonstances et dépendances. Le dit immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Gentilly.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Gentilly, le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 24 février 1879. 1773 2

[Première publication, 1er mars 1879.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentionned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.

Three Rivers, to wit : } DAME VICTOIRE
No. 403. } FRADET, of the parish of Beauport, wife separated as to property by marriage contract of Pierre Dumontier, *rentier*, of the same place, and the said Pierre Dumontier, to assist his said wife, Plaintiffs ; vs. ALEXIS BEAUCHENE, farmer, of the parish of Gentilly, district of Three Rivers, Defendant.

1. A certain tract of land in rear of the lands of the first concession situate in the parish of Saint Edouard de Gentilly aforesaid, measuring fourteen arpents in front by ten arpents in depth, the whole more or less, without warranty as to precise measurement ; bounded at one end to the north by Messrs. Narcisse Lebleu, Jean Baptiste Chelin, Antoine Baril and Charles Côté, and at the other end to the south by the main road separating the first and second ranges ; bounded on the north east side by Olivier Rheault, and on the south west side by the said Charles Côté—with the three houses, three barns, the saw mill and outbuildings thereon erected, appurtenances and dependencies. Reserving therefrom a lot containing one half arpent in superficies ; bounded by the gulley and the Queen's highway. Said lot above described is known and designated as number forty four, of the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, parish of Gentilly.

2. Another land situate in the parish of Saint Edouard de Gentilly aforesaid, in the third range thereof, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded in front to the north by the main road separating the first and second ranges, in rear to the south by a road separating the third and fourth ranges, on the north east side by Ulderic Baril, and on the south west side by Magloire Poisson—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being known and distinguished as number five hundred and ninety nine, on the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, parish of Gentilly.

To be sold at the church door of the parish of Gentilly, on the FIFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of August next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 24th February, 1879. 1774.

[First published, 1st March, 1879.]

Demandes au Parlement.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Locale de la province de Québec, pour la passation d'un bill incorporant une compagnie ayant le pouvoir d'ériger un élévateur de la Basse à la Haute-Ville de Québec, pour le transport des passagers et des effets.

IRVINE & PEMBERTON,
3827 Pour les Requérants.

Applications to Parliament.

Notice is hereby given that application will be made at the ensuling session of the Local Legislature of the province of Quebec, for a bill to incorporate a company with power to erect a lift from the Lower to the Upper Town of Quebec, for the conveyance of passengers and merchandize.

IRVINE & PEMBERTON,
3828 For Applicants.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Papineau & Archambault, de Montréal, faillis.

Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.
Montréal, 24 avril 1879. 3795

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hugh J. McCready, de la cité de Montréal, failli.

Un second et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le sixième jour de mai prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.
Bureau d'Evans & Riddell.
Montréal, 22 avril 1879. 3797

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John B. Lane, de la cité de Montréal, libraire, failli.

Je, soussigné, Peter Fulton, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Holland & Fulton, No. 199, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le treizième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge portant avoir été signé par la majorité requise en nombre et valeur des créanciers, par lequel le failli offre de payer trente centins dans la piastre, par billets promissoires, à six, douze et dix-huit mois, sans intérêt.

PETER FULTON,
Syndic.
Montréal, 24 avril 1879. 3781

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nathan A. Beach, du canton de Stanstead, entrepreneur et commerçant, failli.

Le failli nous a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au palais de justice, dans le village de Stanstead Plain, mardi, le treizième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

BROOKS & WIGGETT,
Syndics officiels conjoints.
Sherbrooke, 18 avril 1879. 3779

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Papineau & Archambault, of Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,
Official assignee.
Montreal, 24th April, 1879. 3796

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hugh J. McCready, of the city of Montreal, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the sixth day of May next, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.
Office of Evans & Riddell.
Montreal, 22nd April, 1879. 3798

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John B. Lane, of the city of Montreal, bookseller and stationer, an Insolvent.

I, the undersigned, Peter Fulton, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet within the office of Holland & Fulton, No. 199, Saint James street, Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May next, at eleven o'clock forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majorities in number and value of the creditors, whereby the insolvent offers thirty cents in the dollar, payable by promissory notes, at six, twelve and eighteen months, without interest.

PETER FULTON,
Assignee.
Montreal, 24th April, 1879. 3782

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Nathan A. Beach, of the township of Stanstead, contractor and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to us, and the creditors are notified to meet in the court house, in the village of Stanstead Plain, on Tuesday, the thirteenth day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

BROOKS & WIGGETT,
Joint official assignees.
Sherbrooke, 18th April, 1879. 3780

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. D. Vézina, de Québec, failli.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 22 avril 1879. 3769

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Patrick H. Rowland, des cité et district de Montréal, boucher, et commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Taylor & Simpson, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, mardi, le treizième jour de mai prochain, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un consentement par écrit à sa décharge portant avoir été signé par la majorité requise en nombre et en valeur de ses créanciers. Les conditions sont comme suit : que le failli paiera 100 centins dans la piastre, par ses propres billets à 12, 18 et à 24 mois de cette date, avec intérêt à 7 par cent par année, et l'engagement par le failli de payer toutes réclamations hypothécaires et privilégiées, et de tous les frais de la faillite au comptant.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 21 avril 1879. 3767

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de James Dinning et Andrew Dunlop Webster, tous deux de la cité de Québec, marchands, et comme tels ci-devant associés, y faisant affaires sous les nom et raison de Dinning & Wesbster, faillis.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mardi, le t oisième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectué en sa faveur.

JAMES DINNING,
Par ANDREWS, CARON,
ANDREWS & FITZPATRICK,
Ses procureurs *ad litem*.
Québec, 24 avril 1879. 3733

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alexander Seath, de la cité de Montréal, marchand de cuir, failli.

Une assemblée des créanciers en cette affaire sera tenue au bureau du soussigné, No. 115, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, lundi, le douzième jour de mai prochain, à trois heures de l'après-midi, dans le but de sanctionner la vente en bloc de la succession du dit failli, pour prendre en consideration un consentement à la decharge du dit failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic.
Montréal, 23 avril 1879, 3665

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of L. D. Vézina, of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are notified to file their claims before me within one month.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 22nd April, 1879. 3770

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Patrick H. Rowland, of the city and district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Taylor & Simpson, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a consent in writing to his discharge purporting to be signed by the requisite majorities in number and value of his creditors. The terms of which are as follows : the Insolvent to pay 100 cents on the dollar, by his own notes, at 12, 18 and 24 months from this date, with interest, at 7 per cent per annum, and the assumption by the insolvent of all hypothecary and privileged claims, and the payment of all expenses in insolvency in cash.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants.
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 21st April, 1879. 3768

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of James Dinning and Andrew Dunlop Webster, both of the city of Quebec, merchants, and as such lately co-partners trading there under the firm name of Dinning & Webster, Insolvents.

The undersigned has fyled in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Tuesday, the third day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JAMES DINNING,
Per ANDREWS, CARON,
ANDREWS & FITZPATRICK,
Attorneys *ad litem*.
Quebec, 24th April, 1879, 3734

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexander Seath, of the city of Montreal, leather merchant, an Insolvent.

A meeting of the creditors in this matter will be held at the office of the undersigned, No. 115, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on Monday, the twelfth day of May next, at three o'clock in the afternoon, for the purpose of sanctioning the sale of the estate of the said insolvent *en bloc*, to take into consideration a consent to the discharge of the said insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Assignee.
Montreal, 23rd April, 1879. 3666

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Vilbon Savard, de la municipalité de Saint-Sauveur de Québec, marchand de marchandises sèches, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Wurtele et Lortie, Québec, lundi, le douzième jour de mai prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 23 avril 1879. 3771

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Job. A. Cushing, de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 24 avril 1879. 3763

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph E. Townshend, de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Taylor, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics officiels et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 21 avril 1879. 3765

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Henry Talbot, de la ville de Lévis, district et province de Québec, marchand de quincaillerie, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, 81, rue Saint-Pierre, Québec, le septième jour de mai 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

T. CHARLAND,
Syndic officiel.

Québec, 21 avril 1879. 3751

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Jellyman, des cité et district de Montréal, commerçant, et y faisant affaires et ailleurs comme fabricant de boîtes de papier, sous les nom et raison de R. Jellyman, comme fabricant de collets de papier, sous les nom et raison de Rice Frères, et comme machiniste, sous les nom et raison de "The Union Machine Company," failli.

Je, soussigné, L. Joseph Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 18 avril 1879. 3715

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Vilbon Savard, of the municipality of Saint Sauveur of Quebec, dry goods merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are hereby notified to meet at the office of Wurtele & Lortie, Quebec, on Monday, the twelfth day of May next, at eleven o'clock a. m, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the general ordering of the estate.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 23rd April, 1879. 3772

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Job. A. Cushing, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 24th April, 1879. 3764

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph E. Townshend, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Official assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Moutreal, 21st April, 1879. 3766

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Henry Talbot, of the town of Levis, district and province of Quebec, hardware merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, 81, Saint Peter street, in Quebec, on the seventh day of May, 1879, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

T. CHARLAND,
Official assignee.

Quebec, 21st April, 1879. 3752

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Richard Jellyman, of the city and district of Montreal, trader, and doing business there and elsewhere as paper box manufacturer, under the name and style of R. Jellyman, as paper collar manufacturer, under the name and style of Rice Bros., and as machinist, under the name and style of The Union Machine Company, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Joseph Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 18th April, 1879. 3716

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James McCarthy, hôtelier, de Lachine, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quinzième jour de mai prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. FOREST,
Syndic.

Lachine, 21 avril 1879. 3699

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Z. Benoit, Demandeur ; Dame Azilda Valotte, faisant affaires sous le nom de A. Esinhart & Cie., Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

WM. COOTE.
Syndic officiel.

Saint Johns, 19th April, 1879. 3773

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. A. McHardy, commerçant, de Drummondville, failli.

Un bordereau des dividendes sur le produit des meubles a été préparé et sera ouvert aux objections jusqu'au treizième jour de mai prochain, jour après lequel les dividendes seront payés.

LOUIS RAINVILLE,
Syndic.

Arthasbaskaville, 24 avril 1879. 3785

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Stewart, de Saint Jean Chrysostôme, failli.

Un bordereau des dividende sur composition a été préparé en cette affaire et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le treizième jour de mai 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Syndic.

Montréal, 24 avril 1879. 3787

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. A. Murphy & Cie, faillis.

Je, soussigné, Alex. F. Riddell, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

ALEX. F. RIDDELL,
Syndic officiel.

Montréal, 18 avril 1879. 3793

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—William McLaren et David K. McLaren, tous deux des cité et district de Montréal, personnellement, et comme ayant été ci-devant manufacturiers et commerçants, faisant affaires en société sous les nom et raison de William McLaren & Cie., faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et le deuxième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, ils s'adresseront à la dite cour siégeant au palais de justice, en la cité de Montréal, pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

WILLIAM McLAREN,
DAVID K. McLAREN,
Par MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 23 avril 1879. 3697

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James McCarthy, hotel keeper, of Lachine, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, subject to oppositions until the fifteenth day of May next, after which day dividend will be paid.

L. FOREST,
Assignee.

Lachine, 21st April, 1879. 3700

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Z. Benoit, Plaintiff ; Dame Azilda Valotte, doing business under the name of A. Esinhart & Co., Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

WM. COOTE,
Official assignee.

Saint Johns, 19th April, 1879. 3774

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO

In the matter of J. A. McHardy, of Drummondville, trader, an Insolvent.

A dividend sheet on the proceeds of the personal property has been prepared open to objection until the thirteenth day of May next, after which, dividends will be paid.

LOUIS RAINVILLE,
Assignee.

Arthabaskaville, 24th April, 1879. 3786

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Stewart, of Saint Jean Chrysostome, an Insolvent.

A dividend sheet of composition in this matter has been prepared open to objection till Tuesday, the thirteenth day of May, 1879, after which dividends will be paid.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Assignee.

Montreal, 24th April, 1879. 3788

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of P. A. Murphy & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Alex. F. Riddell, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

ALEX. F. RIDDELL,
Official assignee.

Montreal, 18th April, 1879. 3794

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—William McLaren and David K. McLaren, both of the city and district of Montreal, personally, and as having been heretofore manufacturers and traders, carrying on business in co partnership under the name and firm of William McLaren & Co., now Insolvents.

The undersigned have fyled in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on the second day of June next, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, they will apply to the said court sitting in the court house, in the city of Montreal, for a confirmation of the discharge thereby effected.

WILLIAM McLAREN,
DAVID K. McLAREN,
By MACMASTER, HALL & GREENSHIELDS,
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 23rd April, 1879. 3698

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Harvey, de la cité de Montréal, marchand de moulins à coudre et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont priés de s'assembler à mon bureau, No. 115, rue Saint-François-Xavier, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mai, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 23 avril 1879. 3663

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Arcade Decelles, marchand et commerçant, de la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, y faisant affaires comme tel, sous les nom et raison de Langelier & Decelles, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en la ville de Saint-Jean, P. Q., jeudi, le huitième jour de mai prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WM. COOTE,
Syndic officiel.

Saint-Jean, P. Q., 18 avril 1879. 3661

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert Dunn, des cité et district de Montréal, et Archibald T. Harshaw, de la ville de Napanee, dans la province d'Ontario, faisant ci-devant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de Robert Dunn & Cie., faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un consentement de leurs créanciers à leur décharge, et lundi, le deuxième jour de juin prochain, ils s'adresseront à ladite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

ROBERT DUNN,
ARCHIBALD T. HARSHAW.
Par L. N. BENJAMIN,
Leur procureur *ad litem.*

Montréal, 23 avril 1879. 3683

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Galbraith, de Montréal, failli.

Un dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quinzième jour de mai 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

H. B. PICKEN, Jr.,
Syndic.

Montréal, 23 avril 1879. 3667

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Brown Taylor & Cie., de la cité de Montréal, faillis.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 24 avril 1879. 3813

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George Harvey, of the city of Montreal, dealer in sewing machines and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are requested to meet at my office, No. 115, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 23rd April, 1879. 3664

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of Arcade Decelles, merchant and trader, of the town of Saint Johns, district of Iberville, carrying on business there as such under the name and style of Langelier & Decelles, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Saint John, P. Q., on Thursday, the eighth day of May next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

WM. COOTE,
Official assignee.

Saint Johns, P. Q., 18th April, 1879. 3662

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Robert Dunn, of the city of Montreal, in the district of Montreal, and Archibald T. Harshaw, of the town of Napanee, in the province of Ontario, heretofore trading at Montreal aforesaid, under the name of Robert Dunn & Co., Insolvents.

The undersigned have fyled in the office of this court a consent by their creditors to their discharge, and on Monday, the second day of June next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ROBERT DUNN,
ARCHIBALD T. HARSHAW.
By L. N. BENJAMIN,
Their attorney *ad litem.*

Montreal, 23rd April, 1879. 3684

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Galbraith, of Montreal, an Insolvent.

A final dividend sheet has been prepared open to objection until the fifteenth day of May, 1879, after which dividends will be paid.

H. B. PICKEN, Jr.,
Assignee.

Montreal, 23rd April, 1879. 3668

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Brown Taylor & Co., of the city of Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Fulton & Perkins,
60, Saint James street.

Montreal, 24th April, 1879. 3814

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de William Tait, de la cité de Québec, approvisionneur de navires, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et mardi, le troisième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

WILLIAM TAIT,
Par ANDREWS, CARON,
ANDREWS & FITZPATRICK,
Ses procureurs *ad litem.*

Québec, 24 avril 1879. 3735

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John O'Malley, de Québec, failli.

Mardi, le troisième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN O'MALLEY,
Par ALLEYN, CHAUVEAU,
LIVERNOIS & ALLEYN,
Ses procureurs *ad litem.*

Québec, 21 avril 1879. 3743

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Francis Warner, des cité et district de Montréal, courtier et commerçant, et faisant affaires sous les nom et raison de Geo. W. Warner & Fils, failli.

Les créanciers du susdit failli sont priés de s'assembler au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mai A. D. 1879, à trois heures p. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 23 avril 1879. 3725

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Antoine N. Charpentier, failli.

Un deuxième bordereau de dividende a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de mai A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

S. FRASER,
Syndic.

L'Avenir, 21 avril 1879. 3685

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Beauharnois. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Robert Stewart, de Saint-Jean Chrysostôme, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et mercredi, le vingt-huitième jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour si elle siége, et sinon à un des juge d'icelle pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

ROBERT STEWART,
Par R. A. RAMSAY,
Son procureur *ad litem.*

Beauharnois, 26 avril 1879. 3789

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of William Tait, of the city of Quebec, ship chandler, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Tuesday, the third day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

WILLIAM TAIT,
Per ANDREWS, CARON,
ANDREWS & FITZPATRICK,
His attorneys *ad litem.*

Quebec, 24th April, 1879. 3736

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *In the Superior Court.*

In the matter of John O'Malley, of Quebec, an Insolvent.

On Tuesday, the third day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN O'MALLEY,
Per ALLEYN, CHAUVEAU,
LIVERNOIS & ALLEYN,
His attorneys *ad litem.*

Quebec, 21st April, 1879. 3744

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Francis Warner, of the city and district of Montreal, broker and trader, and there doing business under the name and style of Geo. W. Warner & Son, an Insolvent.

The creditors of the above named Insolvent, are requested to meet at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May A D. 1879, at three o'clock p. m. for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 23rd April, 1879. 3726

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Antoine N. Charpentier, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared in the above matter, open to objection until the twelfth day of May, A. D. 1879, after which dividend will be paid.

S. FRASER,
Assignee.

L'Avenir, 21st April, 1879. 3686

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Beauharnois. } *Superior Court.*

In the matter of Robert Stewart, of Saint Jean Chrysostôme, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Wednesday, the twenty eighth day of May next, he will apply to the said court if then sitting, and if not to a judge thereof for a confimation of the discharge thereby effected.

ROBERT STEWART,
Per R. A. RAMSAY,
His attorney *ad litem.*

Beauharnois, 26th April, 1879. 3790

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Francœur & Giroux, de la cité de Montréal, faillis.

Un premier bordereau de dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le cinquième jour de mai A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Synd'c.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 23 avril 1879. 3815

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alexander S. Barnston, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Fulton & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 24 avril 1879. 3811

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Wanless, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, jeudi, le huitième jour de mai prochain (1879), à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEORGE BURY,
Syndic officiel.

Molson's Bank Chambers,
Montréal, 24 avril 1879. 3807

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de John Morrison, menuisier et entrepreneur, de la cité de Montréal, failli.

Les créanciers du susdit failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 223, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mai A. D. 1879, à dix heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge exécuté par la majorité de ses créanciers telle que requise par la loi. Les conditions du dit acte sont une composition de vingt centins dans la piastre, dix centins comptant et dix centins par billet, à six mois.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.

Montréal, 22 avril 1879. 3791

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Dion, de Saint-Joseph de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire entre mes mains sous un mois, et sont par le présent notifiés que, lundi, le douzième jour de mai prochain, à trois heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer quarante-cinq centins dans la piastre argent comptant.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 24 avril 1879. 3829

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Francœur & Giroux, of the city of Montreal, Insolvents.

A first dividend has been prepared open to objection until Monday, the fifth day of May, A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Fulton & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 23rd April, 1879. 3816

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexander S. Barnston, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Fulton & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 24th April, 1879. 3812

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Wanless, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Thursday, the eighth day of March next (1879), at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for ordering the affairs of the estate generally.

GEORGE BURY,
Official assignee.

Molson's Bank Chambers,
Montreal, 24th April, 1879. 3808

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Morrison, carpenter and builder, of the city of Montreal, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified to meet at my office, No. 223, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May A. D. 1879, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge executed by a majority of his creditors as required by law. The terms of the said deed are a composition of twenty cents in the dollar, ten cents cash, and ten cents by six month's note.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.

Montreal, 22nd April, 1879. 3792

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Dion, of Saint Joseph of Levis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, for the town of Levis, has been appointed assignee in this affair. Creditors who not file their claims are requested to do so before me within one month, and are hereby notified that on Monday, the twelfth day of May next, at three o'clock p. m, will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay forty five cents in the dollar cash.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 24th April, 1879. 3830

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Daniel J. McKeown, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en la cité de Montréal, jeudi, le huitième jour de mai prochain (1879), à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

GEORGE BURY,
Syndic officiel.

Molsons Bank Chambers,
Montréal, 24 avril 1879. 3809

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Allen Lathrop, du canton de Westbury, teneur de maison de pension, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à notre bureau, Brooks Block, en la cité de Sherbrooke, mercredi, le septième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

BROOKS & WIGGETT,
Syndics officiels conjoints.

Sherbrooke, 15 avril 1879. 3783

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de M. G. Mountain, de Québec, épicier en gros, failli.

Le failli s'étant déclaré incapable de remplir les conditions de l'acte de composition et de décharge fait entre lui et ses créanciers, le 29 mai dernier, devant Austin, notaire public, je, soussigné, syndic, ai repris possession de la succession, et notifie les créanciers de s'assembler à mon bureau, Bâtisse du Télégraphe, rue Saint-Pierre, mardi, le treizième jour de mai prochain, à deux heures p. m., dans le but de régler les affaires de la faillite en général.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 21 avril 1879. 3825

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Angus Baker, de Saint-Nicolas, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de Lévis, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 24 avril 1879. 3831

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ed. Renaud, de Sainte-Claire, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuvième jour de mai prochain, après lequel le dividende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 24 avril 1879. 3837

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Picard, Saint-Pierre, Rivière du Sud, failli.

Avis public est par le présent donné que, lundi, le douzième jour de mai prochain, à deux heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assem-

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Daniel J. McKeown, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Montreal, on Thursday, the eighth day of May next, (1879), at three o'clock afternoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for ordering the affairs of the estate generally.

GEORGE BURY,
Official a signee.

Molsons Bank Chambers,
Montreal, 24th April, 1879. 3810

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ATCS.

In the matter of Allen Lathrop, of the township of Westbury, boarding house keeper and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at our office, in Brooks Block, in the city of Sherbrooke, on Wednesday, the seventh day of May next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

BROOKS & WIGGETT,
Joint official assignees.

Sherbrooke, 15th April, 1879. 3784

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of M. G. Mountain, of Quebec, wholesale grocer, an Insolvent.

The insolvent having declared his inability to carry out the conditions of the deed of composition entered into between him and his creditors, on the 29th May last, before Austin, notary public, I, the undersigned, assignee, have resumed possession of the estate, and request the creditors to meet at my office, Telegraph Building, Saint Peter street, on Tuesday, the thirteenth day of May next, at two o'clock p. m., for the purpose of ordering the affairs of the estate generally.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 21st April, 1879. 3826

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Angus Baker, of Saint Nicolas, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of Levis, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 24th April, 1879. 3832

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Ed. Renaud, of Sainte Claire, an Insolvent.

A first and last dividend sheet has been prepared subject to objection until the nineteenth day of May next, after which dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 24th April, 1879. 3838

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Picard, Saint Pierre Rivière du Sud, an Insolvent.

Public notice is hereby given that on Monday, the twelfth day of May next, at two o'clock p. m., will to take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting of the cre-

blée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer trente-trois cents et un tiers dans la piastre, payable à cinq, dix et quinze mois, avec garantie.

ALFRRD LEMIEUX,
Syndic.

Quebec, 25 avril 1879. 3835

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean Poiré, de Lévis, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations devant moi sont priés de le faire sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Bureau: No. 28, rue Saint-Pierre.
Québec, 24 avril 1879. 3833

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Antoine Aubert, de Notre-Dame de Lévis, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour de mai prochain, après lequel le dividende sera payé.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 25 avril 1879. 3839

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Tillotson Pierce, du canton de Stanstead, manufacturier de chaussures et commerçant, failli.

Nous, soussignés, Brooks & Wiggett, syndics officiels conjoints, de la cité de Sherbrooke, avons été nommés syndics dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant nous sous un un mois.

BROOKS & WIGGETT,
Syndics officiels conjoints.

Sherbrooke, 19 avril 1879. 3777

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Wilson, du canton d'Ascot, meunier et commerçant, failli.

Nous, soussignés, Brooks & Wiggett, syndics officiels conjoints, de la cité de Sherbrooke, avons été nommé syndics en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant nous sous un mois.

BROOKS & WIGGETT,
Syndics officiels conjoints.

Sherbrooke, 18 avril 1879. 3775

ditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay thirty three and a third cents in the dollar, payable at five, ten and fifteen months with securities.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 25th April, 1879. 3836

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Jean Poiré, of Levis, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of Levis, have been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Office: No. 28, Saint Peter street.
Quebec, 24th April, 1879. 3834

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Antoine Aubert, of Notre Dame de Lévis, an Insolvent.

A first and dividend sheet has been prepared subject to objection until the thirteenth day of May next, after which dividend will be paid.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 25th April, 1879. 3840

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Tillotson Pierce, of the township of Stanstead, boot and shoe manufacturer and trader, an Insolvent.

We, the undersigned, Brooks & Wiggett, joint official assignee, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before us within one month.

BROOKS & WIGGETT,
Joint official assignee.

Sherbrooke, 19th April, 1879. 3778

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Wilson, of the township of Ascot, miller and trader, an Insolvent.

We, the undersigned, Brooks & Wiggett, joint official assignee, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before us within one month.

BROOKS & WIGGETT,
Joint official assignee.

Sherbrooke, 18th April, 1879. 3776

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 394.

Le dix-septième jour d'avril 1879.

PRÉSENT.—L'Honorable Juge TORRANCE.

Dans l'affaire de Robert B. Murry,
Failli,
et
Alphonse Doutre,
Syndic,
et
John T. Wilson *et al.*,
Requérants.

Il est ordonné, sur la demande du requérant, qu'une assemblée des créanciers du dit Robert B. Murry, ait lieu en la chambre réservée pour les affaires de faillites, au palais de justice, en la cité

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDINGS ACTS.

Province of Quebec,
District of Montreal.
No. 394.

The seventeenth day of April, 1879.

PRESENT:—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of Robert B. Murry,
Insolvent,
and
Alphonse Doutre,
Assignee,
and
John T. Wilson *et al.*,
Requérants.

It is ordered, on the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said Robert B. Murry, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in

de Montréal, mardi, le treizième jour de mai prochain, à onze heures du matin, dans le but de nommer un syndic à la faillite du dit Robert B. Murry, au lieu et place du dit Alphonse Doutre, absent de la Province de Québec.

Par ordre,
GEORGE PYKE,
3821 Député P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
No. 542.

Le dix-septième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'Honorable Juge TORRANCE.

Dans l'affaire de Hugh Gervan, Failli,
et
Alphonse Doutre, Syndic,
et
Margaret Mansfield, Requérante.

Il est ordonné, sur la demande de la requérante, qu'une assemblée des créanciers du dit Hugh Gervan, ait lieu en la chambre réservée pour les affaires de faillite, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mai prochain, à onze heures du matin, dans le but de nommer un syndic à la faillite du dit Hugh Gervan, au lieu et place du dit Alphonse Doutre, absent de la Province de Québec.

Par ordre,
GEORGE PYKE,
3819 Député P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

PRÉSENT :—l'Honorable Juge TORRANCE.

Dans l'affaire de Jean-Bte. L. Rolland,
Failli ;
et
Alphonse Doutre, Syndic ;
et
Jean Louis Pelletier, Requérant.

Il est ordonné, sur le demande du requérant, qu'une assemblée des créanciers du dit Jean Bte. L. Rolland, ait lieu en la chambre réservée pour les affaires de faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, dans le but de nommer un syndic à la faillite du dit Jean-Bte. L. Rolland, au lieu et place du dit Alphonse Doutre, absent de la Province de Québec.

Par ordre,
GEORGE PYKE,
3823 Député P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. }
No. 685. }

Le dix-septième jour d'avril mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT.—L'Honorable Juge TORRANCE.

Dans l'affaire de The Ottawa and Rideau Forwarding Company, Failli,
et
Alphonse Doutre, Syndic,
et
M. McKenzie, Requérant.

Il est ordonné, sur la demande du requérant, qu'une assemblée des créanciers de la dite The Ottawa and Rideau Forwarding Company, ait lieu en la chambre réservée pour les affaires de faillites, en le palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour de mai prochain, à onze

the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Robert B. Murry, in lieu and place of the said Alphonse Doutre, absent of the Province of Quebec.

By order
GEORGE PYKE,
3822 Deputy P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }
No. 542.

The seventeenth day of April, one thousand eight hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of Hugh Gervan, Insolvent,
and
Alphonse Doutre, Assignee,
and
Margaret Mansfield, Requérante.

It is ordered, on the application of the petitioner, that a meeting of the said Hugh Gervan, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Hugh Gervan, in lieu and place of said Alphonse Doutre, absent of the Province of Quebec.

By order,
GEORGE PYKE,
3820 Deputy P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal. }

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of Jean-Bte. L. Rolland,
Insolvent ;
and
Alphonse Doutre, Assignee ;
and
Jean Louis Pelletier, Requerant.

It is ordered, on the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said Jean Bte. L. Rolland, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Jean Bte. L. Rolland, in lieu and place of the said Alphonse Doutre, absent of the Province of Quebec.

By order,
GEORGE PYKE,
3824 Deputy P. S. C.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
District of Montreal, }
No. 685. }

The seventeenth day of April, one thousand eight hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice TORRANCE.

In the matter of The Ottawa and Rideau Forwarding Company, Insolvent,
and
Alphonse Doutre, Assignee,
and
M. McKenzie, Requerant.

It is ordered, in the application of the petitioner, that a meeting of the creditors of the said The Ottawa and Rideau Forwarding Company, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of May next, at eleven

heures du matin, dans le but de nommer un syndic à la faillite de la dite The Ottawa and Rideau Forwarding Company, au lieu et place du dit Alphonse Doutre, absent de la Province de Québec.

Par ordre,
GEORGE PYKE,
3817 Député P. C. S.

of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said The Ottawa and Rideau Forwarding Company, in lieu and place of the said Alphonse Doutre, absent of the Province of Quebec.

Par ordre,
GEORGE PYKE,
3818 Deputy P. S. C.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Smardon, des cité et district de Montréal. marchand en gros et manufacturiers de chaussures, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement formant partie du numéro cent soixante et neuf (169), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal, avec une maison en briques à deux étages, avec rez-de-chaussées en pierre et mansardes, (portant le numéro trois cent vingt-sept (327), de la rue Saint-George), et autres bâtisses sus-érigées, contenant vingt et un pieds six pouces de largeur sur environ quatre-vingt-dix-huit pieds de profondeur, la dite mesure étant sans garantie, tel que le tout se trouve enclos; borné en front par la rue Saint-George, en arrière par une ruelle de dix-huit pieds de largeur, du côté sud-est par le terrain appartenant à la Montréal Building Association, de l'autre côté au nord-ouest par la propriété de la dite Association, avec le droit de passage sur la dite ruelle pour aller à la dite rue, et en arrière en commun avec les autres y ayant droit, mais aucun droit d'encombrer la dite ruelle d'aucune manière quelconque. Les murs de la dite maison et dépendances adjoignant la propriété voisine sont mitoyens—avec icelle.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 182, rue Saint-Jacques, Montréal, JEUDI, le TROISIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

THOS. DARLING,
Montréal, 22 avril 1879. 3647
[Première publication, 26 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Vézina, de la paroisse Sainte-Foye, comté de Québec, meublier failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Richard Smardon, of the city and district of Montreal, wholesale boot and shoe manufacturer, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

An emplacement forming part of the number one hundred and sixty nine (169), on the official plan and book of reference of Saint Lawrence ward, in the city of Montreal, having a two story brick house with stone basement and mansard atties, (bearing number three hundred and twenty seven (327), of Saint George street), and other erections thereon, containing about twenty one feet six inches in width by about ninety eight feet in depth, said measurement being without warranty, as the whole is now enclosed; bounded in front by Saint George street, in rear by a lane eighteen feet wide, on the south easterly side by premises belonging to the Montreal Building Association, on the other side to the north west by the property of the said Association, with the use of said lane, to and from the street it leads to in common with others having a right therein, but no right to encumber the said lane in any manner whatever, the walls of said house and out premises where adjoining neighbouring premises being mitoyen—with such neighbouring premises.

To be sold at the office of the undersigned, No. 182, Saint James street, Montreal, on THURSDAY, the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

THOS. DARLING.
Montreal, 22nd April, 1879. 3648
[First published, 26th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Antoine Vezina, of the parish of Sainte Foye, county of Quebec, cabinet maker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other op-

afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lopin de terre situé en la paroisse de Sainte-Foye, sur le côté sud du chemin du Cap Rouge, contenant neuf perches et onze pieds de front sur un arpent, quatre perches et deux pieds de profondeur, plus ou moins; borné par devant au nord par le chemin du Cap Rouge, en arrière au sud par William Quinn, d'un côté au nord-est par le dit William Quinn, et d'autre côté au sud-ouest par James Bowen—avec maison en bois lambrissée en briques et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Le dit lot étant le (No. 321), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Sainte-Foye, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu le dit immeuble, JEUDI, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'église paroissiale de Sainte-Foye.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 25 avril 1879. 3747

[Première publication, 26 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robt. et James McLeod, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lot de terre situé à la Côte Saint-Luc, dans la paroisse de Montréal, comté d'Hochelaga, étant partie du lot connu et désigné sur le plan et cadastre officiel et au livre de renvoi de la dite paroisse de Montréal, sous le numéro soixante et cinq (No. 65), et désigné sur le plan subdivisant le dit lot et au livre de renvoi d'icelui, déposé au bureau de l'honorable commissaire des terres de la couronne de la province de Québec, en vertu de l'article 2175 du Code Civil du Bas Canada, sous le numéro cinq cent sept (No. 507), et le dit lot connu et désigné aussi comme lot numéro six cent dix (No. 610), sur un certain plan fait par J. Riel, écuyer, arpenteur, de la cité de Montréal, subdivisant le dit lot No. 65, du plan de cadastre officiel et au livre de renvoi d'icelui, en lots à bâtir. Le dit lot mesurant quarante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par l'Avenue Molson, indiqué sur le dit plan, et sans bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu par le syndic soussigné, en la cité de Montréal, au palais de justice, dans la salle réservée aux affaires de faillite, le TRENTIEME (30e) jour de JUIN prochain (1879.)

H. A. BAIN,
Syndic officiel.

149, rue Saint-Jacques,
Montréal, 23 avril 1879. 3695

[Première publication, 26 avril 1879.]

positions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situate in the parish of Sainte Foye, on the south side of the Cap Rouge road, containing nine perches and eleven feet in front by one arpent and four perches and two feet in depth, more or less; bounded in front on the north by the Cap Rouge road, in rear on the south by William Quinn, on one side to the north east by the said William Quinn, and on the other side to the south west by James Bowen—together with a wooden house encased with brick and *hangard* thereon erected, circumstances and dependencies.

The said lot being (No. 321), shewn on the cadastral plan of the parish of Sainte Foye, and on the book of reference in connection therewith prepared by the commissioner of crown lands.

To be sold the said immovable, THURSDAY, the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock a. m., at the parochial church door of Sainte Foye.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 25th April, 1879. 3748

[First published, 26th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robt. and James McLeod, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A certain lot of land situate at Côte Saint Luc, in the parish of Montreal, county of Hochelaga, being portion of the lot known and designated on the official cadastral plan and in the book of reference of said parish of Montreal, as number sixty five (No. 65), and distinguished on the plan subdividing the said lot and the book of reference thereof, deposited in the office of the Honorable the commissioner of crown lands of the province of Quebec, under the 2175th article of the Civil Code of Lower Canada, as number five hundred and seven (No. 507), and said lot known and distinguished also as lot number six hundred and ten (No. 610), on a certain plan made by J. Riel, esquire, land surveyor, of the city of Montreal, subdividing the said lot No. 65, of the official cadastral plan and book of reference thereof, into building lots. Measuring said lot forty feet front by one hundred and twenty feet in depth, english measure, and more or less; bounded in front by Molson Avenue, shewn on said plan, and without any buildings thereon erected.

To be sold by the undersigned assignee, at the city of Montreal, at the court house, in the room assigned to proceedings in insolvency, the THIRTIETH (30th) day of JUNE next, (1879).

H. A. BAIN,
Official assignee.

149, Saint James street,
Montreal, 23rd April, 1879. 3693

[First published, 26th April, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Octave Sirois, de la Grande Rivière, dans le comté de Gaspé, marchand, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Percé, dans le comté de Gaspé, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Une terre de forme irrégulière, contenant environ cinquante arpents en superficie, sise et située en la seigneurie de la Grande Rivière, de trois quarts d'arpents de front sur une profondeur de vingt-huit arpents où elle se termine en un front de deux arpents; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par les terres de la seconde concession, à l'est par la Fabrique Catholique Romaine de la Grande Rivière, et à l'ouest partie par Thomas Savage, et partie par Edouard Beaudin—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un lot de terre sise et situé au village de la Grande Rivière, d'environ un arpent de front sur environ deux arpents de profondeur; borné d'un côté à l'est par une route conduisant à la rivière, à l'ouest partie par la corporation scolaire de la Grande Rivière, partie par Messieurs Charles Robin & Cie., et partie par la rivière, en front par le chemin de la Reine et en arrière par Thomas Savage—avec une maison, un hangar et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un lot de terre d'un demi arpent de front sur un arpent et un quart de profondeur, situé au village de la Grande Rivière; borné à l'est par Messieurs DeLaparelle & Frères, à l'ouest à la route sus-mentionnée, au nord à Thomas Savage, et au sud partie à Thomas Savage et partie à Thomas Carbery—avec une grange, un magasin et un hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

4. Tout ce lot de terre situé en la seigneurie de la Grande Rivière, connu et désigné sur le plan de la dite seigneurie sous le numéro vingt et un (21), comprenant les deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs des terres de la dite seigneurie, et formant en tout deux cent quatre-vingt-douze acres en superficie.

5. Une terre située au lieu appelé "Anse-au-Porcépic", dans la seigneurie de Pabos, d'un arpent de front sur quarante de profondeur; tenant d'un côté à l'est à Narcisse Joncas, à l'ouest à Joseph Desjardins; borné en front par le golfe Saint-Laurent, en arrière par les terres de la seconde concession.

6. Un lot de terre situé en la seigneurie de la Grande Rivière, au second rang, d'un demi arpent de front sur vingt-huit de profondeur; borné à l'est par Janvier Sénéchal, à l'ouest par Pierre Saincœur, en front par les terres du premier rang, et en arrière par les terres de la seconde concession.

Pour être vendus au bureau du régistrateur du comté de Gaspé, à Percé, MARDI, le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. Z. JONCAS,
Syndic.

Percé, 21 avril 1879. 3801

[Première publication, 26 avril 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Octave Sirois, of Grand River, in the county of Gaspé, merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, at Percé, in the county of Gaspé, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A land of irregular form, containing about fifty acres in superficies, situated in the seigniory of Grand River, measuring three quarters of an acre in front by twenty eight acres in depth: bounded in front by the Queen's highway, in rear by the lands of the second concession, on the east by the Roman Catholic abric Flands, on the west partly by Thomas Savage, and partly by Edward Beaudin—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situated in the village of Grand River, measuring about one arpent in front by about two arpents in depth; bounded towards the east by a lane leading to the river, towards the west partly by the school corporation of Grand River, partly by Messrs Charles Robin & Co., and partly by the river, in front by the Queen's highway, and in rear by Thomas Savage—with a house a store and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot of land measuring one half acre in front by one acre and a quarter in depth, situated in the village of Grand River; bounded towards the east by Messrs. DeLaparelle & Brothers, towards the west by the undermentioned lane, towards the north by Thomas Savage, and to the south partly by Thomas Savage and partly by Thomas Carbery—with a barn, and two stores thereon erected, circumstances and dependencies.

4. All that lot of land situated in the seigniory of Grand River, known and described on the official plan of the said seigniory, under number twenty one (21), comprising the second, third, fourth, fifth and sixth ranges of the lands of the said seigniory, and containing in all two hundred and ninety two acres in superficies.

5. A lot of land situated at the place called Anse au Porcépic, in the seigniory of Pabos, measuring one acre in front by forty acres in depth; bounded in front by the sea, in rear by the lands of the second concession, to the east by Narcisse Joncas, and to the west by Joseph Desjardins.

6. A lot of land situated in the seigniory of Grand River, in the second range, measuring one half acre in front by twenty eigth in depth; bounded to the east by Janvier Sénéchal, to the west by Peter Saincœur, in front by the lands of the first range, and in rear by the lands of the second concession.

To be sold at the office of the registrar of the county of Gaspé, at Percé, on TUESDAY, the FIFTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. Z. JONCAS,
Assignee.

Percé, 21st April, 1879. 3802

[First published, 26th April, 1879.]

Licitation.

Canada,
Province de Québec,
District de Montmagny. } LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant en le village de Montmagny, dans le district de Montmagny, le neuvième jour d'avril mil huit cent soixante-dix-neuf, dans une cause dans laquelle Séraphin Bernier, de la paroisse de Saint-Thomas, cultivateur, était Demandeur, et Alfred Bernier, Euphemie Bernier, épouse de Théophile Proulx, commune en biens avec lui, et le dit Théophile Proulx, pour assister et autoriser sa dite épouse, Virginie Bernier, épouse de Jean Côté, commune en biens avec lui, et le dit Jean Côté, pour l'assister et autoriser aux fins des présentes, Louis André Symphorien Bernier, Marie Anna Bernier, épouse de Edouard Dion, commune en biens avec lui, et le dit Edouard Dion, pour assister et autoriser sa dite épouse, Achille Bernier, Marie Elmire Bernier, épouse de Phidime Nicole, et le dit Phidime Nicole, pour assister et autoriser sa dite épouse, tous de la paroisse de Saint-Thomas, sauf les dits Euphemie Bernier et Théophile Proulx, lesquels résident dans la paroisse de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, étaient Défendeurs, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir :

1. Une terre et habitation sise et située en la dite paroisse de Saint-Thomas, dans la première concession au sud de la Rivière du Sud, contenant vingt et une perches et quatorze pieds de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée par devant au nord au sud de la Rivière du Sud, par derrière au sud au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au sud ouest à Joseph Bernier, et de l'autre côté au nord-est à Jean-Baptiste Mercier—avec ensemble une maison en bois de pièces sur pièces à un étage, une grange de cent trente pieds couverte en planches et en bardeaux, un fournil et une laiterie dessus construites.

2. Deux arpents de terre de front moins soixante et quatorze mille deux cent quatre-vingt-quinze pieds de terre en superficie, sur trente-deux arpents de profondeur, sis et situés en la paroisse de la Rivière du Sud susdit, comté de l'Islet, dans la première concession au sud de la Rivière du Sud ; borné par devant au nord au sud de la dite Rivière du Sud, par derrière au sud au rocher Boyer, joignant d'un côté au sud-ouest à Edouard Kyrouac, de l'autre côté au nord-est à Joseph Côté—circonstances et dépendances.

3. Six perches de terre à bois situés en la dite paroisse de Saint-Thomas, dans la seconde concession au sud de la dite Rivière du Sud, sur dix-huit arpents de profondeur ; bornées par devant au nord à François Côté, par derrière au sud à la troisième concession, joignant d'un côté au sud-ouest au dit François Côté, et de l'autre côté au nord-est à Joseph Blanchette.

4. Cinq perches de terre à bois sur vingt-huit arpents de profondeur, situées même paroisse et même concession ; bornées par devant au nord à Moyse Deneault, par derrière au sud à la troisième concession, joignant d'un côté au sud-ouest à Charles Ligny, et de l'autre côté au nord-est à Edouard Gaudreau.

5. Six perches et six pieds de terre à bois de front sur quarante arpents de profondeur, situées même paroisse et même concession ; bornées par devant au nord au dit Moise Deneault, par derrière au sud à la dite troisième concession, joignant d'un côté au sud-ouest à Jean-Baptiste Mercier, et de l'autre côté au nord-est à Louis Deneau.

6. Un arpent de terre à bois sur quarante arpents de profondeur, situé même paroisse, dans la troisième concession, au sud de la dite Rivière du Sud ; borné par devant au nord à la dite

Licitation.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montmagny. } LICITATION.

Public notice is hereby given that by and in virtue of a judgment of the Superior Court, sitting in the village of Montmagny, in the district of Montmagny, on the ninth of April, one thousand eight hundred and seventy nine, in a cause wherein Seraphin Bernier, of the parish of Saint Thomas, farmer, was Plaintiff, and Alfred Bernier, Euphemie Bernier, wife of Théophile Proulx, common as to property with him, and the said Théophile Proulx, to assist and authorize his said wife, Virginie Bernier, wife of Jean Côté, common as to property with him, and the said Jean Coté, to assist and authorize his said wife for the purposes hereof, Louis André Symphorien Bernier, Marie Anna Bernier, wife of Edouard Dion, common as to property with him, and the said Edouard Dion, to assist and authorize his said wife, Achille Bernier, Marie Elmire Bernier, wife of Phidime Nicole, and the said Phidime Nicole, to assist and authorize his said wife, all of the parish of Saint Thomas, except the said Euphemie Bernier and Théophile Proulx, who reside in the parish of Saint Pierre de la Rivière du Sud, were Defendants, ordering the licitation of certain real estate described as follows, to wit :

1. A land and dwelling situate and being in the said parish of Saint Thomas, in the first concession south of River du Sud, containing twenty one perches and fourteen feet in front by forty arpents in depth ; bounded in front to the north by the south of River du Sud, in rear to the south by the end of the said depth, on one side to the south west by Joseph Bernier, and on the other side to the north east by Jean Baptiste Mercier—with a wooden house built piece upon piece for one storey, a barn of one hundred and thirty feet covered with boards and shingles, and oven and a dairy thereon erected.

2. Two arpents of land in front less seventy four thousand two hundred and ninety five feet of land in superficies, by thirty two arpents in depth, situate and being in the parish of Riviere du Sud aforesaid, county of L'Islet, in the first concession south of River du Sud ; bounded in front to the north by the south of River du Sud, in rear on the south by rocher Boyer, on one side to the south west by Edouard Kyrouac, on the other side to the north east by Joseph Côté—circumstances and dependencies.

3. Six perches of woodland situate in the said parish of Saint Thomas, in the second concession south of the said River du Sud, by eighteen arpents in depth ; bounded in front to the north by François Côté, in rear to the south by the third concession, on one side to the south west by the said François Côté, and on the other side to the north east by Joseph Blanchette.

4. Five perches of woodland by twenty eight arpents in depth, situate in the same parish and concession ; bounded in front to the north by Moise Deneault, in rear to the south by the third concession, on one side to the south east by Charles Ligny, and on the other side to the north east by Edouard Gaudreau.

5. Six perches and six feet of woodland in front by forty arpents in depth, situate in the same parish and concession ; bounded in front to the north by the said Moise Deneault, in rear to the south by the said third concession, on one side to the south west by Jean-Baptiste Mercier, and on the other side to the north east by Louis Deneau.

6. One arpent of woodland by forty arpents in depth, situate in the same parish, in the third concession, south of River du Sud ; bounded in front to the north by the said second concession, in rear to the south by the end of the said depth,

seconde concession, par derrière au sud au bout de la dite profondeur, joignant d'un côté au sud-ouest à Etienne Proulx,et de l'autre côté au nord-est à Charles Fournier.

7. Enfin, un arpent de terre à bois sur quarante-deux arpents de profondeur situé même paroisse dans la quatrième concession au sud de la dite Rivière du Sud ; borné par-devant au nord à la troisième concession, par derrière au sud au domaine de Sa Majesté, joignant d'un côté au sud-ouest à Joseph Bernier, et de l'autre côté au nord est à Marcel Bernier ; les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, cour tenante dans la salle d'audience de la cour du dit village de Montmagny, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier de charges déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit, pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par les présentes, elles seront forclose du droit de le faire.

BOSSÉ & LANGUEDOC,
Procureurs du Demandeur.

Montmagny, 24 avril 1879. 3729

[Première publication, 26 avril 1879.]

on one side to the south west by Etienne Proulx, and on the other side to the north east by Charles Fournier.

7. Lastly, one arpent of woodland by forty two arpents in depth, situate in the same parish, in the fourth concession south of the River du Sud aforesaid ; bounded in front to the north by the third concession, in rear to the south by Her Majesty's domain, on one side to the south west by Joseph Bernier, and on the other ; side to the north east by Marcel Bernier the above described immoveable property will be put up to auction and adjudged to the highest and last bidder, on the FIRST day of SEPTEMBER next,sitting the court,in the court room of the court house, in the said village of Montmagny, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court ; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication ; and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be forclosed from doing.

BOSSÉ & LANGUEDOC,
Attorneys for Plaintiff.

Montmagny, 24th April, 1879. 3730

[First published, 26th April, 1879.]

QUEBEC :—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

QUEBEC :—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer to Her Most Excellent Majesty the Queen.

[illegible]

seconde concession, par derrière en sud au bout de la dite profonde, y jignant d'un côté au sud-ouest à Etienne Proulx et de l'autre côté au nord-est à Charles Fournier

7. Cette, un arpent de terre à prendre en quarré dans arpents de profondeur ainsi même prises dans la dite seconde concession en sud de la dite lignes en sud, lorsqu'elle viendra au nord à la troisième concession, par derrière au sud au domaine de Sa Majesté, tenant d'un côté au nord-ouest à Joseph Dorion, et de l'autre côté au sud-est à Marcel Perrault, le tout pour être concédé [illegible] desquels sera à l'ordre et utilité exclusive de [illegible] offrant à l'encan au plus offrant et dernier enchérisseur, le [illegible] de [illegible] sable d'un bois de la cour du village de [illegible] soumis, sujets aux charges et conditions imposées dans le cahier de charges déposé au greffe de la prothonotaire de la dite cour et toute opposition subséquente, ainsi de la même manière de [illegible] dans le délai ci-dessus donné. Les charges et conditions du [illegible] de la dite cour en temps [illegible] avant le jour fixé comme susdit, pour sa vente et adjudication, en toute opposition subséquente devra être faite à temps dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de [illegible] passer les dites oppositions dans le temps prescrits par les présentes, elles seront forclose et exclues de la taxe.

SOSIE & L. SOUSTRON,
Procureurs du Demandeur.

Montmagny, 25 avril 1870. 3739

[Première publication, 26 avril 1870.]

Québec :—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.